

Gouvernement
du Québec

BUDGET 1978-1979

Discours sur le budget

Prononcé à l'Assemblée nationale par
M. Jacques Parizeau, ministre des Finances,
ministre du Revenu et président du Conseil
du trésor, le 18 avril 1978.



ISSN 0319-7271
ISBN 0-7754-2999-6

Dépôt légal, 2e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

Introduction	5
Chapitre I — Les résultats de 1977-1978	9
La situation économique en 1977	11
Les politiques suivies en 1977-1978	13
Chapitre II — Perspectives économiques et budget 1978-1979	17
Les perspectives économiques de 1978	19
Le budget de 1978-1979	21
Financement	32
Chapitre III — Réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers et autres mesures fiscales	35
Un constat	37
A— Des réductions d'impôt	37
B— Autres mesures fiscales	47
C— La réforme des droits successoraux	50
Chapitre IV — Mesures fiscales municipales	55
Conclusion	61

Introduction

Monsieur le Président,

Il y a un an j'invitais les Québécois à jeter un regard lucide sur l'état de leurs finances publiques. Cet exercice, il fallait absolument le faire, puisque le budget que je présentais alors était directement tributaire de la situation financière héritée du précédent gouvernement.

De fait, en avril 1977, j'avais bien peu à annoncer aux citoyens du Québec, sinon notre ferme détermination à restaurer le plus tôt possible des équilibres financiers malmenés par trois ans de progression désordonnée des dépenses publiques. Cet effort de remise en ordre, nous l'avons poursuivi depuis un an.

Ce soir, je suis donc heureux de présenter à cette Chambre et aux Québécois le premier budget qui soit le produit direct du genre d'administration que nous avons pratiquée depuis notre arrivée au pouvoir; en d'autres mots, le premier résultat réel de notre gestion financière propre, au fond, le premier véritable budget dont le gouvernement du Parti québécois soit entièrement et totalement responsable.

Pour ce Discours sur le budget 1978-1979, je suivrai le plan suivant: d'abord, j'effectuerai une analyse de la conjoncture économique de 1977 et des équilibres financiers qui en découlent; en second lieu, je traiterai de la conjoncture de 1978 et du budget de cette année, c'est-à-dire les revenus et les dépenses, sans oublier la question du financement; troisièmement, j'annoncerai une réforme fiscale que j'entends soumettre à l'Assemblée nationale et, avant de conclure, je dirai un mot de la fiscalité municipale.

Chapitre I

Les résultats 1977-1978

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN 1977

L'an dernier, à l'occasion du Discours sur le budget, j'avais prévu que la production du Québec augmenterait en 1977 de 3,5 pour cent en termes réels et que, dans ces conditions, le chômage se situerait, en moyenne, à 9,3 pour cent.

Il s'en faut de beaucoup que ces objectifs aient été atteints. En fait, la production nationale ne s'est accrue que de 2,6 pour cent et le chômage a atteint en moyenne 10,3 pour cent.

On peut sans doute se consoler de cette piètre performance en se comparant aux autres. Le Ministre des Finances du gouvernement fédéral avait prévu une croissance d'au moins 4 pour cent. Elle a été, en fait, de 2,6 pour cent comme pour le Québec. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les mêmes espoirs ont été déçus. Il n'y a guère qu'aux États-Unis où ce qui avait été prévu s'est réalisé.

Il n'en reste pas moins que de telles comparaisons sont de pauvres consolations. L'année 1977 aura été marquée, au Québec, par des affaissements dans certains secteurs qui ont été et sont encore sérieux. Déjà, j'avais signalé l'an dernier que le maintien d'un niveau satisfaisant de construction domiciliaire me paraissait problématique. Et pourtant, c'est de ce côté qu'il fallait chercher une compensation pour la fin de la grande vague de construction qui a accompagné, à Montréal, la préparation des Jeux olympiques. En fait, la montée rapide du nombre de logements inoccupés à Montréal a provoqué une baisse importante des mises en chantier. Heureusement, cependant, la demande de logements reste forte dans plusieurs autres régions.

L'industrie manufacturière, de son côté, a connu de sérieux reculs. En fait, nous avons perdu 29 000 emplois manufacturiers en 1977, dont 20 000 environ dans les secteurs du vêtement, du textile, de la bonneterie, de la chaussure et du meuble. Une avalanche d'importations a mis en péril un grand nombre d'entreprises dans ces secteurs, et ce n'est qu'à la fin de l'année que des mesures de protection exceptionnelles ont commencé à avoir un certain effet.

En outre, l'industrie minière, à l'exception de l'amiante, a connu une très mauvaise année en raison de l'encombrement des marchés internationaux.

Derrière ces affaissements sectoriels se profile une demande des consommateurs plus faible que prévue. C'est là un phénomène presque général dans le monde occidental en 1977 et qui est largement responsable de la lenteur de la reprise.

Parmi les facteurs favorables au Québec, on doit en souligner trois. D'une part, les investissements ont augmenté sans doute moins rapidement qu'on ne le prévoyait il y a neuf ou dix mois, mais plus rapidement que dans le reste du Canada, soit 10,2 pour cent au Québec comparativement à 5,5 pour cent pour le reste du Canada. D'autre part, la dévaluation du dollar canadien par rapport à plusieurs monnaies a permis d'accélérer certains types d'exportations, d'améliorer le caractère concurrentiel de certaines industries domestiques, et d'augmenter les marges de profit. Une partie de l'effet de cette dévaluation ne se fera sentir d'ailleurs que graduellement. Enfin, il faut le souligner, le gouvernement du Québec a rapidement pris un certain nombre de mesures de soutien à l'intérieur des marges étroites dans lesquelles il était forcé d'opérer. J'aurai l'occasion de revenir sur cette question un peu plus loin.

On trouvera, en annexe au Discours sur le budget, une analyse précise et détaillée de l'état de la situation économique en 1977.

On s'étonnera sans doute que je n'aie pas souligné jusqu'ici les effets de l'incertitude politique qu'aurait provoquée l'arrivée au pouvoir du Parti québécois comme un des facteurs de ralentissement de l'économie. Je n'ai pourtant pas l'intention de passer sous silence l'analyse de ce qui a donné lieu à tant de discussions toute l'année. Même si ce genre de considérations n'est pas normalement de celles que l'on trouve dans un Discours sur le budget, il serait irresponsable de ma part de faire comme si le débat politique sur l'avenir du Canada se produisait sur quelqu'autre planète.

Il ne fait pas de doute que l'arrivée au pouvoir d'un parti indépendantiste et social-démocrate a provoqué, à la fois chez beaucoup d'anglophones et dans les milieux d'affaires, au mieux de l'inquiétude et, au pire, de l'effolement, en passant par toutes les gammes de la mauvaise humeur. L'insistance du nouveau gouvernement à affirmer ses objectifs n'aidait d'ailleurs pas à tranquilliser les inquiets. De tout cela, je suis parfaitement conscient.

Nous avons donc connu une année d'affrontements largement verbaux, nettement politiques même, où il est très difficile, de part et d'autre, dois-je dire, de distinguer ce qui est discussion sur l'avenir de l'économie, et ce qui est la poursuite d'une longue opposition sur l'organisation de la société et l'avenir du Québec.

Du côté gouvernemental, des gens qui se font dénoncer depuis dix ans comme des radicaux plus ou moins terroristes ont eu des réactions d'impatience qu'explique un vieux contentieux qui commence souvent avec la mise en prison de certains de leurs amis en octobre 1970. Du côté anglophone ou du côté patronal, les abus de langage n'ont pas non plus manqué. Dénoncer le salaire minimum à \$3,00, alors que, sous l'ancien gouvernement, un salaire minimum de \$2,87 était accepté, c'est du symbolisme et de l'enfantillage. Faire un plat avec des règlements de la loi 101 applicables aux sièges sociaux, alors qu'ils ne sont pas encore connus et que la loi en fait spécifiquement des exceptions, cela c'est de la politique dans le sens le plus traditionnel.

Et c'est d'ailleurs de bonne guerre. Mais une économie ne vit pas de politique seulement et, en fait, elle ne vit surtout pas de politique. Elle prospère dans le cadre d'une gestion correcte et prudente de la part de l'État et de perspectives d'expansion et de profit pour les entreprises.

Ce ne sont pas les discours qui ont fait augmenter les importations de vêtements. Et ce ne sont pas des discours qui les feront reculer. Le référendum influence fort peu le prix du cuivre à Londres. Et ce n'est pas le débat sur l'unité nationale qui a provoqué la construction de trop d'hôtels au centre de Montréal. Je reconnaitrai tout au plus que les discussions politiques au Québec sont responsables de la mise sur le marché de quelques milliers de maisons dans l'ouest de la Métropole et que ceci a pesé sur les nouvelles constructions l'an dernier.

LES POLITIQUES SUIVIES EN 1977-1978

Le gouvernement du Québec, par une gestion extrêmement prudente tout le long de l'année dernière, a clairement démontré son intention à la fois de ne pas jeter l'argent par les fenêtres, d'aider la reprise des investissements industriels et de lutter contre le chômage. Chacun de ces objectifs mérite qu'on s'y arrête.

J'avais dénoncé, dans le Discours sur le budget d'avril 1977, le feu d'artifice qui avait marqué la gestion des fonds publics, en particulier en 1975-1976 et 1976-1977. J'avais indiqué qu'il était temps de siffler la fin de la récréation. Les dépenses budgétaires pour 1977-1978 avaient été fixées à \$11 535 millions. Les estimés que je présente ce soir indiquent qu'elles auront été de \$11 505 millions, y compris le budget supplémentaire de l'automne dernier. Néanmoins, cela représente une hausse de 12,7 pour cent par rapport à une croissance de l'économie en dollars courants de 9 pour cent. C'est encore beaucoup trop. Nous ferons mieux encore cette année. L'État doit cesser d'alimenter des pressions inflationnistes et de gruger à la fois la consommation et l'investissement.

La relance des investissements exigeait une réduction du fardeau fiscal des entreprises. En 1977, le gouvernement fédéral a annoncé une série de dégrèvements qui représentaient environ \$100 millions de moins à payer pour les entreprises qui opèrent au Québec. De son côté, le gouvernement du Québec a adopté plusieurs mesures qui réduisaient, en 1977, de \$30 millions les impôts des sociétés (et de \$75 millions cette année). Ce dernier montant représente, à lui seul, une réduction de plus de 12 pour cent de ce que les sociétés paient en impôt sur les profits au gouvernement du Québec. Alors qu'à peu près rien n'a été consenti jusqu'ici aux particuliers, on conviendra que, pour un gouvernement social-démocrate, une telle politique est plutôt inaccoutumée et demande, en tout cas, un sain réalisme.

Enfin, dans la lutte contre le chômage, le gouvernement a mis l'accent sur des formes de création d'emplois qui ont l'avantage d'être productives plutôt que somptuaires ou franchement inutiles comme on en a trop vues dans le passé. L'augmentation considérable des travaux de sylviculture, les projets régionaux de développement agricole, le programme de construction d'infrastructure agricole, comme les silos à grain ou le drainage souterrain, l'accélération de la construction de logements sociaux, publics ou coopératifs, le programme de travaux communautaires, le saisissant succès des programmes de réparation d'écoles ou d'hôpitaux, l'élargissement des normes de financement de la Société de développement industriel, l'aide temporaire apportée aux mines de cuivre, sont autant d'exemples d'un effort délibéré d'appliquer des ressources là où elles sont le plus susceptibles de soutenir, de maintenir ou de créer de l'emploi.

Il va de soi que, sans la collaboration étroite et toute aussi spécifique du gouvernement fédéral, de tels efforts ne peuvent avoir que des effets partiels et, parfois, décevants. J'aurais pour ma part souhaité qu'après un aussi bon départ dans la voie de la protection des secteurs mous ou traditionnels, le gouvernement fédéral agisse plus rapidement à l'égard du textile ou du vêtement, aussi rapidement en tous cas qu'il l'a fait à l'égard de la chaussure. De même, les subventions accordées par le MEER aux entreprises de la région de Montréal retardent indûment. À l'égard des travaux à entreprendre à Montréal et à Québec, dans les zones portuaires, nous avons à peine dépassé ce qu'un humoriste appelait les paroles verbales.

Si, comme je le signalais tout à l'heure, on a gardé, tout au cours de 1977-1978, un strict contrôle des dépenses, il n'en reste pas moins que la progression plus lente que prévue de l'économie a réduit la croissance de nos revenus autonomes. Cette baisse a été toutefois compensée en partie, par l'accroissement des transferts fédéraux. En effet, le gouvernement fédéral a mal calculé ses propres projections d'impôt, ce qui a eu pour résultat de faire perdre de l'argent à toutes les provinces anglophones et d'en faire gagner au Québec. Au bout du compte, le Québec a eu, pour 1977-1978, des besoins d'emprunt de \$955 millions au lieu des \$900 millions qui avaient été prévus. L'Ontario avait prévu des besoins de financement de \$1 077 millions. Sans qu'il en soit de sa responsabilité, notre voisin se retrouve avec des besoins de \$1 616 millions: on conviendra que le contraste, pour nous, n'a rien d'éprouvant.

Tableau 1
GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
SOMMAIRE
(en millions de dollars)

	Estimation 1977-1978
I- Opérations budgétaires	
Revenus	+10 835,0
Dépenses	-11 505,0
Déficit	-670,0
Moins: Dépenses ne requérant pas de financement	+225,0
Solde des opérations budgétaires	-445,0
II- Opérations non budgétaires	
Placements, prêts et avances	-270,0
Solde des opérations non budgétaires	-270,0
SOLDE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET NON BUDGÉTAIRES	-715,0
III- Remboursements d'emprunts	-240,0
BESOINS TOTAUX DE FINANCEMENT	-955,0
IV- Financement	
Nouveaux emprunts	+1 042,0
Variations de fonds de roulement	-87,0
Total des opérations financières	+955,0

N.B. Pour les opérations financières, le signe (-) indique un besoin de financement et le signe (+) une source de financement

En tout cas, dès janvier 1978, nous commençons à emprunter pour l'année financière en cours. L'Hydro-Québec aura besoin, au cours de la présente année, de \$2 milliards. Les trois quarts de cette somme sont déjà disponibles en emprunts et en lignes de crédit. Le gouvernement du Québec est à peine moins exubérant. L'avance prise dans les emprunts et les montants disponibles à la Caisse de dépôt, sur la base du partage habituel de ses prêts entre les secteurs privé et public, l'assure déjà de plus de 50 pour cent des fonds dont il aura besoin l'an prochain.

En pratique, monsieur le Président, entre le 1er avril 1977 et le 31 mars 1978, les marchés financiers ont fourni au gouvernement et à l'Hydro-Québec plus d'argent que durant toute autre année de leur histoire. Ce qui démontre à quel point le Québec est menacé d'une fuite de capitaux et sème la méfiance. Si l'incertitude provoque de tels résultats, on n'a vraiment pas besoin de certitude.

On se rappellera que le Premier ministre du Québec a souvent affirmé, avant le 15 novembre 1976, que nous détenions la lourde triple couronne de l'endettement accéléré, des taxes excessives et du chômage. En moins de deux ans, le gouvernement du Québec aura renversé la situation dans deux secteurs où il dispose de leviers importants. Ainsi, l'endettement a été réduit à un point où les besoins totaux de financement pour l'année qui vient de se terminer ne représentent plus que 9 pour cent de nos revenus, alors que le même pourcentage est de 14 pour cent pour l'Ontario, et d'environ 25 pour cent pour le gouvernement fédéral.

D'autre part, les mesures fiscales que j'annoncerai plus loin indiqueront avec quelle résolution le gouvernement entend s'attaquer au fardeau fiscal des Québécois. Quant au dernier fleuron de cette couronne, le chômage, les résultats obtenus sont moins probants en grande partie parce que les principaux leviers de la politique économique sont toujours dans les mains du gouvernement fédéral. Cette situation ne nous enlève rien de notre détermination, mais elle limite nos résultats.

Voilà, je pense, ce qu'il fallait quand même dire à la fin d'une année qui, inévitablement, aura été marquée par des tensions sérieuses, mais qui, je le pense, doit aboutir à une plus grande sérénité. Elle doit aussi aboutir à une collaboration plus étroite entre ceux qui ont entre leurs mains, dans le secteur privé comme dans le secteur public, dans le secteur coopératif comme dans le secteur syndical, l'avenir de l'économie du Québec.

Chapitre II
Perspectives économiques
et budget 1978-1979

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 1978

Les perspectives économiques pour 1978 ont déjà donné lieu à deux prévisions majeures. D'une part, celle du Ministre des Finances du Canada qui, à l'occasion de son dernier budget, annonçait un rythme de croissance d'un peu moins de 5 pour cent. D'autre part, celle du Ministre des Finances de l'Ontario qui, à l'occasion de son Discours sur le budget, prévoyait pour sa province un taux de croissance de 4,3 pour cent.

Compte tenu des perspectives d'investissement, force nous est de rabattre un peu cet optimisme. En effet, pour le Canada tout entier, on prévoit une hausse des investissements totaux de 5,4 pour cent en dollars courants. Compte tenu de la hausse probable des coûts de construction, ces intentions indiquent, en fait, une chute de 2 pour cent environ du volume des investissements. Manifestement, la reprise est plus malaisée au Canada qu'on ne l'avait prévue. Sans doute, devant ces difficultés d'aboutir, certains, plusieurs même, sont tentés de rendre responsable l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement du Québec. Il y a six mois, on voulait expliquer l'économie du Québec sur cette base; depuis quelque temps, c'est le Canada tout entier qui en dépendrait. C'est nous faire beaucoup d'honneur... quant à notre influence en tout cas.

Récemment, le Conference Board du Canada dressait la liste des obstacles à la reprise des investissements. Par ordre d'importance, on notait: l'ingérence des gouvernements dans les décisions des entreprises, les capacités excédentaires, la concurrence étrangère, les menaces à l'unité nationale, les politiques fiscales et les coûts de financement.

Cette façon de ranger les facteurs me paraît assez réaliste. Il y a des causes profondes et bien connues à la paresse des investissements et à la morosité des investisseurs. Manifestement, le gouvernement canadien éprouve encore des difficultés considérables à s'attaquer aux causes et à guérir les effets.

Je serais personnellement étonné que la croissance au Canada dépasse 4 pour cent cette année. Il faut maintenant placer, si l'on peut dire, le Québec par rapport à cette projection. Pour ce faire, il faut tenir compte de facteurs qui sont communs à tout le Canada. C'est ainsi, par exemple, que l'impact de la dévaluation n'est pas encore totalement absorbé et devrait faire croître encore les exportations pendant un certain temps. De même, les ventes au détail devraient progresser plus rapidement.

Cependant, certains facteurs joueront plutôt à la baisse du rythme de croissance. Il est évident, par exemple, que le Québec est le seul endroit au Canada présentement où, pour les raisons que j'ai déjà expliquées l'on trouve une alliance de certains chefs de file des milieux de la presse, des anglophones et des affaires, pour répandre à longueur de semaine les bruits les plus fous et les plus faux sur l'état de l'économie. Cela n'est pas très grave en raison de l'outrance des attitudes, mais c'est tout de même embêtant. Rien n'est plus étonnant que de constater la morosité qui s'est emparée de certains hommes d'affaires, bien que leurs entreprises aient enregistré en 1977 les plus hauts profits de leur histoire. Cela passera avec un peu de patience et de bonne volonté, mais, dans l'intervalle, cela n'aide pas.

Dans un tout autre ordre d'idées, je reste préoccupé par les lenteurs administratives qui touchent la construction de logements, autant privés que publics, et les travaux municipaux qui l'accompagnent. Il y a là un rythme d'exécution qu'il faut accélérer et cela me paraît être de la plus grande urgence. La coordination de trois paliers de gouvernements et d'une demi-douzaine d'agences et de ministères se prête à des détours et à des circonvolutions qui auraient dû attirer depuis longtemps la verve des caricaturistes.

À l'opposé, certains leviers devraient s'exercer avec force cette année. C'est ainsi que les investissements de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James devraient augmenter de plus de \$650 millions par rapport à l'an dernier. À titre d'illustration de l'importance de ce montant, disons qu'il s'agit de près de 6 pour cent des investissements totaux au Québec. Ajoutés à la reprise des travaux à l'usine d'eau lourde de Laprade et, de façon générale, à la hausse importante prévue dans le secteur manufacturier, on doit donc s'attendre à ce que les investissements totaux au Québec augmentent de 4,2 pour cent.

En second lieu, les mesures que j'annoncerai tout à l'heure devraient contribuer de façon non négligeable à la reprise de la demande des consommateurs. Jumelées au programme de relance déjà en cours, ces mesures marqueront clairement le caractère expansionniste que le gouvernement du Québec entend donner à ses politiques.

Pour toutes ces raisons, c'est donc à environ 4 pour cent que je prévois la croissance de l'économie du Québec pour 1978. C'est moins que ce que le gouvernement fédéral prévoit, un peu moins que ce que le gouvernement de l'Ontario attend, mais, me semble-t-il, en tout cas je l'espère, assez réaliste et probablement du même ordre que ce que l'économie canadienne devrait connaître.

De toute façon, le niveau de chômage restera très élevé. En effet, la main-d'oeuvre continue de croître à un rythme accéléré, reflétant à la fois l'entrée sur le marché du travail des citoyens nés au début des années 1960, alors que le taux de natalité était encore élevé, et l'arrivée sur le même marché d'un nombre croissant de femmes mariées.

L'augmentation prévue de la main-d'oeuvre active sera de l'ordre de 75 000 personnes. Les industries de services, y compris les administrations publiques, augmentent bon an mal an le nombre de leurs employés de 50 000 à 55 000 personnes. Il faut donc que l'industrie, le secteur des mines, la construction et, secondairement, l'agriculture embauchent plus de 25 000 personnes de plus chaque année pour que le chômage baisse.

En 1977, l'industrie manufacturière a perdu, avons-nous dit, 29 000 emplois dont 20 000 dans les secteurs traditionnels. Les autres secteurs en ont aussi perdu quelques milliers. La création nette d'emplois ne fut donc que de 25 000, soit le tiers de l'augmentation de la main-d'oeuvre active.

On comprend dès lors l'accent que, depuis plusieurs mois, le gouvernement du Québec a placé sur un programme de protection temporaire, que seul le gouvernement fédéral peut accorder aux industries traditionnelles. L'élimination de la taxe de vente pour un an sur les vêtements, la chaussure et les meubles va jouer dans le même sens. Si le Québec récupère les emplois qu'il a perdus dans ces secteurs, et qu'on y ajoute ce que les industries de services créent de toute façon, 70 000 ou 75 000 emplois apparaissent et le chômage plafonne. Tout gain d'emplois dans les autres industries, dans les mines, dans la construction, contribue alors à abaisser le chômage.

Dans ce sens, le chômage sera d'autant plus rapidement réduit au Québec, qu'Ottawa acceptera d'agir sur la base des données que je viens d'indiquer. Comme je l'ai déjà signalé, le démarrage a été bon, mais les suites commencent à se faire attendre. Et tant que nous ne connaissons pas mieux les intentions du gouvernement fédéral, on ne peut que prendre pour acquis que le chômage se maintiendra en 1978 à peu près au même niveau que celui que l'on a connu l'année dernière. Je ne peux, cependant, insister trop fortement sur le fait que des décisions que prendra le gouvernement fédéral, autant aux négociations du GATT à Genève que dans ses tractations à l'égard des pays à bas salaires, dépendent des milliers d'emplois au Québec.

Quant au rythme de l'inflation, j'estime qu'il devrait être, au cours de 1978, de l'ordre de 7 pour cent. Cela est inférieur à ce que nous avons connu l'année dernière, mais il faut convenir que la majeure partie de l'effet sur les prix intérieurs de la dévaluation du dollar canadien a déjà été absorbée.

LE BUDGET DE 1978-1979

Le budget de cette année est établi à partir d'une comptabilité qui n'est pas tout à fait la même que celle dont le gouvernement se servait jusqu'à maintenant. En effet, en raison des conséquences de la réforme fiscale dont je ferai état tout à l'heure, le mode de financement des programmes de santé est modifié. De même, les premières mesures correctrices, annoncées dans le budget de l'an dernier à l'égard des fonds de pension et appliquées cette année, amènent d'importantes modifications à la présentation des comptes. Enfin, on a profité de tous ces changements pour améliorer la présentation de l'actif et du passif à court terme du gouvernement.

On trouvera, dans l'annexe III au Discours sur le budget, une réconciliation de l'ancienne et de la nouvelle présentation comptable. Je doute que ces changements provoquent de forts mouvements d'opinion publique, mais leur publication en annexe sera précieuse pour tout analyste des budgets gouvernementaux.

Cela étant dit, je vais aborder maintenant successivement les revenus, les dépenses et les emprunts de l'État tels qu'ils sont prévus pour 1978-1979.

A - Les revenus

Le tableau des revenus qui suit indique que, pour l'année en cours, les recettes du gouvernement seront de \$12,3 milliards. Ce montant peut difficilement donner lieu à des explications ou à des commentaires tant que l'on n'aura pas abordé la réforme fiscale dans le prochain chapitre. On évitera donc de le commenter ici. À la suite, cependant, de la description de tous les changements apportés à la fiscalité, on indiquera dans un tableau l'impact de chacune des mesures sur les recettes totales.

Tableau 2
GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES
Prévision 1978-1979
(en millions de dollars)

	Mode actuel de compta- bilisation	Ajustements relatifs aux régimes de retraite	Intégration des revenus de la RAMQ	Nouveau mode de compta- bilisation
Impôts sur les revenus et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	4 196*		424	4 620*
Contribution des employeurs au fonds de l'assurance-maladie	411		44	455
Impôts des sociétés	615			615
Droits de successions	32			32
	5 254		468	5 722
Taxes à la consommation				
Ventes au détail	1 280			1 280
Repas et hôtellerie	157			157
Carburants	438			438
Tabacs	134			134
Autres	47			47
	2 056			2 056
Droits et permis				
Véhicules automobiles	240			240
Boissons alcooliques	58			58
Ressources naturelles	86			86
Paris mutuels	25			25
Autres	65			65
	474			474
Revenus divers				
Ventes de biens et services	179		-44	135
Intérêts	162			162
Contributions aux régimes de retraite	133	-133		
Amendes, confiscations et recouvrement	52			52
	526	-133	-44	349
Transferts des sociétés d'Etat				
Société des alcools	215			215
Société d'exploitation des loteries et courses	86			86
Hydro-Québec	20			20
	321			321
Total des revenus autonomes	8 631	-133	424	8 922
Transferts du gouvernement du Canada				
Péréquation	1 340			1 340
Autres transferts liés aux accords fiscaux	984		151	1 135
Contribution aux programmes de bien-être	475			475
Autres	428			428
Total des transferts du gouvernement du Canada	3 227		151	3 378
Total des revenus budgétaires	11 858	-133	575	12 300

* Incluant \$225 millions au titre de la compensation fédérale pour l'abolition de la taxe de vente sur certains biens de consommation. Cette compensation prend la forme d'un abattement de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, et d'un impôt équivalent perçu par le gouvernement fédéral et remis au Québec.

B - Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires, comme l'indique le tableau 3 ci-joint, se chiffreront à \$13 335 millions¹ en 1978-1979, soit une augmentation, sur la même base comptable, de 10,5 pour cent par rapport aux dépenses de l'an dernier. Pour la première fois depuis longtemps, les dépenses de l'État ne progresseront donc pas plus rapidement que la production nationale en dollars courants. Ces dépenses budgétaires ont été établies à partir des étapes suivantes: en premier lieu, on établit ce qu'on appelle les budgets de base, c'est-à-dire le coût des programmes existants. À cette occasion, on procède à un certain nombre de compressions qui paraissent nécessaires. On m'excusera ici de prendre un peu du temps de cette assemblée pour décrire les opérations dont il s'agit.

Cette année, l'établissement des budgets de base a donné lieu à une série de démarches exprimant fort bien le désir du gouvernement de forcer les ministères à «dégraisser», si je peux m'exprimer ainsi, un peu de leur substance. D'une part, on a exigé que tous les programmes existants soient recalculés à partir d'une baisse de 1 pour cent des effectifs. Cela, il faut le comprendre, n'est qu'un début. D'autre part, on a supprimé des budgets de base une partie des crédits qui, trop souvent, aboutissent en crédits périmés; on a pris l'habitude de constituer des coussins, des réserves, qu'il n'est ni utile, ni sain de maintenir. En 1977-1978, on évalue à \$400 millions le montant des crédits périmés. C'est trop. Finalement, on a exigé une coupure de 10 pour cent de certaines subventions qui sont traînées depuis des années, sans vraiment se poser de question sur leur à-propos. Il est temps qu'une sélection se fasse.

1. Ce tableau indique comment l'intégration de la Régie de l'assurance-maladie du Québec aux crédits budgétaires fait passer le total de ces crédits de \$12 760 millions (tel qu'annoncé lors du dépôt des Crédits 1978-1979) à \$13 335 millions.

Tableau 3
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DÉPENSES BUDGÉTAIRES
Prévision 1978-1979
(en millions de dollars)

Ministères	Mode actuel de compta- bilisation	Prêts et ajustements relatifs aux régimes de retraite	Intégration des dépenses de la RAMQ	Nouveau mode de compta- bilisation
Affaires culturelles	64,2			64,2
Affaires intergouvernementales	35,2			35,2
Affaires municipales	305,9			305,9
Affaires sociales	4 400,8		-201,5	4 199,3
Agriculture	255,3			255,3
Assemblée nationale	30,3			30,3
Communications	89,1			89,1
Conseil exécutif	106,4	-0,9		105,5
Conseil du trésor	4,0			4,0
Consommateurs, coopératives et institutions financières	18,3			18,3
Éducation	3 714,7			3 714,7
Finances	798,6			798,6
Fonction publique	251,9	-133,3		118,6
Immigration	14,0			14,0
Industrie et commerce	135,0	-12,4		122,6
Justice	355,8			355,8
Régie de l'assurance-maladie			776,5	776,5
Revenu	552,5			552,5
Richesses naturelles	65,5			65,5
Terres et forêts	121,0			121,0
Tourisme, chasse et pêche	110,3			110,3
Transports	1 172,5			1 172,5
Travail et main-d'œuvre	69,8			69,8
Travaux publics et approvisionnement	205,9			205,9
Services de protection de l'environnement	29,7			29,7
	12 906,6			
Moins:				
Prêts	-13,3	13,3		
Prestations des régimes de retraite	-133,3	133,3		
	12 760,0	—	575,0	13 335,0

En outre, des compressions ponctuelles ont commencé. Un examen général est en cours de tous les systèmes d'informatique du gouvernement. Les premiers résultats sont déjà spectaculaires. En 1978-1979, on évalue à \$4 millions la réduction des dépenses sur la seule utilisation du temps-machine contre une augmentation de capacité de traitement des données qui atteindra rapidement 60 pour cent.

Toutes les directives du Conseil du trésor à l'égard de l'embauche de services professionnels, de la préparation des plans et devis, de la location de services techniques ou d'outillage, de contrats de tous genres, ont été révisées de façon à étendre systématiquement le système des fichiers et les soumissions publiques. Les premiers résultats ne se sont pas fait attendre. C'est ainsi, par exemple, que, dans le placement de la publicité gouvernementale, le coût des commissions est tombé brutalement de 15 pour cent aux environs de 9 pour cent.

En outre, il est nécessaire, comme je l'ai annoncé l'an dernier, de réexaminer le rythme d'expansion de certains programmes. C'est ainsi qu'une étude a été entreprise de la hausse des dépenses des universités. Je dois souligner, à ce sujet, que le Conseil des ministres a autorisé deux gestes d'une portée financière indiscutable. D'une part, les étudiants étrangers verront leurs frais de scolarité tripler à partir de septembre prochain. L'Ontario a déjà procédé ainsi en 1976. Près de 10 000 étrangers étudient maintenant au Québec et coûtent à la collectivité près de \$40 millions par an. Nous ne sommes pas assez riches pour être plus généreux que la province voisine. Il n'est pas question que le Québec tourne le dos à ses responsabilités à l'égard des étudiants qui lui viennent du Tiers-Monde. Mais il doit équilibrer ses devoirs et ses ressources.

En second lieu, on a gelé, à même les crédits des universités pour 1978-1979, un montant de \$18 millions pour ramener le taux réel de croissance aux environs de 8 pour cent. Les universités, comme tout le secteur public, doivent être amenées à choisir entre ce qui est essentiel et ce qui n'est qu'utile. Le ministère de l'Éducation et les universités le comprennent, ce dont nous devons leur savoir gré.

De même, il faudra d'ici peu réexaminer les budgets de construction des universités. Avec ses 7 universités, le Québec investit au rythme de \$60 millions par an dans les installations universitaires, alors que l'Ontario, qui en a 17, se débrouille depuis 1972 avec moins de \$20 millions par an. Des espaces additionnels exigent du personnel additionnel qui finit toujours par se retrouver dans les budgets de base. Bref, la nature a horreur du vide. Le Québec a trop besoin de logements publics ou sociaux, de centres d'accueil ou d'hôpitaux pour malades chroniques, pour que l'on ne se pose pas de sérieuses questions sur la répartition des investissements.

Dans le secteur social, un réexamen des budgets de base est aussi en cours. Le problème majeur dans ce domaine vient de ce qu'un petit nombre d'hôpitaux ont accumulé depuis quelques années des déficits considérables en embauchant bien plus de personnel que nécessaire. En second lieu, un bon nombre de lits d'hôpitaux, surtout à Montréal, sont sous-utilisés. Enfin, comme je le signalais plus haut, il manque de lits pour malades chroniques et de foyers d'accueil. Il faut donc ramener le personnel, dans les hôpitaux publics, à un niveau normal et trouver les effectifs nécessaires pour les nouveaux établissements. Tout cela peut se faire de façon humaine et sans tension, à la condition que ce soit convenablement organisé, ce à quoi s'emploie avec énergie le Ministre des Affaires sociales avec l'aide du Conseil du trésor.

Voilà un certain nombre d'exemples précis des compressions auxquelles sont soumis les budgets de base.

Ils seront, cependant, fortement affectés au cours de l'année qui vient par le résultat des conventions collectives qui doivent être signées, en particulier par les fonctionnaires, les infirmières et un groupe d'enseignants. Le Premier ministre a déjà annoncé les grandes lignes de la politique salariale que le gouvernement entend suivre. Il me semble important, à l'occasion du Discours sur le budget, de réitérer le principe fondamental qui guidera les négociations: le secteur public ne doit pas chercher à devancer les rémunérations versées sous forme de salaires et de bénéfices marginaux par le secteur privé.

L'objectif fondamental consiste à reconnaître que la plupart des rattrapages du secteur public par rapport au secteur privé sont depuis longtemps terminés et qu'il commence même à apparaître une avance de l'un par rapport à l'autre. Si l'on permettait à cette avance de se maintenir ou de s'accélérer, on arriverait à ce résultat étonnant que les quatre cinquièmes de la population verraient leurs impôts augmenter pour payer à un cinquième de la population un niveau de rémunération qu'ils n'ont pas.

Voilà ce que l'on devait dire, brièvement, des budgets de base pour 1978-1979. Il s'ajoute à ces budgets trois types de dépenses: des ajustements financiers, le Programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi et les nouvelles priorités.

a) Les ajustements financiers

Trois types d'ajustements financiers ont une particulière importance. Il s'agit de la réduction des arrérages dus aux commissions scolaires, de la mise en vigueur des premières mesures correctrices applicables aux fonds de retraite et de l'intégration des opérations financières de la Régie de l'assurance-maladie.

Pendant de nombreuses années, le gouvernement a négligé de payer aux commissions scolaires la totalité des sommes qui leur étaient dues sous forme de subventions. On a donc assisté à une hausse considérable des dettes de ces organismes auprès des banques à charte. En 1976-1977, ces dettes ont dépassé \$400 millions. Leur réduction se produit graduellement. L'an dernier, déjà, un effort considérable a été fait et cette année un versement de \$130 millions aura lieu, si bien qu'à la fin de 1978-1979, les dettes bancaires devraient être inférieures à \$135 millions, ce qui est un montant raisonnable compte tenu des délais inévitables dans la préparation et l'approbation des budgets. Dans ce domaine aussi, le gouvernement montre sa volonté d'assainir les finances.

L'an dernier, j'ai indiqué à quel point était inquiétante la situation de deux de nos régimes de retraite; celui des enseignants, et celui des fonctionnaires. La pratique banale de considérer comme revenus les cotisations des employés et, comme dépenses, les prestations versées, fait planer sur les contribuables pour l'avenir un poids écrasant, lorsque les premières deviendront nettement inférieures aux secondes.

Les mesures correctrices s'étendront sur deux ans, ainsi que je l'avais annoncé. Dès cette année, les opérations budgétaires incluront uniquement la contribution du gouvernement comme employeur, ainsi que les intérêts sur la provision accumulée du RREGOP. Ces montants sont ensuite considérés dans un compte non budgétaire comme revenus auxquels s'ajoutent les cotisations des employés. Les prestations et remboursements versés en contrepartie de ces revenus sont également comptabilisés à ce compte non budgétaire.

b) Le Programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi

Le Programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi a été lancé au cours de l'automne dernier. Il s'étend sur seize mois et il est évident que les sommes déboursées avant le 31 mars 1978 ont peu d'importance par rapport à celles qui apparaîtront cette année. En effet, c'est à \$190 millions que s'établit pour l'année en cours le coût de ce programme pour le gouvernement du Québec, dont \$158 millions au titre des dépenses budgétaires.

Sans répéter ici la liste des projets qui a été dévoilée le 21 octobre 1977, il n'est peut-être pas inutile de retracer les grandes lignes du programme lui-même.

Le premier principe de base qui sous-tend le programme a trait à l'accélération ou au lancement de nouveaux investissements à caractère industriel dans le sens le plus large du terme. Par l'élargissement des pouvoirs de prêts de la S.D.I., on a rendu admissible des investissements dans plusieurs secteurs industriels qui éprouvaient de la difficulté à se financer.

Deuxièmement, le gouvernement du Québec a décidé d'investir des montants importants dans les secteurs primaires de l'économie, bien au-delà de ce qui s'était fait jusqu'ici.

En troisième lieu, un accent spécifique a été placé sur des travaux publics particulièrement susceptibles d'accroître l'emploi en période de chômage.

Quatrièmement, un programme expérimental de création d'emplois communautaires a été mis en place, pour lequel \$13 millions sont réservés en 1978-1979 mais qui, s'il réussissait au-delà des espoirs qu'on lui porte, pourrait compter sur une expansion appréciable de son budget. Contrairement aux projets fédéraux à caractère communautaire, du genre Initiatives locales ou Canada au travail, qui sont temporaires et qui se terminent habituellement au moment même où les espoirs ont été soulevés, le programme québécois veut faire apparaître des emplois à caractère permanent dans le cadre de projets qui présentent une possibilité raisonnable de couvrir un jour leurs frais.

Enfin, un cinquième volet est constitué de sommes affectées à l'habitation, aux fins d'effectuer divers travaux de restauration aussi bien de maisons que d'écoles désaffectées. Un vaste programme d'isolation des logements dont le Ministre de l'énergie a déjà décrit les modalités, fait aussi partie de ce volet.

Tout cela ayant été décrit déjà au cours de l'automne, il faut maintenant aborder les priorités additionnelles qui ont été mises au point dans le cadre du présent budget.

c) Les nouvelles priorités

Les nouvelles priorités portent sur des dépenses totales de \$150 millions de dollars.

Plus de la moitié de cette somme est affectée à l'aménagement du territoire. Les travaux de voirie régionale constituent le bloc le plus important de ces nouveaux projets auxquels s'ajoutent les investissements qui permettront de mieux contrôler le débit des eaux dans la région de Montréal. De plus, les mesures reliées à la révocation des concessions forestières, à l'accessibilité aux zones de chasse et de pêche et à l'aménagement d'un parc fluvial dans la région de Montréal auront un impact important à court et à long terme sur l'exploitation et l'utilisation du territoire québécois. Le Fonds de développement régional voit ses ressources augmenter de \$17 millions.

Le gouvernement se devait également d'adopter diverses mesures permettant de répondre aux besoins sociaux les plus urgents. Plus de \$50 millions seront consacrés à ce secteur, dont \$24 millions pour le développement des centres d'accueil et des centres hospitaliers. Les personnes âgées, surtout celles qui ne désirent pas être admises dans les centres d'accueil, pourront compter sur de nouveaux services offerts à domicile. À cette fin, environ cinq cents auxiliaires familiales seront engagées.

Les autres mesures sociales consistent principalement en la poursuite du programme de distribution gratuite du lait dans les écoles, initié l'an dernier, et à l'extension de la gratuité des soins dentaires pour les enfants de douze et treize ans. En outre, des sommes ont été allouées pour permettre l'expansion des services de garderie.

Dans les domaines de la culture et des loisirs, de nombreux projets seront amorcés ou réalisés au cours de l'année à venir. En raison de la forte demande, des subventions seront accordées au niveau municipal pour des équipements de loisir et, au niveau régional, pour des centres de ski, camps de vacances et autres projets similaires. Enfin, la création de nouvelles bibliothèques municipales, l'extension de la couverture des bibliothèques centrales de prêt et le développement de Radio-Québec permettront de servir une plus grande partie de la population.

C- Les dépenses non budgétaires

Pour leur part, les dépenses non budgétaires du gouvernement sont composées essentiellement de participations en capital-actions et prêts et avances, surtout à des sociétés d'État. Ces déboursés, dont la croissance a été beaucoup trop rapide dans le passé, sont évalués pour 1978-1979 à \$252 millions. En 1974-1975, les entreprises du gouvernement avaient besoin de \$142 millions et, au cours de chacune des années suivantes, le montant s'est élevé aux environs de \$180 millions. En 1977-1978, ce qui devait coûter \$200 millions en a finalement coûté \$270 millions, surtout en raison du programme de relance et des besoins de Sidbec.

Certaines des sociétés d'État sont dotées de par la loi d'une contribution annuelle connue. Mais de telles contributions, parfois versées parce qu'une difficulté financière était apparue, se révèlent, malgré tout, insuffisantes. Si certaines des entreprises d'État ne seront, de par leur nature même, jamais rentables, il faut reconnaître que, pour la plupart de celles qui sont appelées à le devenir, les espoirs ne se sont guère traduits dans la réalité. Des entreprises à caractère nettement commercial, plusieurs années après leur création, sont incapables d'emprunter à la banque sans la garantie de l'État, et ne bouclent leur fin d'année qu'avec l'aide du Fonds consolidé.

Dans certains cas, le recours à l'État, qui devait être exceptionnel, est devenu une bonne habitude qui n'est plus remise en cause.

On commence à voir apparaître dans le secteur public une cour des miracles commerciaux et industriels qui est coûteuse pour le contribuable et injuste pour le secteur privé qui lui livre concurrence.

Il n'est d'ailleurs pas sain que la gérance de ces entreprises puisse ainsi compter sur un actionnaire tolérant, paternel et inépuisable. La mise au point de critères de performance n'étant cependant pas encore terminée, il y a peu à dire cette année encore sur les modifications qui doivent être apportées au système de gestion des sociétés gouvernementales.

Je me permets cependant de souligner, en particulier, que la baisse des sommes affectées au crédit agricole vient de ce que dorénavant les banques et les caisses populaires prendront en charge ces opérations de prêts selon une entente intervenue avec l'Office du crédit agricole. D'autres dépenses non budgétaires pourront apparaître en cours d'année. C'est ainsi que les programmes d'aide à l'industrie de la pâte et du papier doivent encore être précisés.

Enfin, à ces dépenses non budgétaires, on devra maintenant ajouter un poste de solde positif, qui a trait ainsi qu'on l'a indiqué précédemment, aux contributions et aux versements des régimes de retraite. Ces opérations étaient antérieurement présentées comme dépenses budgétaires ne requérant pas de financement.

En résumé, les crédits budgétaires pour l'année 1978-1979 seront de \$13 335 millions et les prêts et investissements non budgétaires sont estimés à \$252 millions. Enfin, le compte des régimes de retraite apportera une source de financement de \$312 millions.

Tableau 4
GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	Prévision 1978-1979
1. Placements, prêts et avances	
Entreprises du gouvernement du Québec	
Capital-actions et mise de fonds	
Sidbec	-81,8
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)	-14,1
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	-7,5
Société générale de financement du Québec	-10,0
Autres	-5,9
	-119,3
Prêts et avances	
Office des autoroutes du Québec	-27,0
Office du crédit agricole du Québec	-36,1
Société de développement industriel du Québec	-19,0
Société d'habitation du Québec	-25,0
Société du parc industriel du centre du Québec	-4,0
Autres	-6,3
	-117,4
Total des entreprises du gouvernement du Québec	-236,7
Municipalités et organismes municipaux	
Particuliers, sociétés et autres	-15,3
	-252,0
2. Compte des régimes de retraite	
Contributions et cotisations	+445,3
Prestations	-133,3
Total des régimes de retraite	+312,0
Total des opérations non budgétaires	+60,0

N.B. Pour les opérations financières, le signe (-) indique un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

FINANCEMENT

J'en viens maintenant aux besoins de financement pour l'année fiscale 1978-1979. À plusieurs reprises, on m'a suggéré qu'en raison de la situation économique, je devrais accepter en 1978-1979 un niveau d'emprunts plus élevé que celui de l'an dernier. C'est ce que je compte faire, sans toutefois atteindre le niveau excessif d'il y a deux ans. Les besoins totaux de financement prévus seront de \$1 250 millions. Le tableau qui suit indique comment on arrive à ce montant. Il est évident que les emprunts du gouvernement ne peuvent être dissociés des besoins d'emprunts du reste du secteur public et, à cet égard, l'on sait que l'Hydro-Québec aura besoin au cours de la présente année de \$2 milliards. Face à de telles sommes, arrêtons-nous un peu afin de décrire précisément le type de stratégie qui sera suivi.

On établira à cet effet une distinction très nette entre les besoins du gouvernement d'une part, ceux de l'Hydro-Québec d'autre part, et ceux de certaines sociétés d'État.

Tableau 5
GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
SOMMAIRE
(en millions de dollars)

	Estimation 1978-1979
I- Opérations budgétaires	
Revenus	+ 12 300,0
Dépenses	- 13 335,0
Déficit	- 1 035,0
Solde des opérations budgétaires	- 1 035,0
II- Opérations non budgétaires	
Placements, prêts et avances	- 252,0
Compte des Régimes de retraite	+ 312,0
Solde des opérations non budgétaires	+ 60,0
SOLDE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET NON BUDGÉTAIRES	- 975,0
III- Remboursements d'emprunts	- 275,0
BESOINS TOTAUX DE FINANCEMENT	- 1 250,0
IV- Financement	
Nouveaux emprunts	+ 1 163,0
Variations de fonds de roulement	+ 87,0
Total des opérations financières	+ 1 250,0

N.B. Pour les opérations financières, le signe (-) indique un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

Le gouvernement du Québec pourrait financer tous ces besoins avec les ressources de la Caisse de dépôt et placement du Québec au même titre que d'autres provinces canadiennes financent leurs déficits avec le Canada Pension Plan. En 1978, la Caisse de dépôt et placement recevra du Régime des rentes du Québec, de la Régie de l'assurance-automobile et de divers autres déposants plus de 1 milliard de dollars. Grâce aux revenus sur les dépôts, l'actif total de la Caisse de dépôt augmentera de près de \$1,5 milliard, soit plus qu'il n'en faut pour satisfaire tous les besoins du gouvernement.

On sait cependant que le gouvernement actuel, comme ceux qui l'ont précédé, ne veut pas suivre la voie des provinces anglophones. Les ressources de la Caisse de dépôt doivent être disponibles non pas seulement pour l'État, pour l'Hydro-Québec, pour les municipalités et pour divers organismes publics, mais aussi pour le secteur privé. Dans ces conditions, j'attends de la Caisse de dépôt que, cette année, elle investisse de \$750 à \$800 millions dans les titres de dettes directs ou garantis du Québec. De cette somme, environ \$600 millions seront réservés pour le gouvernement lui-même, c'est-à-dire près de la moitié de ses besoins. Pour le reste, on mettra cette année un solide accent sur le marché canadien. À cet effet, trois types de titres seront privilégiés.

> Premièrement, j'ai l'intention de faire, cette année, une émission d'obligations d'épargne qui sera mise sur le marché le 1er juin. Contrairement aux émissions antérieures, ces obligations seront destinées aux petits épargnants. Cette année, chaque détenteur sera limité à un montant très inférieur à celui des émissions précédentes, et pour la première fois, on introduira la retenue à la source chez quelques employeurs importants, tels que le gouvernement du Québec, l'Hydro-Québec et la ville de Montréal.

Deuxièmement, j'ai l'intention de poursuivre les expériences que nous avons déjà effectuées à deux reprises, consistant à émettre des obligations à court terme d'environ 3 à 6 ans d'échéance. Ces obligations sont mises sur le marché directement par le ministère des Finances et fournissent surtout aux institutions financières un type de titre qui correspond à leur besoin de liquidité. Les gouvernements des provinces n'ont jamais, à mon avis, suffisamment exploité cette partie du marché et les deux premières émissions ont indiqué qu'il y avait là une demande substantielle.

Troisièmement, le gouvernement du Québec continuera d'émettre des obligations à long terme. Une première émission, venant à échéance en 1998, d'un montant de \$85 millions, a été placée auprès des compagnies d'assurance-vie, révélant à la fois l'appui sans équivoque des compagnies d'assurance-vie en général au financement du Québec et la situation très spéciale, pour ne pas dire anachronique, de la Sun Life. Pour le moment, je n'envisage donc que peu d'emprunts à l'étranger.

En ce qui a trait au financement de l'Hydro-Québec, les perspectives sont tout à fait différentes. En 1978, en 1979 et en 1980, l'Hydro-Québec aura besoin d'emprunter, au total, \$6 milliards. Bien que l'on puisse diviser en trois tranches annuelles ce financement, il faut voir cette opération comme un tout. En effet, après 1980, les besoins d'emprunts pour la Baie James seront plus faibles et l'autofinancement de l'Hydro-Québec plus élevé. Dans l'intervalle cependant, nous sommes tout de même en face d'une opération de financement parmi les plus importantes jamais réalisées. Déjà, un consortium formé de toutes les banques canadiennes, appuyées par plusieurs des plus importantes banques internationales, a assuré à l'Hydro-Québec un financement de trois quarts de milliard de dollars pour l'année 1978 et une ligne de crédit d'un demi milliard de dollars sur laquelle l'Hydro-Québec pourrait tirer en tout temps au cours des années qui viennent.

Sur le marché canadien proprement dit, l'Hydro-Québec devrait normalement pouvoir emprunter de la Caisse de dépôt et des investisseurs canadiens eux-mêmes environ \$300 millions à long terme. Cela veut donc dire que, si l'on ne veut pas toucher à la ligne de crédit ouverte par les banques canadiennes, il faut aller chercher environ \$900 millions. Une partie de cette somme a déjà été empruntée en Allemagne et en Suisse. Le reste est à venir.

Finalement, il faut dire un mot des emprunts de certaines sociétés d'État et, en particulier, de l'achat par la Société nationale de l'amiante de la compagnie Asbestos Corporation. La somme nécessaire à cette acquisition n'a pas été incorporée aux projections d'emprunts de cette année puisqu'on ne sait pas encore très bien ni le moment, ni les modalités, ni le montant de la transaction. Lorsque les études quant à la détermination du prix des actions seront terminées, alors les négociations s'amorceront entre le gouvernement et la General Dynamics. On n'envisage pas plus de difficulté à réaliser cette opération qu'il n'y en a eu à financer Sidbec-Normines ou Donohue-St-Félicien au début de 1977.

Chapitre III
Réforme de l'impôt
sur le revenu des particuliers
et autres mesures fiscales

J'en arrive maintenant à la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers et aux autres mesures fiscales.

UN CONSTAT

Sans aucune modification au régime actuel des impôts, les revenus autonomes du gouvernement devraient s'accroître de 13,7 pour cent, ce qui est largement supérieur à l'accroissement de la production au Québec en 1978. Une telle augmentation des revenus autonomes du gouvernement signifie un fardeau fiscal de plus en plus lourd pour les contribuables.

Examinons concrètement ce que donne notre régime fiscal actuel. Le revenu moyen du travailleur au Québec était, en 1977, d'environ \$12 730 alors qu'il se situait à \$10 360 deux ans plus tôt. Une partie de cette hausse n'a servi qu'à compenser l'augmentation des prix. Le reste, cependant, pourrait normalement être considéré comme la part de ce travailleur dans l'enrichissement collectif. Elle existe cette part, mais l'impôt en a grugé plus de 60 pour cent. Si l'on ajoute à cela l'augmentation des taxes foncières, on doit en conclure qu'à toute fin utile, les travailleurs n'ont rien retiré de plus pour eux-mêmes depuis trois ans.

Comment veut-on qu'une économie ait un dynamisme quelconque quand l'État enlève à la plupart de ses citoyens la quasi totalité de leurs gains réels? On a beau dire que l'État est important, il ne peut exercer ce genre de voracité sans compromettre l'avenir de l'économie et l'équilibre de la société.

A- DES DÉDUCTIONS D'IMPÔTS

Alors que l'an dernier, je ne pouvais que déplorer de ne pouvoir procéder aux rectifications qui s'imposaient, un des résultats principaux de la gestion des deniers publics par le gouvernement est d'avoir dégagé une marge de manoeuvre suffisante pour réduire substantiellement le fardeau fiscal des Québécois qui avait pris des allures confiscatoires.

Le gouvernement a donc résolu de procéder à plusieurs réductions d'impôts qui découlent d'une réforme du régime fiscal, de la mise en vigueur d'une formule d'indexation et de l'introduction de crédits d'impôts applicables aux taxes foncières.

1- La réforme du régime fiscal

Dégageons, en premier lieu, les grandes lignes de la réforme fiscale proprement dite. Sur cette base, on peut, je pense, à la fois améliorer l'équité du système et entraîner des allègements importants du fardeau.

Cette réforme se traduit par quatre types de mesures: le réaménagement des exemptions personnelles, la simplification du calcul de l'impôt, la modification de la table des taux d'imposition et l'introduction de mesures plus restrictives visant les dépenses de certains contribuables. Le principe général qui a guidé l'élaboration de ce qui suit veut qu'un citoyen contribue au financement de l'État selon sa capacité de payer.

Ainsi, dans une première étape, il a été décidé de porter de \$1 900 à \$2 700 l'exemption de personne mariée. Notre système fiscal actuel pénalise nettement le couple où un des conjoints ne travaille pas à l'extérieur. On peut s'en rendre compte à partir de la comparaison suivante.

Un individu taxé comme célibataire a droit à une exemption de base de \$1 600, à une déduction uniforme de \$100 pour frais médicaux et dons de charité et enfin, à un palier de \$2 000 de revenu imposé à taux nul, soit une exemption totale de \$3 700. Si deux conjoints travaillent à l'extérieur, ils sont taxés tous les deux comme s'ils étaient des célibataires et ont donc droit tous les deux aux exemptions et déductions dont je viens de parler. Par contre, le conjoint qui ne travaille pas à l'extérieur donne à l'autre conjoint qui travaille le droit à une exemption de \$1 900 et, advenant qu'il ait des revenus propres ou un emploi à temps partiel, à une exonération des premiers \$500, soit au total \$2 400 seulement.

En faisant passer de \$1 900 à \$2 700 l'exemption de personne mariée et de \$500 à \$1 000 l'exonération du revenu net du conjoint à charge, je porte à \$3 700 l'exemption supplémentaire dont peut bénéficier un contribuable marié dont le conjoint n'a pas de revenus propres substantiels.

Cette mesure avantagera plus de 700 000 couples dont un seul des conjoints a un travail rémunéré et elle permet d'atténuer l'injustice du présent système qui fait qu'actuellement, pour des ménages qui ont le même revenu, celui où il n'y a qu'un salaire paie bien plus d'impôt que celui qui en a deux.

Dans la même veine, l'exemption pour un enfant ou autre personne à charge de 18 ans et plus est portée de \$550 à \$900. Les enfants de cet âge ne sont plus admissibles aux allocations familiales. Ils peuvent continuer à être à charge parce qu'ils ne trouvent pas de travail, sont handicapés, ou sont aux études. Avec cette augmentation, le fardeau des parents sera comparable à celui qui est applicable à ceux qui ont des enfants de 16 et 17 ans. De plus, ces exemptions ne seront réduites que lorsque le revenu net de la personne à charge excédera \$2 000, soit \$950 de plus que présentement.

L'exemption en raison d'âge est portée de \$1 000 à \$1 500. Les contribuables âgés de 65 ans et plus sont, pour la plupart, dépendants de leur pension de sécurité de la vieillesse, des prestations de la Régie des rentes, de l'épargne qu'ils ont accumulée ou de leur revenu de travail, ce dernier constituant d'ailleurs une source importante de revenu. En effet, près de 60 pour cent des contribuables âgés de 65 à 69 ans et près du quart de ceux âgés de 70 ans et plus dépendent de revenus de travail. Or, il y a lieu d'accorder à ces citoyens qui ont contribué pendant de nombreuses années au progrès de la société, une exemption en raison d'âge plus généreuse que jusqu'à maintenant. Parallèlement, la déduction accordée à certaines personnes handicapées, ou au contribuable qui a une telle personne à sa charge, est portée à \$1 500.

À ces modifications, s'ajoutent trois dispositions qui sont destinées à simplifier la structure de l'impôt. C'est ainsi, comme je le disais précédemment, que la table d'impôt actuelle prévoit que les premiers \$2 000 du revenu imposable sont taxés à un taux nul. Je propose de remplacer cette disposition par l'augmentation de l'exemption de base de \$1 600 à \$3 600.

De plus, les contributions des particuliers au financement des programmes de santé, qui constituent en fait un impôt régressif sur le revenu, sont supprimées. Cependant, les contributions des employeurs demeurent.

Et, finalement, la formule utilisée pour le calcul de l'impôt à payer sur les dividendes reçus de corporations canadiennes est alignée sur la méthode utilisée par le gouvernement fédéral.

Troisième étape dans la réforme, la table des taux d'imposition est totalement modifiée. Il est temps que cesse cette pratique qui consiste à avoir une table de taux sans doute progressive, mais à laquelle on greffait des impôts comme ceux des programmes de santé qui étaient proportionnels jusqu'à un certain niveau de revenu, puis franchement régressifs. De telles combinaisons aboutissaient à une sorte de camouflage. Apparemment, nous avons le régime fiscal d'une société qui se voulait juste. En pratique, on disposait d'un système beaucoup moins progressif qu'il ne semblait avec, en outre, toutes sortes d'échappatoires qui permettaient à certains citoyens de réduire considérablement leur fardeau fiscal, en invoquant divers types de dépenses.

La nouvelle table, sans autre greffe que les contributions au Régime des rentes, comportera 21 paliers au lieu de 8, permettant d'exiger du contribuable un effort mieux proportionné à son revenu imposable. Le taux minimum d'imposition passera de 16 à 13 pour cent alors que le taux maximum atteindra 33 pour cent au lieu du 28 pour cent présentement en vigueur.

Les taux seront plus bas pour les revenus faibles et plus élevés pour les hauts revenus. Dans ce sens, la nouvelle table sera à la fois plus juste et plus redistributive que la table actuelle.

J'ai indiqué plus tôt comment de nombreuses échappatoires venaient en quelque sorte contredire les objectifs de progressivité du régime fiscal. Quelques-unes furent éliminées l'an dernier. Ce soir, j'annonce le premier jalon d'une révision en profondeur des politiques concernant l'admissibilité aux fins du calcul de l'impôt de certaines dépenses.

Quoiqu'il ne soit pas question de remettre en cause un des principes fondamentaux de la fiscalité, c'est-à-dire la déductibilité des dépenses encourues pour gagner un revenu, les politiques actuelles ont permis des déductions élevées, parfois abusives, qui exigent certaines modifications.

Afin de rendre la déduction des dépenses d'automobiles plus conforme aux coûts réels encourus pour fins d'affaires, de nouvelles règles distinguant entre les dépenses liées à la possession d'un véhicule et celles attribuables à son utilisation sont introduites à compter de cette année. Ainsi, les frais fixes, qui devraient de toute façon être supportés par le contribuable qui utilise une automobile à des fins personnelles, tels que le coût d'immatriculation et d'assurance, sauf la dépense additionnelle pour usage commercial du véhicule, ainsi que les frais d'intérêt, ne sont plus déductibles. Quant à l'allocation du coût en capital, elle est dorénavant limitée à un cinquième de l'allocation à laquelle le contribuable aurait droit si son automobile était utilisée uniquement à des fins d'affaires; de plus, le coût en capital aux fins du calcul de l'allocation ne peut excéder \$7 500 ou \$9 000, selon qu'il s'agit d'une voiture standard ou d'une familiale. Enfin, l'ensemble des frais variables, tels que essence, entretien et réparation, continuent d'être déductibles selon les règles actuelles, sujets cependant à un minimum de \$75 par mois réputé être encouru à des fins personnelles. Des règles de concordance sont prévues pour les véhicules loués ou fournis par l'employeur à ses employés. Ces règles ne s'appliquent pas au contribuable qui utilise un véhicule uniquement aux fins de gagner un revenu, ni à celui qui détient un permis pour le transport de passagers contre rémunération, par exemple, un taxi.

Ces changements visent essentiellement à assurer une plus grande équité entre les salariés et les travailleurs autonomes, en limitant les échappatoires dont pouvaient se prévaloir ces derniers.

À l'opposé, d'autres contribuables ne peuvent déduire certaines dépenses encourues pour gagner un revenu. Afin de corriger cette lacune, les contributions à un comité paritaire et à l'Office de la construction du Québec sont désormais déductibles du revenu au même titre que les cotisations syndicales et professionnelles. De même, les frais juridiques encourus en vue de recouvrer ou de faire réviser un montant de pension alimentaire sont dorénavant déductibles du revenu.

Arrêtons-nous ici un instant, car l'effet de toutes les mesures qui viennent d'être annoncées mérite d'être brièvement illustré. Il s'agit en effet de réductions d'impôts totalisant pour l'année d'imposition en cours \$313 millions, dont \$201 millions pour la nouvelle table d'impôt, \$125 millions pour la hausse de l'exemption de personne mariée et \$17 millions pour la hausse des exemptions pour les enfants à charge et les personnes âgées.

Ceci représente une réduction globale de l'impôt sur le revenu de 7,5 pour cent, mais elle est très inégalement répartie. Tel que je l'avais indiqué à l'occasion du dernier budget, la cible que doit viser toute réforme fiscale est le salarié moyen qu'on a abusivement écrasé d'impôts depuis de nombreuses années.

En 1978, le salaire industriel moyen au Québec sera d'environ \$13 700 dollars. Examinons donc ce qu'apporte au contribuable qui gagne ce revenu, le nouveau régime.

Supposons que sa femme ne travaille pas à l'extérieur et que le couple a deux enfants. Selon le régime actuel, il paierait en 1978 au gouvernement du Québec \$1 374 dollars d'impôt. Avec les modifications que je viens d'annoncer, il en paiera \$1 083, soit une réduction de \$291. Il s'agit d'une baisse de 21 pour cent. Si notre individu-type a un enfant de 18 ans ou plus à sa charge, l'impôt tombera de \$367, donc de 29 pour cent.

Quant au contribuable marié qui ne gagne que le salaire minimum, il paierait aujourd'hui \$225 d'impôt. Avec la nouvelle table, il ne paie plus d'impôt au Québec.

Les réductions d'impôt annoncées dans la présente réforme profitent en fait à tous les contribuables imposés comme mariés et dont le revenu est d'environ \$30 000 ou moins. 700 000 couples, plus d'un million 400 mille personnes, sont ainsi avantagés.

Les contribuables taxés comme célibataires, qu'ils soient mariés ou non, ne retirent pas d'aussi grands avantages de la réforme, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient négligeables. Il n'en reste pas moins qu'environ 1 million et demi de ces contribuables, dont le revenu est inférieur à \$22 000, verront aussi leurs impôts baisser.

Quant aux contribuables de 65 ans et plus, qui sont taxés comme célibataires, ils profitent d'avantages fiscaux pour tous les revenus jusqu'à \$25 000. Pour les couples mariés de 65 ans et plus, les avantages sont plus grands encore. Nous accordons donc ainsi des réductions d'impôt à plus de 90 pour cent des personnes âgées du Québec.

C'est donc d'une réforme majeure qu'il s'agit, réduisant substantiellement le fardeau des petits et moyens salariés. Elle augmente cependant celui des contribuables les plus riches. C'est ainsi que le contribuable taxé comme célibataire et dont le revenu est de \$100 000 verra son impôt augmenter de \$3 500.

Ces mesures sont rétroactives au 1er janvier 1978. Les déductions à la source seront ajustées à partir du 1er juillet prochain et un remboursement pour les six premiers mois de l'année 1978 parviendra aux contribuables au début de 1979, lorsqu'ils compléteront leurs déclarations d'impôt. Je me permets d'insister, monsieur le Président, sur le caractère permanent de ces mesures. Mais ce n'est pas tout.

2- L'indexation du régime fiscal

J'annonce en effet ce soir qu'à partir du 1er janvier 1979, le gouvernement du Québec commencera à indexer son nouveau régime d'imposition. La formule adoptée est originale et exige un certain nombre de commentaires. Refuser, comme le gouvernement du Québec l'a fait jusqu'ici toute forme d'indexation, aboutissait à une augmentation déguisée des impôts. L'inflation s'accompagnait d'une hausse des revenus qui pouvait fort bien ne pas comporter d'amélioration du pouvoir d'achat, mais qui accroissait le fardeau fiscal réel du contribuable.

Les formules pour corriger une telle situation varient d'un pays à un autre. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest, n'ont que des ajustements occasionnels sur une base discrétionnaire. La France a opté pour un mode de compensation automatique qui ne s'applique cependant qu'au-delà d'un certain seuil d'inflation. Le gouvernement fédéral canadien et les provinces anglophones accordent une compensation intégrale et automatique.

La formule canadienne a le principal inconvénient d'enlever aux gouvernements, en cas de récession, la marge de manoeuvre nécessaire pour stimuler efficacement l'économie sans avoir à envisager des niveaux aberrants de déficit.

Pour pallier cet inconvénient et, cependant, cesser de voler le citoyen, je propose donc la formule suivante. Dorénavant, on indexera chaque année toutes les exemptions personnelles. De cette façon, le niveau de revenu jugé implicitement essentiel pour couvrir les frais minima de subsistance et, à ce titre, non imposé, augmentera au taux d'indexation. La formule sera donc moins avantageuse pour les hauts revenus.

En outre, chaque année, le Ministre des Finances annoncera le taux d'indexation qui s'appliquera à l'année suivante. Ce taux sera établi en fonction, d'une part, du taux d'inflation appréhendé et, d'autre part, de ce que le gouvernement peut payer compte tenu des objectifs de dépenses qu'il croit nécessaires.

En vertu de ces principes, j'annonce ce soir que le taux d'indexation retenu pour 1979 sera de 6 pour cent. Cette décision réduira encore le fardeau fiscal des contribuables en 1979 de \$142 millions. Tous les contribuables profiteront de cette mesure. Pour la majorité d'entre eux, elle aboutira à une réduction d'impôt de \$40 à \$100 par année, ce qui s'ajoute évidemment aux effets de la réforme dont j'ai déjà fait état. Le contribuable marié gagnant le salaire industriel moyen (\$13 700) y gagnera \$72, soit une baisse de 6,7 pour cent de son impôt à payer, alors que celui qui gagne \$40 000 en tirera un peu plus de \$100, soit 1,3 pour cent de son impôt à payer.

3- Le crédit d'impôt foncier

Le crédit d'impôt foncier constitue la troisième mesure visant à réduire les impôts que j'ai le plaisir d'annoncer ce soir.

La hausse des taxes foncières dans un grand nombre de municipalités place un fardeau souvent insupportable sur le dos du contribuable à revenu modeste. S'il est locataire, le contrôle des loyers n'évite pas qu'il ait à payer la hausse de taxe que subit son propriétaire. S'il est lui-même propriétaire, il a souvent acheté une maison en tenant compte de ce que les taxes étaient assez faibles dans la municipalité qu'il avait choisie pour y habiter. Quatre ou cinq ans plus tard, les taxes ont parfois doublé ou triplé, sans d'autres recours pour notre propriétaire que d'avoir à vendre et d'aller habiter ailleurs, s'il le peut, pour réduire ses charges. Le cas de retraités est plus pénible encore. Ils sont trop souvent chassés des maisons ou des appartements qu'ils habitent depuis des années, par des hausses de taxes qu'ils ne peuvent payer, et ils vont grossir les rangs de ceux qui attendent une place dans une H.L.M. ou dans un foyer d'accueil.

Dans le cas de ces personnes de 65 ans et plus, tout ce qui existe actuellement est un remboursement de taxe scolaire pouvant aller jusqu'à \$125 pour un propriétaire et jusqu'à \$75 pour un locataire.

Il est temps d'aller beaucoup plus loin et chercher à soulager les effets les plus régressifs de l'impôt foncier pour l'ensemble des citoyens les moins bien nantis.

À cette fin, j'annonce ce soir qu'à partir du 1er janvier 1979 sera établi pour tous les contribuables un crédit d'impôt foncier déductible de l'impôt québécois et remboursable dans la mesure où il excède l'impôt à payer. Ce crédit d'impôt sera disponible aussi bien pour les propriétaires que pour les locataires. Dans le cas de ces derniers, le crédit s'appliquera à la quote-part des taxes foncières attribuables au logement habité.

Ce crédit d'impôt sera calculé de la façon suivante: il sera égal à 40 pour cent des taxes foncières payées par le contribuable, moins deux pour cent du revenu imposable du ménage. Aux fins du calcul du crédit d'impôt, les taxes foncières maximum dont l'on tiendra compte seront de \$1 000; le crédit d'impôt pourra atteindre \$400.

Quelques exemples simples feront comprendre la mécanique du système. Prenons le cas d'un jeune couple dont le mari gagne \$15 000 et dont l'épouse se consacre à l'éducation de leurs deux enfants en bas âge. La maison qu'ils ont achetée en banlieue est grevée de taxes foncières qui, à cause des charges d'aqueduc et d'égouts, atteignent \$1 200. Le crédit d'impôt sera égal à \$244, soit 20 pour cent de son impôt foncier. Si d'autre part, un couple locataire dont le mari ne gagne que \$10 000 n'arrive pas, là où il travaille, à se loger à moins de \$200 par mois, montant dont le cinquième est composé de taxe foncière, le crédit d'impôt sera de \$132, soit 28 pour cent de son impôt foncier.

En fait, ce crédit d'impôt permettra de compenser substantiellement les contribuables les plus durement touchés par la hausse des taxes foncières dans les municipalités où un développement rapide a entraîné un accroissement important du fardeau de l'impôt foncier et, d'une façon plus générale, de protéger les contribuables à revenu modeste contre la hausse générale des taxes foncières que nous avons connue depuis quelques années. Pour les personnes de 65 ans et plus, le crédit d'impôt ne pourra être inférieur à ce qu'elles reçoivent actuellement au titre du remboursement d'impôt foncier scolaire.

C'est à \$76 millions que l'on évalue le coût de ces crédits d'impôts en 1979.

On trouvera dans la brochure intitulée «Renseignements supplémentaires — Impôts» une série de tableaux indiquant l'effet de toutes ces modifications du régime de l'impôt sur le revenu sur diverses catégories de contribuables.

Je souhaiterais en donner ici quelques exemples, en retenant trois types de revenus: celui du contribuable qui gagne l'équivalent du salaire industriel moyen prévu en 1978, soit \$13 700, celui du contribuable qui gagne la moitié moins, c'est-à-dire à peu près le salaire minimum, et celui du contribuable qui gagne la moitié de plus, c'est-à-dire aux environs de \$20 000.

Je retiens quelques cas significatifs: celui du contribuable marié dont la femme ne travaille pas à l'extérieur; celui de deux contribuables mariés qui tous les deux travaillent à l'extérieur et donc, sont taxés comme célibataires; celui, enfin, des personnes de 65 ans et plus.

Voici comment se présentent, pour chacun de ces groupes de contribuables, les réductions d'impôt pour 1978 et 1979.

Tableau 6
CONTRIBUABLE MARIÉ DONT LA FEMME NE TRAVAILLE PAS À L'EXTÉRIEUR
(en dollars)

Revenu	6 850	13 700	20 550
Impôt payable en 1978 au Québec selon le régime de 1977	230	1 374	2 776
Impôt en 1978 (nouveau régime)	5	1 083	2 534
Réduction en 1978	-225	-291	-242
Indexation en 1979	-5	-72	-87
Sous-total	-230	-363	-329
Estimé du crédit d'impôt foncier moyen en 1979	-163	-58	—
Total en 1979	-393	-421	-329

COUPLE MARIÉ DONT LES DEUX CONJOINTS GAGNENT UN REVENU
(en dollars)

Revenus du ménage	13 700 (deux salaires minimum)	20 550 (un salaire industriel moyen et un salaire minimum)
Impôt payable en 1978 au Québec selon le régime de 1977	1 068	2 255
Impôt en 1978 (nouveau régime)	798	2 034
Réduction en 1978	-270	-221
Indexation en 1979	-68	-80
Sous-total	-338	-301
Estimé du crédit d'impôt foncier moyen en 1979	-81	—
Total en 1979	-419	-301

**VEUF OU VEUVE DE 65 ANS OU PLUS
(en dollars)**

Revenu	6 850	13 700
Impôt payable en 1978 au Québec selon le régime de 1977	408	1 583
Impôt en 1978 (nouveau régime)	196	1 372
Réduction en 1978	-212	-211
Indexation en 1979	-44	-61
Sous-total	-256	-272
Estimé du crédit d'impôt foncier moyen additionnel au régime existant	-141	-28
Total en 1979	-397	-300

**CONTRIBUABLE MARIÉ DE 65 ANS OU PLUS
(en dollars)**

Revenu	6 850	13 700
Impôt payable en 1978 au Québec selon le régime de 1977	163	1 309
Impôt en 1978 (nouveau régime)	0	729
Réduction en 1978	-163	-580
Indexation en 1979	0	-109
Sous-total	-163	-689
Estimé du crédit d'impôt foncier moyen additionnel au régime existant	-208	-89
Total en 1979	-371	-778

De tels tableaux appellent divers commentaires:

La plupart des contribuables auront des augmentations de salaires en 1979. Les chiffres qui apparaissent aux tableaux n'en tiennent pas compte.

L'évolution du crédit d'impôt est très approximative pour chacune des catégories de contribuables. Elle offre, cependant, un ordre de grandeur. Le mode de calcul est indiqué dans les «Renseignements supplémentaires — Impôts».

D'autres classes de contribuables obtiennent moins que ce qui est indiqué dans les quelques tableaux qui précèdent, d'autres davantage. Mais ces tableaux suffisent pour donner une idée de l'ampleur de la réforme qui est annoncée ce soir.

B - AUTRES MESURES FISCALES

1 - Les réductions de taxes visant les entreprises

J'ai eu l'occasion de dire déjà à quel point, en 1978-1979, les réductions d'impôts accordées aux compagnies par les gouvernements fédéral et du Québec, l'an dernier, représentent un solide allègement du fardeau fiscal. On doit, cependant, à l'égard de certains secteurs aller plus loin encore.

● Industrie hôtelière

Tel que je l'ai annoncé mercredi dernier, la taxe de vente de huit pour cent est, à compter de ce soir, supprimée sur toutes les chambres d'hôtel au Québec. Les repas payés selon le plan dit américain, c'est-à-dire inclus dans le prix de la chambre, seront aussi exemptés de la taxe de vente. Enfin on supprimera à partir de minuit ce soir la taxe sur les frais de service inclus dans le prix des repas, dans la mesure où ces frais seront versés en pourboire aux employés.

Ce n'est un secret pour personne que l'industrie hôtelière du Québec traverse une très mauvaise période. La construction simultanée de plusieurs grands hôtels à Montréal n'a fait que précipiter une crise que l'on entrevoyait depuis déjà un certain temps. Les propriétaires d'hôtels se plaignent, à juste titre d'ailleurs, d'un fardeau fiscal particulièrement éprouvant, et cela se reflète inévitablement par un niveau trop élevé du prix des chambres.

La décision du gouvernement de l'Ontario de supprimer la taxe de vente sur les chambres d'hôtel, jusqu'à la fin de 1979, a été la goutte (mais quelle goutte!) qui a fait déborder le vase. Au total, c'est de \$20 millions, en 1978-1979, que baissera le fardeau fiscal de l'industrie hôtelière.

Ces mesures et la construction du Palais des Congrès devraient contribuer à relancer l'industrie touristique, surtout si le dollar canadien demeure pendant un certain temps encore à un niveau inférieur au dollar américain.

● **Industries minière, forestière et agricole**

Dans un autre secteur d'activités, un effort additionnel de caractère fiscal doit être entrepris. L'industrie minière éprouve, sauf dans le secteur de l'amiante, de sérieuses difficultés. On a suggéré depuis quelques mois des moyens de réduire les impôts sur les profits de l'industrie minière. Plus tard, quand les mines auront recommencé à faire des profits, on pourra discuter de cette question. Pour le moment, améliorer le régime d'impôt sur les profits des mines de cuivre serait d'une ironie assez sombre. Il vaut mieux chercher à réduire les coûts de production.

À cet égard, la mesure que le gouvernement a choisie est de réduire la taxe sur le carburant, qui est actuellement de 25 cents sur le mazout et de 19 cents sur l'essence, à 3 cents pour les véhicules circulant hors route et utilisés dans les opérations minières.

Il s'agit là d'une réduction de coût, pour l'industrie minière, d'environ \$8 millions pour une année entière. On extensionnera d'ailleurs la même mesure aux véhicules circulant hors route dans les exploitations forestières et à ceux des grandes exploitations agricoles qui ne sont pas encore exemptées de la taxe sur les carburants. Cette dernière mesure se traduira par une réduction des coûts de production de \$2 millions environ.

● **Industrie d'enregistrement de son et d'images**

Enfin, en vue d'améliorer la situation concurrentielle de l'industrie d'enregistrement de son et d'images, la taxe de vente applicable sur le prix des films, rubans magnétiques et magnétoscopiques, des enregistrements sur disques et autres biens de même nature est abolie à compter de minuit ce soir, lorsque ces biens sont acquis en vue d'une diffusion publique. Cette mesure constituera un stimulant de \$2 millions pour cette industrie.

Voilà, monsieur le Président, les mesures que je souhaite introduire ce soir pour aider l'expansion de certaines industries. Il y a là \$32 millions de réduction qui, comme je l'ai déjà indiqué, joints aux \$175 millions que représente cette année la valeur des réductions fiscales accordées par nous et par Ottawa l'an dernier aux entreprises qui opèrent au Québec, soulignent le souci d'accélérer les investissements, d'améliorer les rentabilités et de faciliter la reprise. De ces \$207 millions de réduction fiscale, les deux gouvernements en partagent à peu près également le coût. On conviendra que, dans un contexte politique peu soucieux de mettre en valeur les efforts du gouvernement du Québec à ce sujet, je ne peux éviter de souligner pesamment que ceux qui croient que le présent gouvernement souhaite l'atrophie du secteur privé vont finir par constater qu'il s'y prend bien mal, si vraiment c'était là sa politique.

2 - Les hausses de taxes sur les biens non essentiels

Les réductions des impôts dont je viens de faire l'énumération et qui toucheront à la fois les particuliers et certaines industries vont s'accompagner de hausses de certaines taxes qui ne feront pas plaisir, comme toutes les hausses de taxes, mais qui correspondent à un objectif assez précis: celui de percevoir des droits sur des biens et services qui ne sont ni essentiels, ni même parfois utiles, et en certains cas franchement nocifs pour l'environnement.

● Tabac

À partir de minuit ce soir, l'impôt sur les cigarettes passera de 0,8 cent à 1,08 cent par cigarette. Le taux de taxe sur les cigares et le tabac à pipe passera de 25 à 30 pour cent. La taxe payable sur les cigares, dont les prix de vente n'excèdent pas dix cents l'unité, est portée à 2 cents.

Cette mesure porte les taxes au même niveau qu'en Ontario. Elle satisfera les non-fumeurs, fera payer les fumeurs davantage pour leur mauvaise habitude et, surtout, rapportera \$48 millions.

● Contenants non consignés

Depuis une quinzaine d'années, l'utilisation de contenants non consignés sous forme de bouteilles ou de canettes se répand de plus en plus. À peine 1 pour cent des contenants était de ce type en 1960. Aujourd'hui, 20 pour cent des contenants sont non consignés, les canettes de métal en représentant l'essentiel. Cette prolifération a des inconvénients notoires: elle augmente le volume des déchets solides, elle accroît le coût énergétique de la fabrication des contenants et, enfin, elle multiplie les déchets sauvages.

À partir du 1er juin prochain, j'introduirai un droit de 5 cents sur les contenants non consignés de boissons gazeuses et de bière de moins de 16 onces et de 10 cents sur ceux de 16 onces ou plus. Ce droit sera payable par les embouteilleurs et les importateurs.

Le consommateur qui ne veut pas payer ce droit n'aura qu'à acheter des contenants consignés. Comme les habitudes ne changent pas du jour au lendemain, j'estime à \$18 millions le rendement de la mesure proposée cette année. Les recettes devraient baisser par la suite.

● Concours publicitaires et les appareils d'amusement

En troisième lieu, conformément à une intention déjà exprimée dans le budget de l'an dernier, j'ai l'intention de percevoir des droits sur les concours publicitaires et sur les appareils dits d'amusement. Ces droits prendront effet dès que sera sanctionnée la Loi modifiant la Loi de la Régie des loteries et des courses qui devrait être présentée à l'Assemblée nationale d'ici quelques jours. C'est à \$10 millions environ qu'on évalue les recettes provenant des mesures qui seront alors prises.

Voilà, monsieur le Président, les éléments désagréables que j'avais à rapporter à cette Chambre aujourd'hui. On conviendra qu'ils ne portent que sur des consommations qui n'ont rien d'essentiel et que les taxes ainsi prélevées contribueront à financer, en partie, le coût d'une réforme fiscale dont l'importance est sans commune mesure avec le fardeau additionnel que l'on impose à ce que d'aucuns considèreraient comme diverses formes de pollution. Quant aux droits sur la bière, on m'a suggéré à plusieurs reprises de les accroître. Mais il a finalement été décidé de ne pas toucher à ce «bien culturel».

3- Aide accrue aux handicapés

Par ailleurs, je propose de détaxer certains biens essentiels aux handicapés. Déjà, les ventes de membres artificiels, les prothèses dentaires et les appareils ophtalmiques et orthopédiques sont exemptés de la taxe de vente. Dans le but de généraliser ce régime d'exemption en regard des biens essentiels aux personnes handicapées, à compter de minuit ce soir sont exemptées de la taxe de vente au détail, les ventes à des personnes handicapées de tout appareil conçu pour suppléer à une déficience physique tels que les béquilles, les chaises roulantes, les régulateurs cardiaques, les prothèses orales, les poumons d'acier, les reins artificiels et autres biens de même nature. De plus, est remboursée la taxe de vente perçue à l'achat d'un véhicule transformé pour en permettre la conduite à une personne qui n'a pas l'usage de ses membres inférieurs, ainsi qu'à l'achat d'un véhicule transformé afin d'être utilisé principalement pour le transport, dans un but non lucratif, de telles personnes.

4- Meilleure perception

Enfin, de façon à rendre plus efficace la perception des impôts et des taxes, les bouteilles de bière vendues aux détenteurs de permis d'établissements servant des boissons alcooliques seront identifiables et les notes de repas en duplicata seront introduites.

C- LA RÉFORME DES DROITS SUCCESSORAUX

Depuis quelques années, le gouvernement a réduit annuellement de 20 pour cent les taux d'impôt sur les successions. L'an dernier, j'avais refusé de supprimer la dernière tranche de 20 pour cent en annonçant que toute la question de ces droits allait être réexaminée.

L'une des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité (la Commission Carter) était l'abolition de tout impôt successoral. Cependant, cette recommandation doit être interprétée dans le contexte d'alors, c'est-à-dire comme allant de pair avec l'imposition des legs entre les mains des héritiers et la taxation complète des gains en capital. Or, le gouvernement fédéral n'a pas adopté cette définition de l'assiette compréhensive de l'impôt sur le revenu; il a plutôt opté pour une solution de compromis, soit l'imposition de la moitié du gain en capital. Ce faisant, il laissait ouverte la question de savoir si un impôt sur les successions, sans doute moins lourd qu'autrefois, ne devrait pas être maintenu.

De plus, dans la mesure où l'impôt sur le gain en capital est déductible de la valeur de la succession, toute double imposition est évitée. Ainsi, toute argumentation invoquant la double imposition à cause de la juxtaposition de ces deux modes de taxation n'est, en fait, qu'une tempête dans un verre d'eau. D'ailleurs, l'Ontario a affirmé son intention de maintenir des droits successoraux en procédant à une réforme substantielle de son régime d'imposition des successions.

Aussi, les droits successoraux doivent être maintenus. En effet, l'impôt sur le revenu ne prenant pas en compte la richesse des contribuables, un impôt successoral permet de mitiger cette lacune et d'améliorer l'équité du système d'imposition dans son ensemble; il constitue en outre l'outil de contrôle par excellence pour lutter contre l'évasion fiscale.

Présentement, les droits successoraux varient selon l'importance de la succession de même que la valeur des biens transmis à chaque bénéficiaire. C'est un système fort complexe qui nécessite trois tables de taux et une panoplie d'exemptions variant selon le degré de parenté des héritiers avec le défunt. Ainsi, l'importance des droits exigibles sur un legs de \$100 000 d'un père à son fils varie de l'exemption totale à un taux d'imposition pouvant atteindre plus de 15 pour cent, selon que ce legs provient d'une succession plus ou moins importante. Le nouveau régime, effectif pour les successions ouvertes après minuit ce soir, vise à éviter de telles situations de sorte que, à legs égaux, des bénéficiaires comparables paient les mêmes droits.

Une seule table de taux d'imposition est utilisée, les taux variant de 20 à 35 pour cent. Par ailleurs, les exemptions actuelles sont remplacées par les exemptions suivantes, toutes appliquées contre le legs à chacun des bénéficiaires plutôt que contre la masse successorale.

- Exemption totale des legs entre conjoints.
- Exemption de \$75 000 aux enfants et autres personnes à charge du défunt, la partie non utilisée de l'exemption par un enfant du défunt étant transférable aux héritiers du défunt qui sont les descendants de cet enfant ou son conjoint.
- Exemption supplémentaire pouvant atteindre \$50 000 aux enfants et autres personnes à charge du défunt âgés de moins de 26 ans.
- Exemption supplémentaire pouvant atteindre \$50 000 pour les enfants ou personnes à charge du défunt atteints d'une infirmité mentale ou physique.
- Exemption administrative de \$5 000 pour les autres bénéficiaires de façon à accélérer le règlement des petits legs.

Enfin, pour favoriser les personnes recevant un bien agricole ou des actions de compagnies privées, les droits sur ces biens sont réduits de moitié et leur paiement pourra être étalé sur une période de sept ans.

Étant donné les modifications apportées aux droits successoraux, il faut également apporter des changements majeurs à l'impôt sur les dons, le complément de tout système d'impôt sur les successions. C'est ainsi qu'à compter de minuit ce soir les dons entre conjoints sont complètement exemptés. De plus, dans ce même esprit de simplification, les taux d'imposition variant actuellement de 15 à 50 pour cent sont remplacés par un taux unique de 20 pour cent, soit le taux minimum d'imposition des droits successoraux.

L'ensemble de ces mesures pour une année entière d'application rapportera \$25 millions. Plus que son rendement, cependant, le nouvel impôt sur les successions reflète le souci de consolider le principe de la participation des citoyens au coût de fonctionnement de la société dans laquelle ils vivent, selon leurs moyens et leur capacité de payer, en remplaçant un régime archaïque par un système simple et équitable.

D- RÉSUMÉ

Si on voulait résumer sommairement tout ce que je viens d'annoncer, on pourrait donc dire ceci: le gouvernement du Québec accorde ce soir une réduction d'impôt sur le revenu à 90 pour cent de ses contribuables; les Québécois recevront ainsi plus de \$300 millions cette année et en 1979, c'est de \$500 millions que leur impôt sur le revenu sera réduit.

Avant de clore ce chapitre de la réforme fiscale, on me permettra cette seule observation. Au terme de ses six années d'administration, le précédent gouvernement tirait sa fierté d'avoir présenté, disait-il, six budgets successifs sans hausse de taxes. Fait étrange, les Québécois devenaient en même temps les contribuables les plus taxés du Canada.

Les Québécois apprécieront sûrement le fait que le nouveau gouvernement réussisse, lui, à accorder une baisse à la fois substantielle et générale des impôts après seize mois de pouvoir. De la même façon, d'ailleurs, le milieu des affaires saura certes évaluer l'impact économique de cette injection de fonds.

Tableau 7
IMPACT DE LA RÉFORME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS
ET DES AUTRES MESURES FISCALES
 (en millions de dollars)

	1978	1979
Exemption de personne mariée ou l'équivalent portée de \$1 900 à \$2 700 et réduite du revenu net du conjoint en excédant de \$1 000 plutôt que \$500	125	127
Exemption pour enfant ou autre personne à charge de 18 ans et plus portée de \$550 à \$900	7	7
Exemption pour personne âgée de 65 ans et plus portée de \$1 000 à \$1 500	10	12
Restriction de la déduction des frais afférents à l'utilisation d'une automobile	(30)	(33)
Modifications de la table des taux d'imposition	201	164
Indexation des exemptions personnelles	—	142
Instauration du crédit d'impôt foncier	—	76
Total des réductions d'impôt sur le revenu	313	495
Droits successoraux	(7)	(25)
Réduction de la taxe sur les repas et l'hôtellerie	15	24
Réduction de la taxe sur les carburants pour certaines utilisations	7	11
Exemption de la taxe de vente sur certains produits audio-visuels	2	2
Hausse de la taxe sur le tabac	(36)	(49)
Nouveaux droits sur les contenants non consignés	(13)	(16)
Nouveaux droits sur les concours publicitaires et sur les appareils d'amusement	(7)	(10)
Coût total des réductions	274	432

N.B. Les estimés présentés dans ce tableau ont trait aux recettes de l'année civile et sont donc différents des données qui apparaissent dans les pages précédentes et qui sont basées sur l'année financière se terminant le 31 mars.

Chapitre IV

Mesures fiscales municipales

Passons maintenant à la fiscalité municipale.

Au cours des mois de février et de mars, de nombreuses consultations ont eu lieu avec les maires des plus importantes municipalités du Québec, avec l'Union des municipalités et l'Union des conseils de comté. Il s'agissait d'examiner une proposition de modification en profondeur de tout le régime de la fiscalité municipale afin, d'une part, d'accroître leurs ressources et, d'autre part, de mieux asseoir leur autonomie. Je tiens d'ailleurs à souligner ce soir la généreuse collaboration dont ont fait preuve les autorités municipales et leurs représentants tout au long des séances de travail que nous avons tenues à cette occasion.

Le gouvernement a décidé qu'il était préférable de poursuivre pendant quelques mois encore l'examen de la question et le Ministre des Affaires municipales l'a inscrite à l'ordre du jour de la conférence provinciale-municipale qui se tiendra au début de juin.

Dans l'intervalle, cependant, quelques gestes doivent être posés, pour poursuivre la réforme de l'évaluation foncière amorcée depuis déjà quelques années et pour continuer d'augmenter les ressources des municipalités. Les gestes que je vais maintenant annoncer devraient soulager les finances municipales dans une certaine mesure, en attendant des politiques de plus grande portée.

Dans le but d'améliorer l'équité et la compréhension de la fiscalité foncière et dans la perspective d'une réforme éventuelle du régime fiscal des municipalités, la Loi sur l'évaluation foncière sera révisée de manière à assurer l'assiette uniforme requise. Les «Renseignements supplémentaires-Impôts» contiennent une énumération complète de ces mesures.

Certaines dispositions fiscales de la Loi sur l'évaluation foncière seront aussi modifiées. Ainsi, le plafond de trente cents par cent dollars d'évaluation sur les immeubles des secteurs public et parapublic assujettis au paiement d'une compensation sera porté à cinquante cents par cent dollars d'évaluation, sans excéder pour autant le taux de la taxe foncière générale décrété par la municipalité. Cette mesure devrait procurer aux municipalités des revenus additionnels de quelque \$16 millions en 1978.

L'article 100 de la Loi sur l'évaluation foncière permet au Ministre du Revenu, pour le compte des corporations municipales, d'imposer une taxe foncière équivalant à dix pour cent des revenus nets de l'année précédente provenant de l'exploitation d'un réseau de téléphone, télécommunications et câblodistribution. Cette loi sera modifiée de telle sorte que dorénavant la taxe équivaldra à 5 pour cent des revenus bruts de ces compagnies, comme c'est le cas en Ontario. Dans cette province, la taxe rapporte bien plus qu'au Québec, avec ce résultat assez étonnant que les tarifs payés par les Québécois servent à payer une partie des taxes foncières dans la province voisine. Il est temps, plus que temps, de faire disparaître cette anomalie.

Certains revenus seront cependant exclus de la base de calcul de la taxe foncière. On en trouvera la liste dans les «Renseignements supplémentaires-Impôts».

Cette taxe imposée sur les revenus bruts sera redistribuée aux corporations municipales pour l'équivalent des deux tiers à compter de 1979. Elle rapportera aux municipalités des revenus additionnels de l'ordre de \$17 millions.

Pour alléger le fardeau des contribuables et, par le fait même, pour leur permettre de supporter l'augmentation des taxes municipales pour l'année 1978, je propose que les rôles d'évaluation scolaire de 1978-1979 soient gelés au niveau de l'année précédente, sauf pour y inscrire les nouvelles constructions. Avec l'application d'une telle mesure, il nous est maintenant possible d'uniformiser les dates d'évaluation et de dépôt des rôles. Dorénavant, le 1er janvier devient la date de référence unique pour déterminer la valeur marchande des immeubles aux fins municipales et scolaires.

Le gel des rôles d'évaluation scolaire dégagera des revenus potentiels additionnels de \$29 millions pour les municipalités en 1978. Toutefois, cette mesure ne s'applique qu'aux commissions scolaires dont l'évaluation imposable est conforme aux directives émises par le ministère de l'Éducation.

Dans le Discours sur le budget 1977-1978, le gouvernement s'engageait à indexer les taux de subventions per capita qui sont versées aux municipalités. Cette indexation se poursuit cette année et les taux sont majorés de 8,4 pour cent, soit l'accroissement de l'indice des prix à Montréal pour l'année civile écoulée.

En outre, le programme de subventions aux municipalités urbaines s'étendra, dès 1978, aux municipalités ayant une population comprise entre 5 000 et 10 000 habitants. Ces municipalités se verront appliquer le taux afférent à celles qui ont une population de 10 000 à 20 000 habitants, soit \$6,94 per capita. Cette mesure procurera en 1978 des revenus additionnels de \$3 millions à 64 municipalités qui n'étaient pas touchées par ce programme.

L'échelle des taux de subventions per capita sera telle que présentée au tableau suivant:

Tableau 8
ÉCHELLE DES SUBVENTIONS PER CAPITA AUX MUNICIPALITÉS EN 1978

Population	Subventions à la	Subventions additionnelles
	limite inférieure de la tranche	dans les limites de la tranche
	\$	\$ per capita
5 000 à 20 000	34 700	6,94
20 000 à 25 000	138 800	9,27
25 000 à 35 000	185 150	11,60
35 000 à 50 000	301 150	15,07
50 000 à 100 000	527 200	18,54
100 000 à 150 000	1 454 200	22,01
150 000 et plus	2 554 700	25,47

Si l'on combine l'indexation des taux de même que l'augmentation de la population des municipalités touchées depuis un an, le coût global de ce programme passera de \$55,4 millions en 1977-1978 à \$63,7 millions en 1978-1979.

L'ensemble des mesures annoncées fournira aux municipalités les ressources qui apparaissent au tableau qui suit:

Tableau 9
IMPACT DES MODIFICATIONS
TOUCHANT LE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS
(en millions de dollars)

En-lieu de taxes sur certains immeubles des secteurs public et parapublic		15,9
Taxation des entreprises de télécommunications sur la base de 5% des revenus bruts plutôt que 10% du revenu net:		
Rendement selon la nouvelle formule	33,3	
Moins: rendement selon l'ancienne formule	- 16,0	17,3
Élargissement de la subvention per capita aux villes de 5 000 à 10 000 habitants et indexation des taux de subventions (8,4%)		8,3
Gel des rôles de l'impôt foncier scolaire normalisé de 1978-1979		28,7
		70,2

Les mesures que je viens de présenter assurent quelque \$70 millions de plus aux municipalités, dont \$53 millions dès cette année. Cet effort du gouvernement est important et, bien qu'il ne règle pas tous les problèmes, il permettra aux municipalités de compter sur des ressources plus élevées.

Toutefois, seule une réforme majeure de la fiscalité municipale au sujet de laquelle, disons-le, les discussions sont maintenant solidement amorcées, pourrait prétendre fournir l'encadrement nécessaire à une remise en ordre, favorisant la saine gestion et le développement normal des affaires municipales.

Conclusion

C'est avec une certaine fierté, monsieur le Président, que j'en arrive à la fin de ce Discours sur le budget. L'an dernier, à pareille date, nous héritions d'une situation financière ardue, semée d'embûches, hypothéquée par quelques années de dépenses somptuaires et, dans certains cas, folichonnes. Nous avons passé une année de remise en ordre, de coupures budgétaires, d'austérité même. La situation économique était à ce point détériorée que la tentation était forte de continuer à jeter de l'argent par les fenêtres. Nous avons résisté à la tentation, pratiqué la frugalité en prenant le risque de ne pas être compris. Pourtant, je pense que nous l'avons été. La remise en ordre est loin d'être terminée. Certains programmes doivent encore être examinés et leur coût réduit. La perception des impôts exige encore beaucoup d'amélioration. Mais, enfin, après un an d'efforts, une marge de manoeuvre est apparue dont la majeure partie est consacrée à la réduction des impôts.

La diminution du fardeau fiscal des citoyens m'est apparue comme la principale des priorités cette année. Sans doute pour l'amorcer, ai-je accepté d'augmenter le niveau des emprunts, mais cela est pensable et faisable parce que, depuis un an, le crédit du Québec s'est maintenu, envers et contre tout, mais surtout malgré les efforts persistants, farouches et parfois scandaleux de ceux qui ont cherché à jouer la politique du pire.

Le chantage économique et financier n'a pas gagné la partie. Le Québec a connu une année qui, sur le plan du chômage, a été terrible. Mais le redressement s'opère, les perspectives s'éclairent. La remontée sera lente, mais elle se fera. Elle se fera par le travail de millions de Québécois qui découvrent, dans la fierté retrouvée, l'assurance de l'avenir.

Il ne me reste qu'un regret. Celui de ne pouvoir opérer la réorganisation des dépenses et la réduction des impôts qu'à l'égard de la moitié des ressources des Québécois. Quant le jour viendra où le Québec sera maître de ses ressources et de son économie, on pourra enfin terminer ce qui, cette année, n'est qu'un départ et l'assurance de jours meilleurs.

ANNEXE I
L'ÉCONOMIE EN 1977

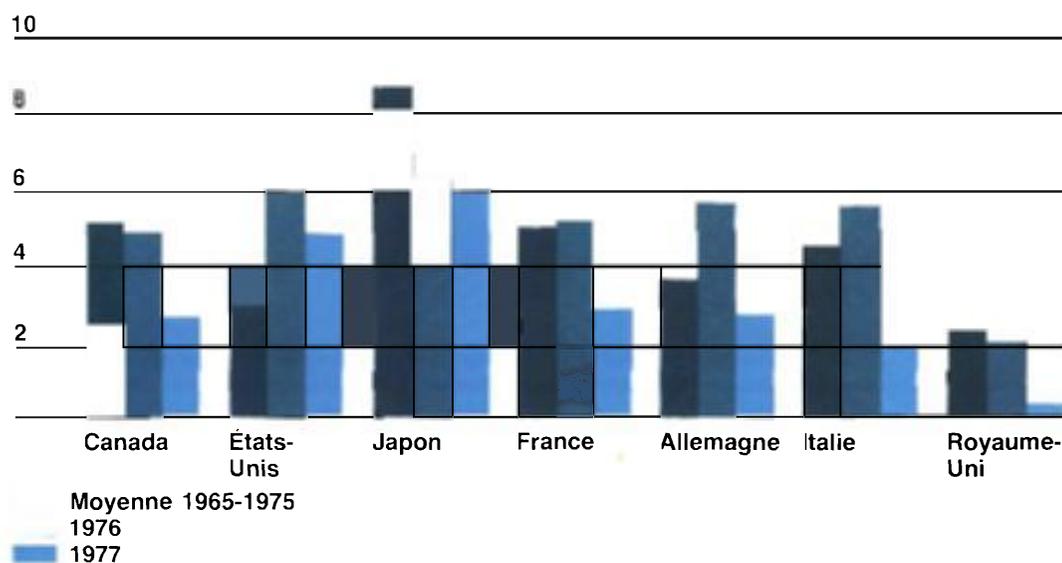
La conjoncture internationale	I-1
La conjoncture canadienne	I-3
La conjoncture québécoise	I-5
● Les revenus et les dépenses des consommateurs	I-6
● Les investissements privés et publics	I-7
● La demande extérieure	I-9
● Les expéditions manufacturières	I-10
● Le marché du travail	I-11
● Les prix et les salaires	I-13
Indicateurs économiques, Québec	I-15
Indicateurs économiques, Canada	I-15

1. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

La situation économique internationale a été marquée en 1977 par un ralentissement de la croissance et un manque de vigueur de la demande. De fait, tous les principaux pays industrialisés, à l'exception des États-Unis, ont raté l'objectif de croissance qu'ils s'étaient donné au sommet de Londres en mai dernier. Le chômage a donc poursuivi sa montée dans la plupart des pays et les taux d'utilisation des capacités dans les industries manufacturières demeurent faibles. Par ailleurs, le rythme d'inflation sous-jacent de l'économie mondiale a continué de ralentir.

Pour l'ensemble des pays membres de la zone de l'OCDE, le volume de la production a progressé de seulement 3,5% en 1977 en comparaison de 5,2% l'année précédente. Le graphique «Produit national brut de certains pays de l'OCDE» illustre que ce repli de la croissance s'est manifesté dans chacun des sept principaux pays industrialisés. Le Japon (6%) et les États-Unis (4,7%) ont affiché les meilleurs résultats alors que la performance de l'économie canadienne se situe nettement en-dessous de la moyenne.

PRODUIT NATIONAL BRUT DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (pourcentage d'accroissement annuel en dollars constants)

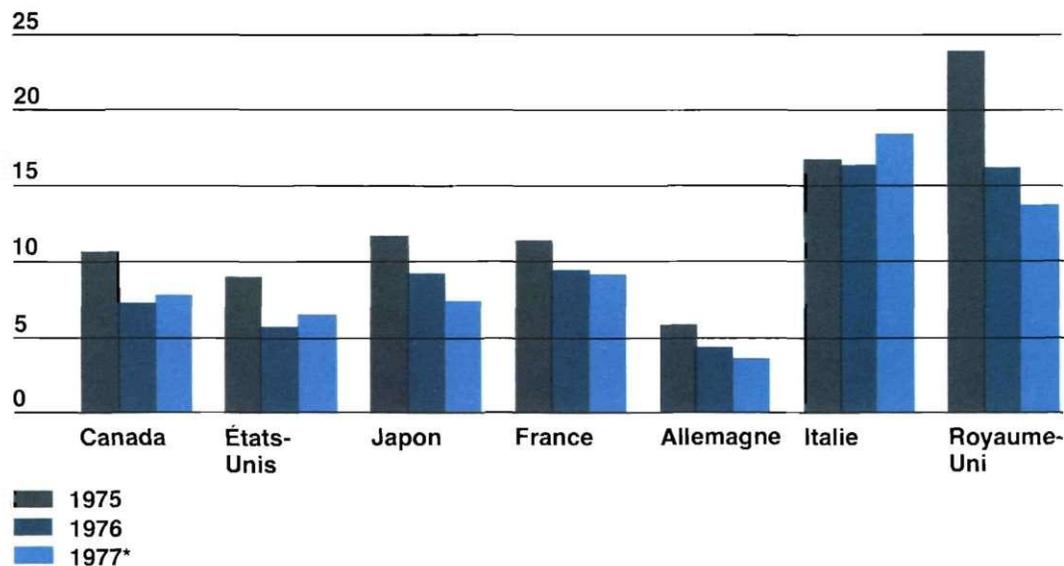


Sources: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1977, Canada; Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

Plusieurs facteurs ont contribué au ralentissement de l'activité économique en 1977, et leur intensité varie d'un pays à l'autre. Cependant, d'une manière générale, l'évolution de l'activité à l'échelle mondiale a été largement déterminée par la faiblesse de la demande des consommateurs, faiblesse consécutive à une compression des revenus réels, ainsi que par le comportement des investissements qui sont demeurés peu élevés en raison des bas taux d'utilisation des capacités. En outre, la poursuite, par la plupart des pays, de politiques déflationnistes destinées à combattre l'inflation, a contribué à déprimer encore davantage la demande intérieure.

L'évolution des prix a été perturbée par le comportement des prix des biens alimentaires et des produits de base qui ont progressé rapidement dans la première moitié de l'année. Toutefois, bien que le taux d'inflation dans l'ensemble de la zone de l'OCDE soit demeuré sensiblement au même niveau qu'en 1976, l'évolution de l'indice des prix, à l'exclusion de l'alimentation, a été favorable, poursuivant ainsi le ralentissement observé en 1976. Les meilleures performances au chapitre du contrôle de l'inflation ont été obtenues en Allemagne et aux États-Unis avec des taux respectifs de 3,7% et 6,5%.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (variation annuelle en pourcentage)



Source: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1977.

* Moyenne des 10 premiers mois pour tous les pays à l'exclusion du Canada.

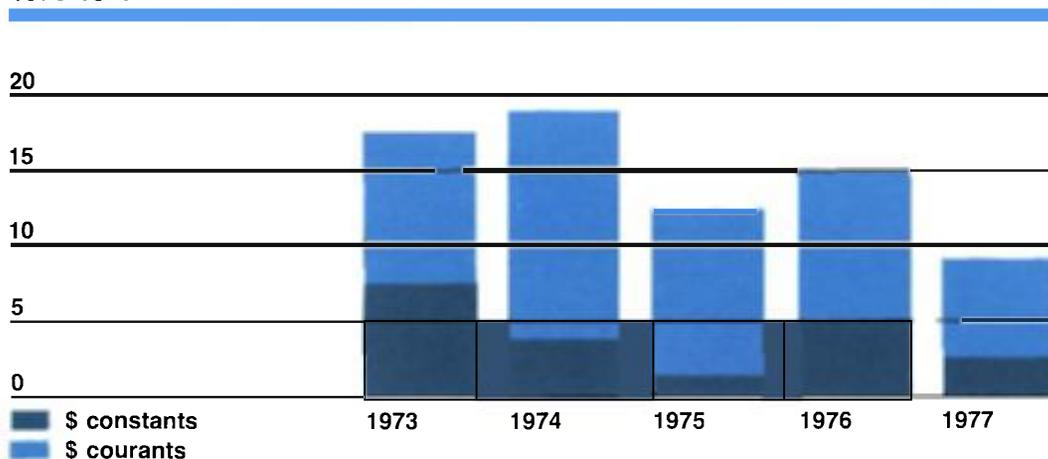
En 1978, l'OCDE estime que le taux de croissance réel du P.N.B. de l'ensemble des pays membres de la zone s'établira à 3,5%, soit au même niveau qu'en 1977. Selon cet organisme, la croissance s'accélérera au premier semestre pour ralentir à nouveau par la suite. On estime également que le taux de chômage poursuivra sa tendance à la hausse dans la majorité des pays industrialisés. On prévoit en outre que les éléments qui avaient contribué à la faiblesse de l'économie en 1977, en particulier les dépenses des ménages et les investissements, constitueront à nouveau les principales causes de l'allure hésitante de la croissance de la demande.

2. LA CONJONCTURE CANADIENNE

En 1977, l'économie canadienne s'est accrue à un rythme inférieur à celui de la moyenne des pays membres de l'OCDE. Le taux de croissance du P.N.B., en termes réels, a ralenti pour s'établir à 2,6% en comparaison de 4,9% en 1976. L'examen de l'évolution trimestrielle du P.N.B. révèle que la demande a été peu soutenue au premier semestre. Sous l'impulsion d'une reprise de la consommation et d'un renversement sensible des stocks, la situation s'est améliorée durant la seconde moitié de l'année.

Pour l'ensemble de l'année, les principaux éléments de faiblesse de la demande ont été la consommation des ménages, les investissements des entreprises, particulièrement dans le secteur de l'habitation ainsi qu'un ajustement à la baisse des stocks. Les investissements non résidentiels des entreprises ont affiché un faible redressement en 1977 alors qu'ils avaient décliné en 1976. Ces développements ont été en partie atténués, par une amélioration sensible du solde de la balance commerciale et, dans une moindre mesure, par les immobilisations des gouvernements.

PRODUIT NATIONAL BRUT CANADA 1973-1977

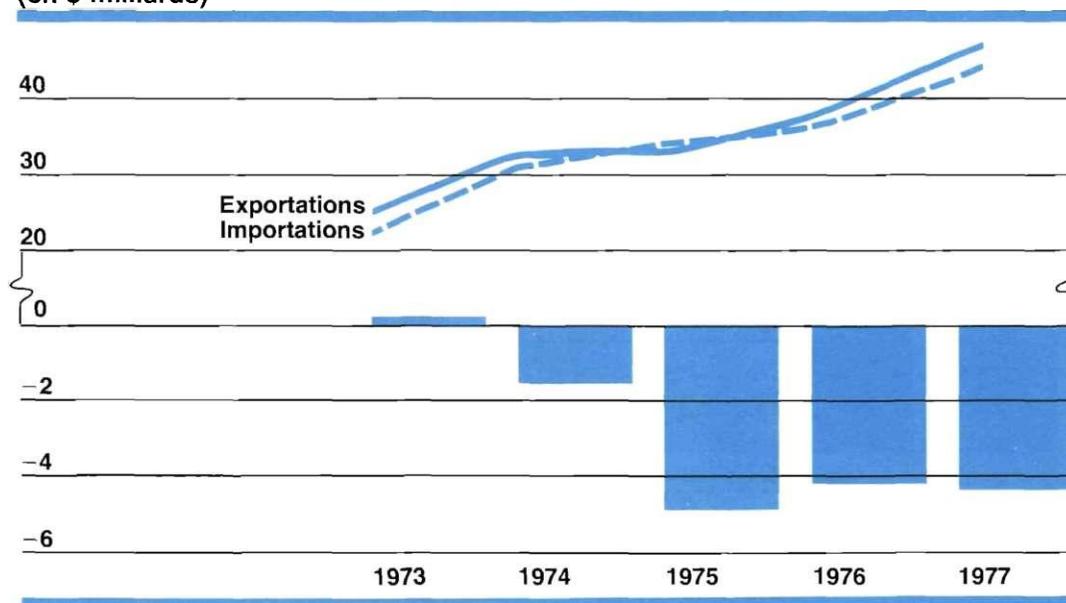


Source: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

À la suite de la faible augmentation du revenu personnel disponible, la consommation des ménages a manifesté peu de vigueur en 1977, ne progressant que de 2,8%, en termes réels, contre des hausses de 6,1% et 5,1% au cours des deux années précédentes. L'activité dans la construction résidentielle a également montré un fort ralentissement après l'année exceptionnelle qu'elle avait connue en 1976. Par ailleurs, la formation brute de capital fixe des entreprises a affiché un certain redressement, quoique l'amélioration soit modeste en raison notamment des faibles taux d'utilisation des capacités.

Les exportations ont été soutenues en 1977, principalement à cause de la poursuite de l'expansion économique aux États-Unis. Cependant, l'amélioration observée à la balance des marchandises reflète surtout, d'une part le ralentissement des importations provoqué par une croissance moins rapide au Canada et d'autre part, les effets de la dévaluation du dollar canadien. Enfin, la balance des services s'est à nouveau fortement détériorée en 1977, de sorte que le Canada a dû continuer à faire face à un important déficit au compte courant.

**ÉVOLUTION ANNUELLE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE MARCHANDISE
AU CANADA ET SOLDE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS
AU COMPTE COURANT
(en \$ milliards)**



Source: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

En 1977, la situation sur le marché du travail a continué de se détériorer alors que le taux de chômage s'est établi à 8,1% pour l'ensemble de l'année, en comparaison de 7,1% l'année précédente. L'augmentation de l'emploi a été de 1,9% soit un taux largement inférieur à la moyenne de longue période. La faiblesse de l'emploi a été particulièrement évidente au niveau de l'industrie manufacturière où l'on a assisté à une diminution de 1,6%.

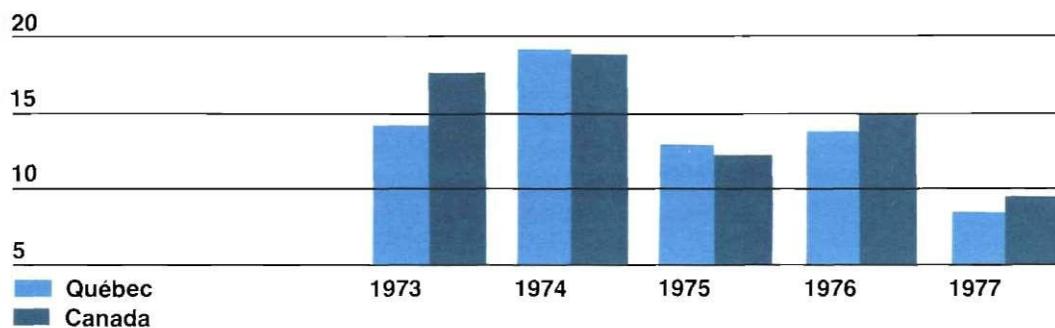
En ce qui concerne les perspectives pour 1978, la majorité des analystes prévoit un certain redressement de l'économie canadienne. Toutefois, la vigueur de la reprise apparaît assez incertaine alors que les perspectives semblent maintenant moins favorables qu'il y a quelques mois. D'une part, la publication des comptes nationaux pour le quatrième trimestre a montré que la reprise de l'économie canadienne demeurerait modérée contrairement à l'indication qui avait été donnée par les résultats du troisième trimestre. D'autre part, l'enquête sur les intentions d'investissements effectuée par Statistique Canada laisse présager que, à l'encontre d'analyses antérieures, la croissance des immobilisations des entreprises sera faible au Canada en 1978.

Néanmoins l'année 1978 sera sensiblement meilleure que la précédente pour l'économie canadienne. Si la production nationale brute, en termes réels, n'atteint pas le taux de croissance potentiel comme certains analystes l'avaient d'abord anticipé, le taux d'augmentation de 3,7% prévu par l'OCDE pourra vraisemblablement être atteint. Dans une large mesure, l'ampleur de la reprise sera conditionnée par le comportement des consommateurs qui, comme on le sait, ont augmenté leur taux d'épargne au quatrième trimestre.

3. LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE

L'économie québécoise a suivi, en 1977, un cheminement parallèle à celui de l'économie canadienne: forte expansion au premier trimestre, ralentissement au second trimestre suivi d'un redressement modéré durant la seconde moitié de l'année. Pour l'ensemble de l'année, le produit intérieur brut aura dépassé les \$50 milliards, soit une augmentation d'environ 9% par rapport à 1976. Cette hausse est assez similaire à celle observée dans l'ensemble du Canada. En termes réels, l'avance du produit intérieur aura été de l'ordre de 2,5%.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (pourcentage d'accroissement annuel)



Sources: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C. 13-001; Direction de l'analyse et de la prévision, ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

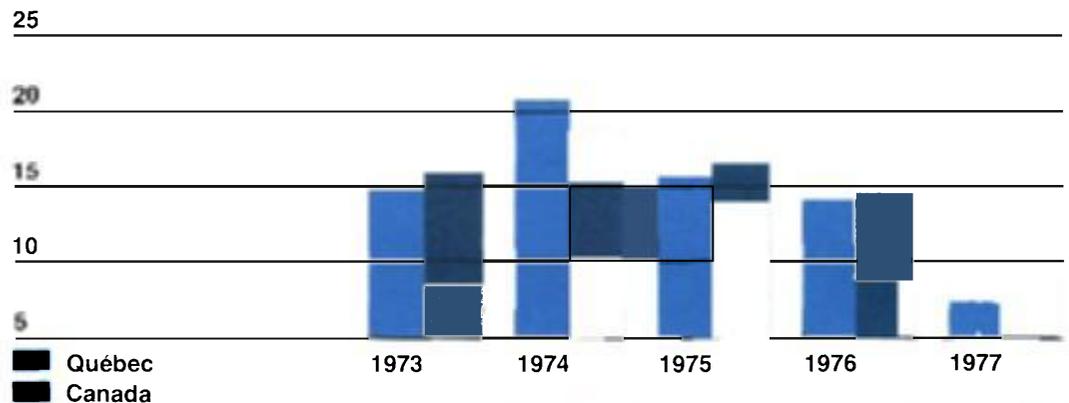
En 1977, les forces et les faiblesses de la croissance économique au Québec et au Canada ont résulté de causes à peu près similaires. Il faut noter, en particulier, les difficultés de l'industrie primaire et les problèmes de l'industrie manufacturière reliés, notamment, à la perte de compétitivité sur les marchés internationaux et à l'affaiblissement des dépenses des consommateurs au deuxième trimestre. Par ailleurs, les données de l'enquête sur les investissements privés et publics publiées par Statistique Canada indiquent que les investissements non résidentiels des entreprises auront affiché plus de vigueur au Québec que dans le reste du Canada.

Les expéditions manufacturières québécoises se sont par contre accrues moins rapidement qu'ailleurs au Canada. Cette évolution s'explique par la situation des industries traditionnelles, largement concentrées au Québec, qui, déjà touchées par le ralentissement de l'activité économique, ont eu à subir une concurrence insoutenable des importations.

Les revenus et les dépenses des consommateurs

La rémunération des travailleurs s'est accrue à un rythme beaucoup plus lent en 1977 qu'au cours de l'année précédente. Le ralentissement a été observé tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans le secteur public, l'attribution d'importants paiements forfaitaires en 1976 a eu pour effet de gonfler la masse salariale au cours de cette même année et, d'atténuer ainsi l'ampleur des augmentations salariales prévues dans les conventions collectives pour l'année 1977. Au total, les salaires et traitements ont progressé de 8,5% en 1977 après avoir connu une hausse de 14,2% en 1976.

SALAIRES ET TRAITEMENTS (pourcentage d'accroissement annuel)

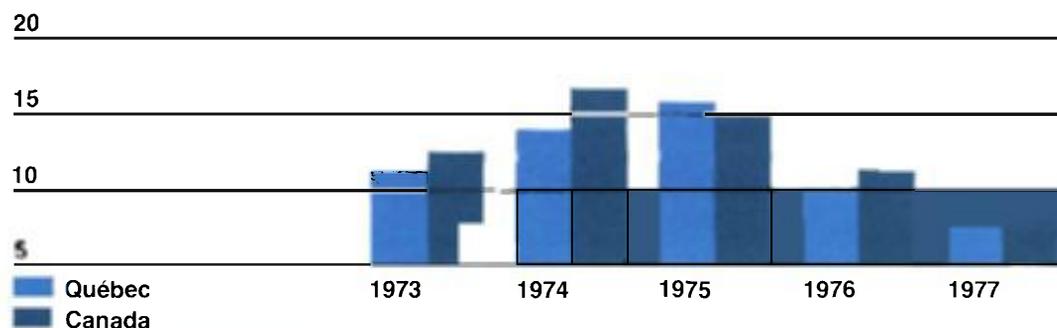


Source: Statistique Canada, Revenu du travail, 72-005.

En raison de la croissance rapide des paiements de transferts des administrations publiques, en particulier les prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale, le revenu personnel a enregistré un gain de 9,7%. Si on tient compte de la croissance des impôts, le revenu personnel disponible a augmenté de 8,5%.

Les statistiques sur les ventes au détail indiquent que les dépenses des ménages, en biens de consommation, ont augmenté moins rapidement au cours de la dernière année. Ce sont les ventes de produits alimentaires qui ont progressé le plus rapidement, les consommateurs cherchant à maintenir leur consommation face à la hausse rapide des prix des produits alimentaires. Les ventes de vêtements ont témoigné de peu de vigueur de même que les ventes de biens durables, comme les automobiles et tout particulièrement les meubles. Dans l'ensemble, les dépenses des ménages se seront accrues plus rapidement que le revenu personnel disponible et les consommateurs auront donc dû puiser à même leurs épargnes pour acheter les biens et services consommés en 1977.

VALEUR DES VENTES AU DÉTAIL (pourcentage d'accroissement annuel)



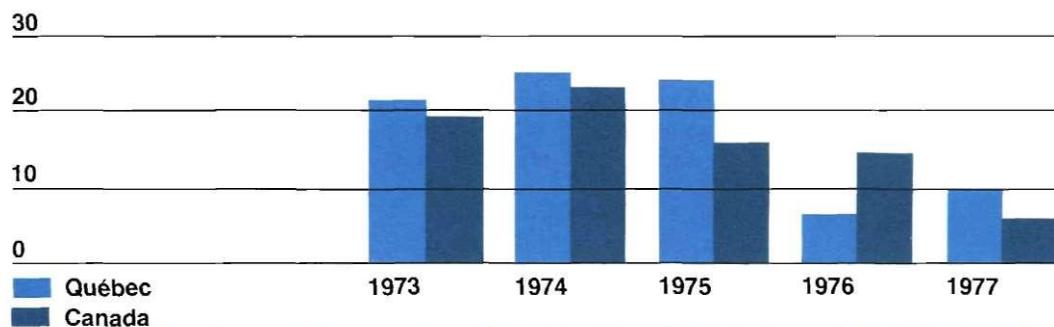
Source: Commerce de détail, S.C., 63-005.

Les investissements privés et publics

Les investissements ont été un des éléments importants de la croissance économique au Québec en 1977 et, de façon générale, ont affiché plus de vigueur au Québec que dans le reste du Canada.

La hausse des investissements a été particulièrement prononcée dans le secteur des utilités publiques en raison de la forte augmentation des immobilisations de l'Hydro-Québec et de la Société d'Énergie de la Baie James qui ont totalisé plus de \$2 milliards l'an dernier. L'accroissement des immobilisations dans les industries des aliments et boissons, des produits chimiques et du papier explique dans une large mesure la hausse des investissements manufacturiers. On note également une forte augmentation des immobilisations dans l'industrie du matériel de transport.

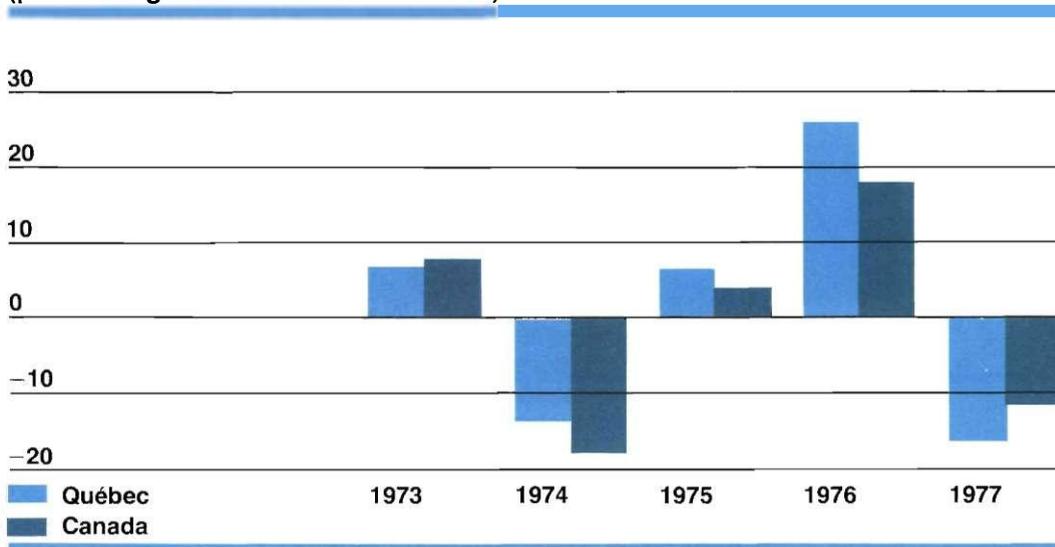
IMMOBILISATIONS TOTALES (Pourcentage d'accroissement annuel)



Source: Perspectives d'investissements privés et publics, Statistique Canada, 61-206F.

Par ailleurs, l'activité dans la construction résidentielle a été peu soutenue. Le nombre de logements mis en chantier au Québec s'est établi à 57 580 unités, une diminution de 16,3% par rapport au nombre record de 68 748 atteint l'année antérieure. La détérioration de la situation a été graduelle alors que la projection sur une base annuelle du nombre d'unités mises en chantier s'est établie à 67 200 au premier trimestre pour baisser constamment et atteindre 48 100 en fin d'année. Parallèlement à cette diminution du nombre de logements commencés, on assistait à un accroissement sans cesse grandissant des stocks de logements nouvellement parachevés mais invendus. Ainsi, à la fin du quatrième trimestre on dénombrait 7 876 unités de logements invendus dans les principaux centres urbains du Québec, contre seulement 3 195 à pareille date en 1976. Cette hausse est concentrée presque entièrement dans la région de Montréal, où on dénombrait 7 088 unités invendues à la fin de 1977 en comparaison de 2 608 unités à la fin de 1976.

**LOGEMENTS MIS EN CHANTIER
(pourcentage d'accroissement annuel)**

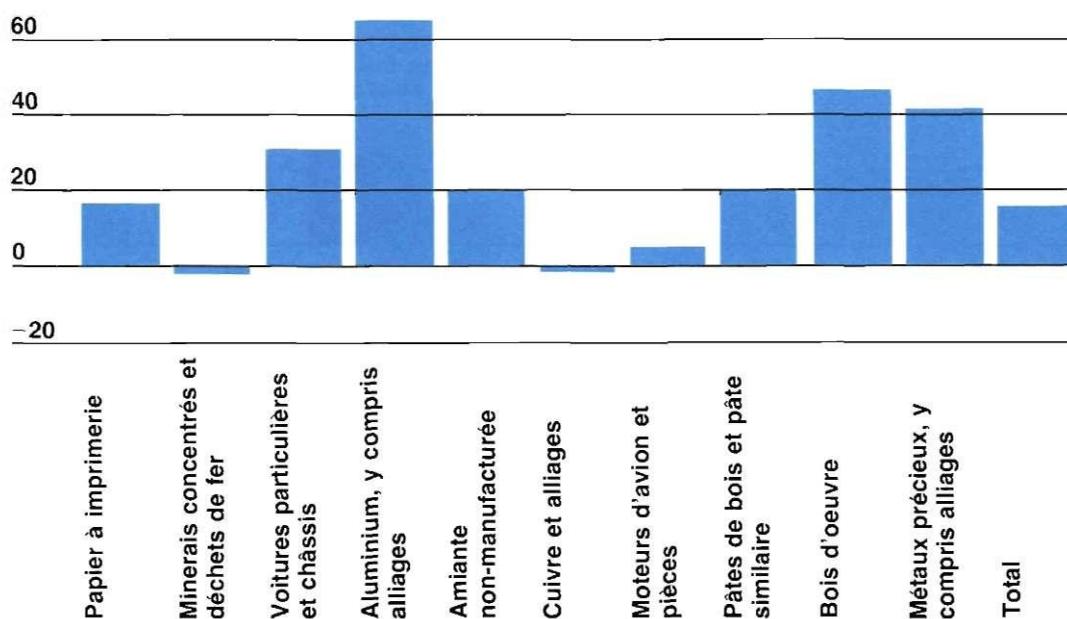


Source: Société centrale d'hypothèque et de logement.

La demande extérieure

Les exportations canadiennes chargées au Québec ont augmenté de 14,2% au cours des neuf premiers mois de 1977 par rapport aux mois correspondants de 1976, bénéficiant ainsi de la vigueur de la demande extérieure en provenance en particulier des États-Unis. Les exportations ont été particulièrement élevées au niveau de l'aluminium, du bois d'oeuvre et des métaux précieux qui ont augmenté respectivement de 65,5%, 46,2% et 41,7%.

EXPORTATIONS DU CANADA CHARGÉES AU QUÉBEC (pourcentage d'accroissement annuel)



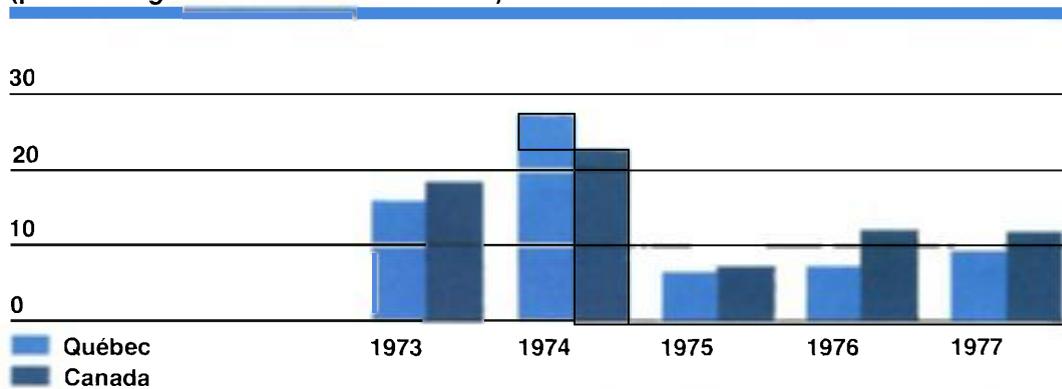
Source: Bureau de la statistique du Québec.

Par ailleurs, les exportations de minerais concentrés et de déchets de fer qui représentent la seconde composante en importance, ont légèrement baissé de même que les exportations de cuivre. La baisse enregistrée s'explique par l'engorgement actuel du marché mondial pour ces produits. Enfin, les exportations de moteurs et pièces d'avion ont peu augmenté tandis que les produits tels la pâte de bois, le papier à imprimerie et l'amiante ont enregistré une progression vigoureuse de 15% à 20%.

Les expéditions manufacturières

En 1977, les livraisons des industries manufacturières ont augmenté de 9,1%, marquant ainsi une certaine accélération par rapport à la tendance observée en 1976. Toutefois, la hausse enregistrée au Québec est inférieure à celle de 11,7% observée dans l'ensemble du Canada.

VALEUR DES EXPÉDITIONS (pourcentage d'accroissement annuel)



Source: Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, S.C., 31-001.

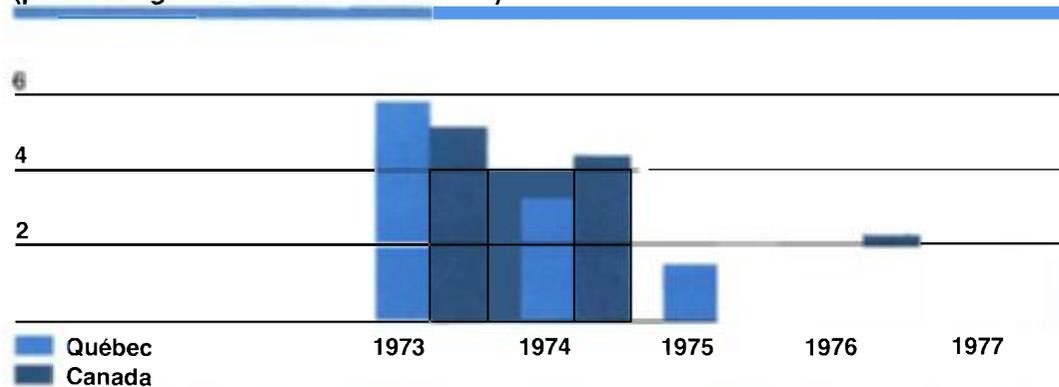
La progression moins soutenue des livraisons québécoises s'explique dans une bonne mesure par la situation des industries manufacturières traditionnelles, où la production a été abaissée dans plusieurs cas par la croissance désordonnée des importations depuis quelques années. De fait, les performances ont été particulièrement décevantes dans les industries du cuir et de la chaussure, du textile, de l'habillement et du meuble. Par ailleurs, les industries de la bonneterie, de l'équipement de transport, du bois, de la transformation primaire des métaux et de la fabrication de produits minéraux non métalliques ont enregistré des augmentations importantes.

Le marché du travail

Pour l'ensemble de l'année, la population active s'est accrue de 2,8%, soit 76 000 personnes. Cette hausse relativement rapide provient pour une bonne part de l'augmentation de 4,5% (44 000) de la main-d'oeuvre féminine, alors que la hausse du taux d'activité chez les femmes s'est poursuivie en 1977 malgré des conditions peu favorables sur le marché du travail.

Par ailleurs, la croissance de l'emploi a été faible en 1977 se situant à 1% ou 25 000 nouveaux emplois. Cette faiblesse apparaît surtout au niveau des industries produisant des biens, où l'on observe une baisse de 3,9% (34 000) tandis que l'emploi augmente de 3,7% (59 000) dans les services.

EMPLOI (pourcentage d'accroissement annuel)



Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

EMPLOI PAR SECTEUR QUÉBEC

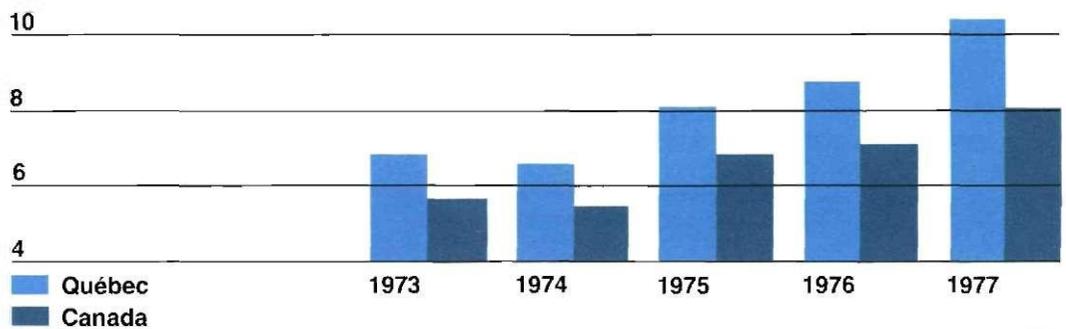
	1976	1977	Variation
	(en milliers de dollars)		
Primaire	123	121	-2
Construction	147	144	-3
Fabrication	595	566	-29
Services	1 446	1 489	43
Administration publique	168	184	16
Total	2 479	2 504	25

Source: Statistique Canada, La population active, 71-001

Cette tendance peu favorable dans l'évolution de l'emploi a été largement déterminée par les difficultés éprouvées par le secteur manufacturier qui a enregistré une diminution de 29 000 emplois, dont 20 000 dans les secteurs traditionnels. Dans l'industrie de la construction, la situation de l'emploi s'est affaiblie au cours de l'année et ce fait peut être mis en parallèle avec la diminution observée dans le nombre de logements mis en chantier. La situation difficile observée dans le secteur agricole s'est également traduite par une perte estimée à 2 000 emplois.

Le nombre de chômeurs s'est accru de 51 000 en 1977 pour atteindre 288 000 et le taux de chômage s'est établi à 10,3% pour l'ensemble du Québec. Le taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes où il se chiffre à 17,9%, en comparaison de 6,7% pour les hommes adultes.

TAUX DE CHÔMAGE

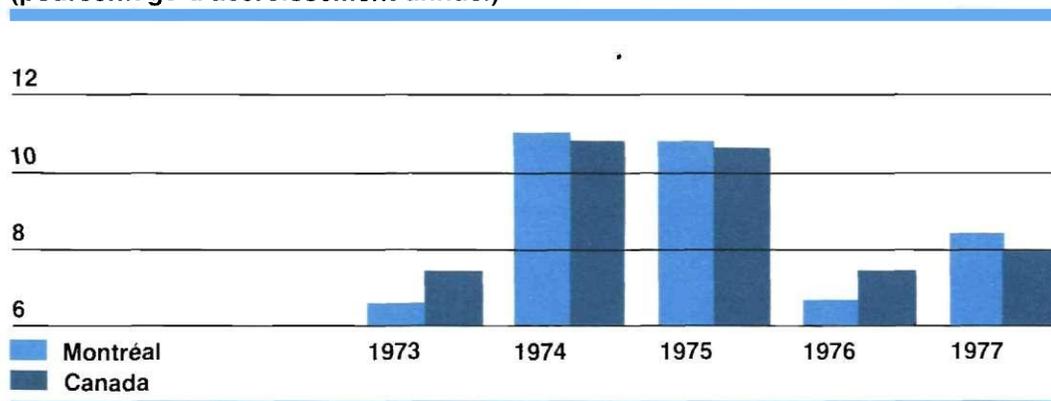


Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

Les prix et les salaires

L'indice des prix à la consommation à Montréal s'est accru de 8,4% en 1977 contre une avance de 6,7% durant l'année précédente. Le comportement des prix des produits alimentaires est à l'origine de cet accélération de la croissance de l'indice global puisqu'ils se sont accrus de 9,2% en 1977, contre seulement 2,8% en 1976. On observe une réduction du taux de croissance de l'ensemble des autres composantes, dont le taux d'augmentation s'établit à 8% en 1977, en comparaison de 8,7% en 1976. Parmi celles-ci, les frais du logement et le coût de l'habillement ont enregistré les hausses les plus prononcées.

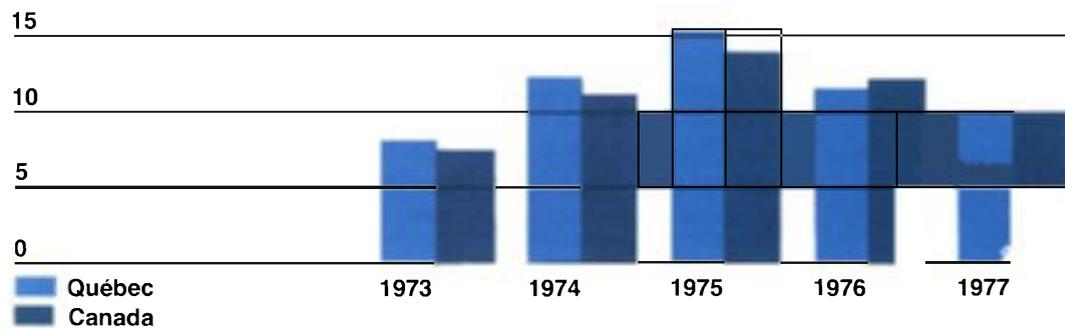
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (pourcentage d'accroissement annuel)



Source: Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, 62-001.

Le salaire hebdomadaire moyen dans l'ensemble des industries au Québec s'est accru de 10,1% en 1977 contre 11,6% en 1976. Néanmoins, les taux de salaires ont augmenté légèrement plus rapidement au Québec qu'en Ontario ou dans l'ensemble du Canada, de sorte que l'écart entre les salaires québécois et ceux des autres régions s'est rétréci. La réduction de la croissance des salaires a été plus marquée encore en termes réels, puisque la progression des prix à la consommation a été plus rapide en 1977 qu'en 1976. Par ailleurs, si l'on tient compte de la baisse de la valeur du dollar canadien sur les marchés de change, il apparaît que l'année 1977 aura été marquée par un rajustement sensible des salaires québécois par rapport aux salaires payés à l'étranger. L'économie québécoise devrait conséquemment être plus concurrentielle sur les marchés internationaux en ce début d'année.

SALAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS (pourcentage d'accroissement annuel)



Source: Statistique Canada, Emploi, gains et durées du travail, 72-002.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES QUÉBEC

	Unité de mesure	1973	1974	1975	1976	1977*	74-73	75-74	76-75	77-76	77-73**
							%	%	%	%	%
Produit intérieur brut au prix du marché	\$000 000	30 135	35 991	40 734	46 589	50 782	19,4	13,2	14,4	9,0	13,9
Revenu personnel	\$000 000	24 067	29 010	33 795	39 037	42 806	20,5	16,5	15,5	9,7	15,5
Revenu personnel par habitant	\$	3 959	4 738	5 469	6 262	6 813	19,7	15,4	14,5	8,8	14,5
Immobilisation totale	\$000 000	5 826	7 398	9 170	9 813	10 814	27,0	24,0	7,0	10,2	16,7
— secteur de la fabrication	\$000 000	940	1 344	1 373	1 131	1 215	43,0	2,2	-17,6	7,4	6,6
Valeur des expéditions industries manufacturières	\$000 000	17 542	22 396	23 969	25 792	28 136	27,7	7,0	7,6	9,1	12,5
Ventes au détail	\$000 000	9 697	11 383	13 010	14 448	15 549	17,4	14,3	11,1	7,6	12,5
Indice des prix à la consommation (Montréal)	1971 = 100	110,7	123,0	136,4	145,6	157,8	11,1	10,9	6,7	8,4	9,3
Population (1er juin)	'000	6 079	6 123	6 179	6 234	6 283	0,7	0,9	0,9	0,8	0,8
Main-d'oeuvre	'000	2 508	2 585	2 669	2 716	2 792	3,1	3,2	1,8	2,8	2,7
Emploi total	'000	2 338	2 415	2 452	2 479	2 504	3,3	1,5	1,1	1,0	1,7
Taux de chômage	%	6,8	6,6	8,1	8,7	10,3					

* Données provisoires

** Taux annuel composé

Sources: Statistique Canada: Investissements privés et publics au Canada (61-205), Industries manufacturières (31-205), Commerce de détail (63-005), Comptes nationaux des revenus et dépenses (13-001), Prix et indices des prix (62-001), La population active (71-001), Direction de l'analyse et de la prévision économique du ministère de l'Industrie et du Commerce.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA

	Unité de mesure	1973	1974	1975	1976	1977*	74-73	75-74	76-75	77-76	77-73**
							%	%	%	%	%
Produit intérieur brut au prix du marché	\$000 000	125 384	149 547	168 069	193 389	212 169	19,3	12,4	15,1	9,7	14,1
Revenu personnel	\$000 000	97 832	117 055	136 345	155 795	171 485	19,6	16,5	14,3	10,1	15,1
Revenu personnel par habitant	\$	4 438	5 234	6 007	6 776	7 363	17,9	14,8	12,8	8,7	13,5
Immobilisation totale	\$000 000	26 618	32 882	38 216	43 636	46 491	23,5	16,2	14,2	6,5	15,2
— secteur de la fabrication	\$000 000	3 668	4 950	5 521	5 465	6 007	35,0	11,5	-1,0	9,9	13,1
Valeur des expéditions industries manufacturières	\$000 000	66 757	82 454	88 456	98 597	109 879	23,5	7,3	11,5	11,7	13,3
Ventes au détail	\$000 000	38 335	44 751	51 399	57 167	61 561	16,7	14,9	11,2	7,7	12,6
Indice des prix à la consommation	1971 = 100	112,7	125,0	138,5	148,9	160,8	10,9	10,8	7,5	8,0	9,3
Population (1er juin)	'000	22 043	22 364	22 697	22 993	23 291	1,5	1,5	1,3	1,3	1,4
Main-d'oeuvre	'000	9 321	9 704	10 060	10 308	10 616	4,1	3,7	2,5	3,0	3,3
Emploi total	'000	8 802	9 185	9 363	9 572	9 754	4,4	1,9	2,2	1,9	2,6
Taux de chômage	%	5,6	5,3	6,9	7,1	8,1					

* Données provisoires

** Taux annuel composé

Source: Statistique Canada: Investissements privés et publics au Canada (61-205), Industries manufacturières (31-205), Commerce de détail (63-205), Comptes nationaux des revenus et dépenses (13-001), Prix et indices des prix (62-001), La population active (71-001).

**ANNEXE II
LA SITUATION FINANCIÈRE
DU GOUVERNEMENT
ET LES EMPRUNTS
DU SECTEUR PUBLIC**

Les opérations financières du gouvernement	II-1
● Les dépenses	II-1
● Les revenus	II-3
● Les opérations non budgétaires	II-4
Les emprunts du secteur public	II-6
Liste des tableaux	
Gouvernement du Québec	
État des opérations financières	
● Sommaire	II-8
● Revenus budgétaires	II-9
● Dépenses budgétaires	II-10
● Opérations non budgétaires	II-11
Liste des emprunts réalisés par le gouvernement du Québec en 1977	II-12
Liste des emprunts réalisés par l'Hydro-Québec en 1977	II-13
Dettes nettes	II-13
Investissements réalisés, subventionnés ou autorisés par le gouvernement du Québec	II-14
Principales entreprises publiques et fonds spéciaux de la mission économique dans lesquels le gouvernement détient une participation majoritaire	II-15

En raison de la croissance rapide des dépenses publiques depuis plusieurs années, les gouvernements participent à une part de plus en plus marquée de l'activité économique et financière. Ainsi, le gouvernement du Québec gère des sommes considérables qu'il utilise pour financer divers programmes de dépenses répondant aux besoins de la population. Les revenus du gouvernement sont principalement constitués d'impôts, de taxes, de droits, de bénéfices ainsi que de contributions du gouvernement du Canada. Enfin, le gouvernement comme la majorité des agents économiques des secteurs public ou privé, effectue également des emprunts sur les marchés financiers pour les dépenses de capital qui ne sont pas financées à même les revenus de l'année courante.

En ce qui concerne le gouvernement, la publication d'états financiers trimestriels depuis un an permet à tous les intéressés de suivre sur une base régulière les implications budgétaires et financières des actions prises en cours d'année, et la mise à jour des opérations déjà prévues au budget. Le but de la présente annexe est de poursuivre dans cette voie en fournissant une revue détaillée de l'évolution de la situation financière du gouvernement au cours de l'année écoulée. En outre, on y trouvera des renseignements sur les emprunts réalisés par l'ensemble du secteur public.

LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT

Dans le Discours sur le budget prononcé en avril 1977, le Ministre des Finances a annoncé plusieurs mesures visant à assainir les finances publiques et à limiter la croissance des dépenses de façon à diminuer sensiblement les recours aux marchés financiers. En particulier, il s'agissait d'assurer la réalisation d'équilibres financiers impliquant une réduction significative des besoins de financement.

En cours d'année, à la lumière d'une réévaluation de la situation économique, le gouvernement a initié de nouveaux programmes de dépenses destinés à soutenir l'emploi. L'ensemble des mesures annoncées en octobre dernier a donc entraîné des déboursés qui se sont ajoutés à ceux déjà prévus au budget initial.

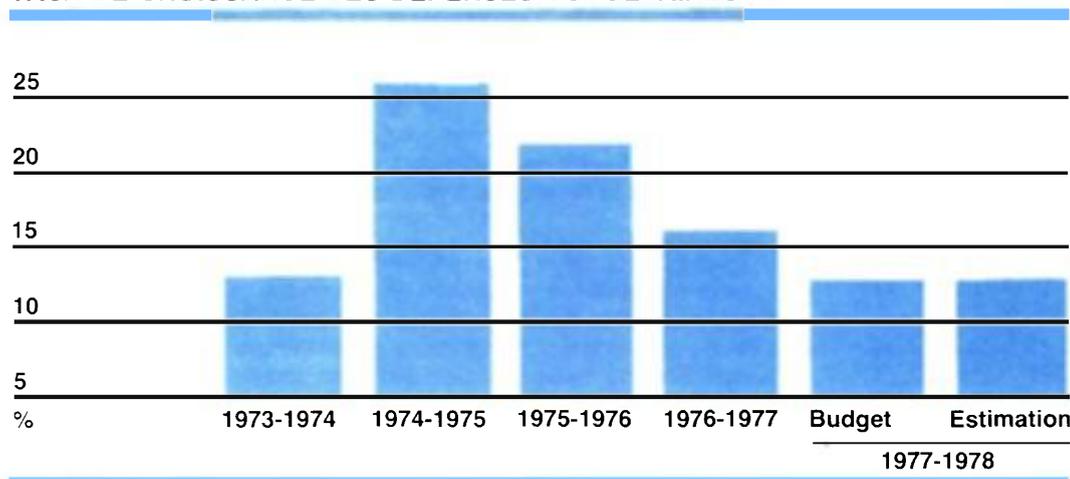
Les besoins financiers du gouvernement pour l'année se terminant le 31 mars ont été de \$955 millions. Ce résultat répond aux principaux objectifs énoncés au Discours sur le budget. De fait, la réduction des besoins financiers se chiffre à \$407 millions ou 30% et s'explique principalement par une diminution du déficit budgétaire reflétant en bonne partie une réduction du taux de croissance des dépenses par rapport à l'année précédente.

Les dépenses

Les dépenses budgétaires sont estimées à \$11 505 millions, en 1977-1978, soit \$30 millions de moins que la prévision du printemps dernier. Depuis ce temps, le gouvernement a déposé un budget supplémentaire de \$369 millions dont le financement a été réalisé à l'aide de crédits périmés estimés à \$395 millions. Ce budget supplémentaire incluait \$44 millions pour le nouveau programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi.

Le taux de croissance des dépenses s'établit donc à 12,7% en 1977-1978, soit un taux passablement inférieur à ceux des trois années précédentes. Le graphique I illustre l'évolution de la croissance des dépenses au cours des cinq dernières années et témoigne de la détermination du gouvernement de maintenir leur augmentation à l'intérieur des prévisions budgétaires. Il n'en reste pas moins que le taux d'augmentation des dépenses publiques a été supérieur au rythme de progression du produit intérieur brut. Ce n'est, ainsi que le souligne le présent Discours sur le budget, qu'en 1978-1979 que l'on s'attend à ramener le premier taux au niveau du second.

Graphique I
TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES



La diminution du taux de croissance des dépenses budgétaires est en bonne partie attribuable à une réduction de la hausse des dépenses des programmes sociaux, notamment dans le secteur de la santé. Par ailleurs, les dépenses reliées au soutien du revenu ont bénéficié d'une croissance largement supérieure à celle de l'ensemble des dépenses. La forte hausse observée à ce chapitre provient en bonne partie de l'accroissement des allocations familiales qui sont passées de \$115 millions en 1976-1977 à plus de \$150 millions en 1977-1978 à la suite d'une augmentation des prestations. Globalement, ces programmes ont représenté 34% du budget en 1977-1978.

Les dépenses reliées à l'éducation, la culture et les loisirs viennent au second rang en importance avec 32,8% du budget et ont augmenté au rythme de 15,5%. Pour l'éducation seulement, la croissance a été de 14,8% et s'explique à la fois par l'accroissement des clientèles aux niveaux collégial et universitaire de même que par l'augmentation de la masse salariale. De plus, les dépenses de l'année incluent un montant de \$159 millions représentant une partie du rattrapage à effectuer dans le paiement des subventions aux commissions scolaires.

Les programmes liés à l'administration et à la gestion gouvernementale représentent 19,1% du budget et incluent, en particulier, les dépenses du service de la dette du gouvernement et certains transferts aux municipalités. Le service de la dette, excluant les remboursements de capital, a atteint \$599 millions en 1977-1978 en comparaison de \$498 millions l'an dernier. Les transferts aux municipalités concernant la remise d'une partie de la taxe sur les ventes au détail et sur les repas et l'hôtellerie ont totalisé \$390 millions en 1977-1978, soit \$37 millions de plus que l'année précédente.

Enfin, plusieurs programmes liés au développement économique et à l'amélioration de la structure industrielle ont connu une croissance rapide durant l'année, notamment ceux visant le financement et l'aide à la production agricole (11,8%), l'amélioration et l'utilisation de la forêt (56,5%) de même que les programmes visant à faciliter la création et l'expansion d'entreprises (32,4%). En outre, d'autres programmes de soutien à l'activité économique ont également bénéficié de crédits supplémentaires et de la réallocation des fonds publics en cours d'année dans le cadre du programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi. Il faut souligner également l'augmentation des sommes consacrées à la formation professionnelle des adultes (16,2%), sommes qui doivent permettre aux travailleurs de se perfectionner pour être en mesure de s'adapter aux changements technologiques.

Les revenus

Les revenus budgétaires pour l'année 1977-1978 sont évalués à \$10 835 millions, soit une augmentation de 17,6% par rapport à l'année antérieure, en comparaison d'une hausse de 16,4% en 1976-1977.

Les revenus autonomes du gouvernement, qui représentent environ 72% des revenus budgétaires, se sont accrus de 13,3% pour se situer à \$7 850 millions. Le tableau I présente l'évolution des principales sources de revenus budgétaires en 1977-1978 et indique les variations par rapport aux prévisions du Discours sur le budget d'avril 1977.

Tableau I
SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS BUDGÉTAIRES

	1976-1977	1977-1978		Augmentation par rapport à 1976-1977 %	
	Résultats réels	Discours sur le budget (en millions de dollars)	Estimation Variations		
Impôt sur le revenu des particuliers	2 945	3 720	3 555	-165	20,7
Impôt des sociétés	589	673	538	-135	-8,7
Taxes sur les ventes au détail	1 341	1 550	1 450	-100	8,1
Autres revenus autonomes	2 052	2 312	2 307	-5	12,4
	6 927	8 255	7 850	-405	13,3
Transferts du gouvernement du Canada	2 290	2 640	2 985	345	30,3
Total des revenus budgétaires	9 217	10 895	10 835	-60	17,6

Si on réfère aux prévisions initiales, les revenus du gouvernement se sont accrus un peu moins rapidement que prévu alors que le ralentissement de l'activité économique a diminué le taux de croissance du rendement des principaux impôts. De plus, la diminution des rentrées fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés est attribuable en partie à un allègement fiscal accordé aux entreprises en cours d'année.

Par ailleurs, les transferts en provenance du gouvernement du Canada sont estimés à \$2 985 millions, soit \$345 millions de plus que prévu. Avec les nouveaux arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux en vigueur depuis le 1^{er} avril 1977, la contribution fédérale au financement des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire s'effectue sous forme d'un transfert fiscal et d'un transfert financier. Le transfert fiscal consiste en 14,75% de l'impôt fédéral de base sur le revenu des particuliers et 1% du revenu imposable des sociétés; le transfert financier consiste en un montant per capita égal pour chacune des provinces, augmenté annuellement en fonction de l'accroissement du produit national brut, montant duquel est déduite la valeur du transfert fiscal.

De plus, le Québec contrairement aux autres provinces bénéficie d'un abattement additionnel de 16,5% de l'impôt fédéral de base, la valeur de ce transfert fiscal étant aussi déduite des transferts financiers autrement payables à l'égard des programmes de santé, d'enseignement post-secondaire et de bien-être. Or, le gouvernement fédéral ayant surestimé la valeur des transferts fiscaux à dû, suite à la correction de cette erreur d'estimation qui s'élevait précisément à \$235 millions, augmenter d'autant ses transferts financiers de façon à ce que le transfert total demeure au même niveau.

Le gouvernement du Québec a, d'autre part, réclamé auprès du gouvernement fédéral les sommes qui lui étaient dues au titre de rajustement d'années antérieures, le vérificateur général ayant souligné à plusieurs occasions la nécessité de procéder à une telle opération.

Les opérations non budgétaires

Les opérations non budgétaires consistent soit en des achats de capital-actions des sociétés d'État, soit en des prêts ou avances tant à des entreprises du gouvernement qu'à d'autres agents économiques. Les besoins financiers associés à ces opérations ont atteint \$270 millions. Ce montant constitue une hausse importante par rapport à l'année précédente et un dépassement de \$70 millions par rapport au Discours sur le budget.

Cette révision à la hausse tient compte d'un prêt additionnel de \$27 millions fait à SIDBEC pour l'achat de Questeel ainsi que de l'augmentation de \$20 millions des prêts à l'Office du crédit agricole. Enfin, des prêts ont été consentis aux entreprises dans le cadre du programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi.

Le solde des opérations budgétaires et non budgétaires s'est établi à \$715 millions en 1977-1978 en comparaison de \$1 013 millions l'année précédente. Ce montant, ajouté aux remboursements d'emprunts venant à échéance, a porté l'ensemble des besoins financiers à \$955 millions. Par ailleurs, les emprunts totaux se sont chiffrés à \$1 042 millions, entraînant donc une variation à la hausse du fonds de roulement.

Tableau II
OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT
(en millions de dollars)

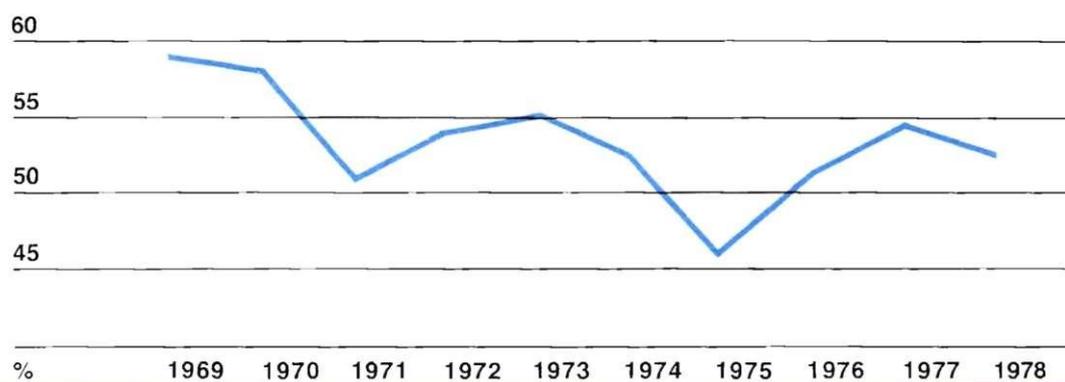
	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978
Sommaire des opérations du gouvernement				
• Budgétaires	220	759	815	445
• Non budgétaires	154	193	198	270
• Emprunts remboursés	235	276*	349	240
• Variation du fonds de roulement	-23	-22	-7	87
Emprunts	586	1 206	1 355	1 042
• Moins emprunts remboursés	-235	-276	-348	-240
Augmentation de la dette publique	351	930	1 007	802
Dette publique	4 030	4 956	5 963	6 765
Dette publique per capita (en dollars)	657	801	957	1 076

* Exclut \$4 millions pour la conversion à la valeur nominale au 1er avril 1975 des obligations détenues dans le fonds d'amortissement.

La diminution du recours aux emprunts pour financer les opérations du gouvernement s'est traduite par une réduction significative du taux de croissance de la dette publique. Ainsi, la dette publique per capita s'est accrue de 12,4% en 1977-1978 en comparaison d'une augmentation moyenne d'environ 21% au cours des deux années précédentes.

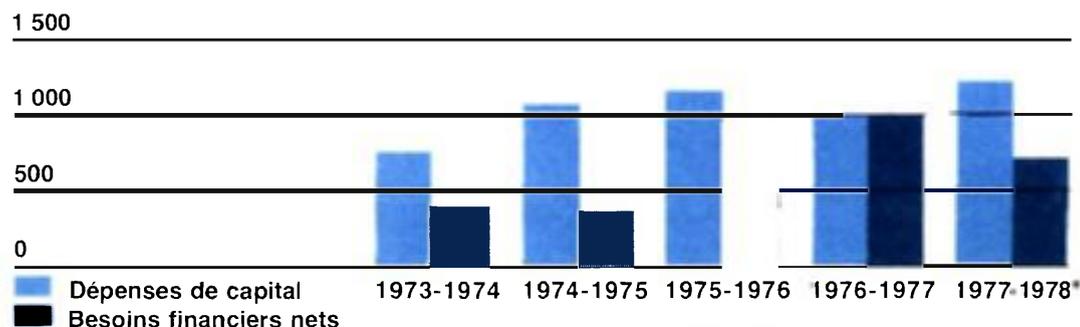
La dette nette, c'est-à-dire après déduction des actifs financiers, est estimée à \$5,7 milliards au 31 mars 1978, ce qui représente 52,6% ou 6 mois de revenus du gouvernement. Le graphique II montre l'évolution de ce rapport au cours des dix dernières années.

Graphique II
DETTE NETTE DU GOUVERNEMENT
EN POURCENTAGE DES REVENUS BUDGÉTAIRES



L'amélioration de la situation financière qui s'est produite l'an dernier peut également être illustrée en comparant l'évolution des emprunts nets et des immobilisations faites ou subventionnées par le gouvernement. L'étude du graphique III montre que le gouvernement a pu diminuer sensiblement ses besoins financiers en 1977-1978 et faire croître de nouveau l'ensemble de ses dépenses de capital qui sont un élément important de la croissance économique.

Graphique III
COMPARAISON DES DÉPENSES DE CAPITAL
ET DES BESOINS FINANCIERS NETS



* Estimation

LES EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC

Pour la période de janvier à décembre 1977, les emprunts du gouvernement totalisent \$1 337 millions dont \$456 millions ont été utilisés au financement des programmes de l'année financière 1976-1977. Ces emprunts forment 33% de ceux de l'ensemble du secteur public; les autres administrations, dont l'Hydro-Québec, ont réalisé des emprunts atteignant \$2 742 millions. Ainsi, les emprunts totaux du secteur public sont évalués à \$4 079 millions, selon les données préliminaires.

Tableau III
EMPRUNTS BRUTS DU SECTEUR PUBLIC
(en millions de dollars)

	au 31 décembre				
	1973	1974	1975	1976	1977*
Gouvernement	660	586	921	1 341	1 337
Universités, CEGEP et commissions scolaires	191	298	306	290	306
Institutions de santé et de bien-être	38	38	56	45	80
Hydro-Québec	465	711	1 100	1 784	1 097
Autres sociétés d'État ¹	52	74	181	1 107 ²	275
Municipalités et communautés urbaines	326	338	884	962	984
	1 732	2 045	3 448	5 529	4 079

* Chiffres préliminaires.

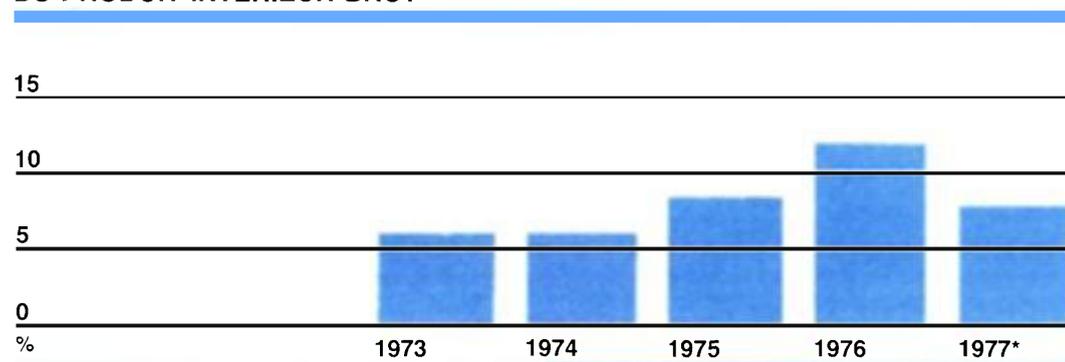
1. Incluant la Société d'habitation du Québec.

2. Régie des installations olympiques et Sidbec, notamment.

Sources: Bureau de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

En pourcentage du produit intérieur brut, les emprunts du secteur public sont passés de 12% à 8% entre 1976 et 1977. Le graphique IV indique l'évolution de ce rapport au cours des cinq dernières années.

Graphique IV
EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC EN POURCENTAGE
DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



* Chiffres préliminaires

Les emprunts du secteur public québécois en 1977 se sont répartis de la façon suivante: un montant de \$2,4 milliards a été emprunté au Canada, en comparaison de \$2,6 milliards en 1976; un autre montant de \$1,7 milliard a été emprunté à l'étranger en comparaison de \$2,9 milliards en 1976.

Cependant, pour fin de comparaison des emprunts du secteur public québécois avec les emprunts des secteurs publics des provinces canadiennes, il est essentiel de bien saisir les rôles différents joués par le Régime de pension du Canada et par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les fonds du Régime de pension du Canada sont placés presque exclusivement dans les titres des gouvernements des neuf provinces anglophones. Ces placements sont effectués hors marché et ils ne sont pas comptabilisés comme des emprunts publics par les gouvernements de ces provinces. De plus, ces titres ne sont pas négociables et ont un rendement inférieur à celui du marché.

La Caisse de dépôt et placement du Québec, créée en 1966, dans le but de gérer les fonds de la Régie des rentes du Québec, gère de plus les fonds d'autres déposants du secteur public québécois. Après douze années d'opération, environ 65% de ses placements à long terme ont été investis sous forme d'obligations du secteur public québécois, parmi lesquelles les obligations du gouvernement comptent pour la moitié. Ces prêts au gouvernement par la Caisse de dépôt, sont toujours négociés au taux prévalant sur le marché financier.

La Caisse de dépôt a acheté des obligations du secteur public québécois pour un montant de \$676 millions en 1977 et de \$607 millions en 1976, alors que l'ensemble des emprunts à long terme du secteur public québécois sur le marché canadien pour ces deux années s'établissait respectivement à \$2,4 milliards et à \$2,6 milliards.

Par ailleurs, la Caisse de dépôt a orienté au cours des années une partie importante de ses fonds vers le financement de l'entreprise privée sous forme d'actions et d'obligations, de même que par l'achat de créances hypothécaires.

Enfin, au niveau international, il est intéressant de noter la répartition des emprunts étrangers effectués par le secteur public québécois, en comparaison avec la répartition des emprunts étrangers effectués par tous les pays sur les marchés internationaux.

Tableau IV
IMPORTANCE DES EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC
SUR LES MARCHÉS FINANCIERS EXTÉRIEURS EN 1977

	Ensemble des emprunts ¹		Emprunts du secteur public du Québec	
	(en millions de dollars)	%	(en millions de dollars)	%
Dollars américains				
• Marché américain	7 748	11	241	14
• Euro-marchés	44 103	66	764	46
Marks allemands	7 252	11	366	22
Francs suisses	3 817	6	177	11
Autres	4 300	6	108	7
	67 220	100	1 656	100

1. Estimation des emprunts réalisés sur les marchés internationaux sous forme d'obligations ou de crédits bancaires consortiaux.

Sources: OCDE, Morgan Guaranty Trust Co. of New York et ministère des Finances.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
SOMMAIRE
(en millions de dollars)

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
I- Opérations budgétaires				
Revenus	6 921,5	7 917,7	9 217,3	10 835,0
Dépenses	7 208,6	8 791,1	10 208,5	11 505,0
Déficit	-287,1	-873,4	-991,2	-670,0
Moins: Dépenses ne requérant pas de financement	66,7	114,1	175,9	225,0
Opérations budgétaires	-220,4	-759,3	-815,3	-445,0
II- Opérations non budgétaires				
Placement, prêts et avances	-153,5	-193,0	-197,8	-270,0
Opérations non budgétaires	-153,5	-193,0	-197,8	-270,0
SOLDE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET NON BUDGÉTAIRES	-373,9	-952,3	-1 013,1	-715,0
III- Remboursements d'emprunts	-235,0	-276,1	-348,4	-240,0
BESOINS TOTAUX DE FINANCEMENT	-608,9	-1 228,4	-1 361,5	-955,0
IV- Nouveaux emprunts	+586,1	+1 206,3	+1 354,6	+1 042,0
Variations du fonds de roulement	+22,8	+22,1	+6,9	-87,0
Total des opérations financières	+608,9	+1 228,4	+1 361,5	+955,0

N.B. Pour les opérations financières, le signe (-) indique un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
1. Impôts sur les revenus et sur les biens				
Impôts sur le revenu des particuliers	2 205,9	2 450,4	2 945,2	3 555,0
Contributions au financement des programmes de santé			278,8	375,0
Impôt des sociétés ¹	506,0	550,9	588,9	538,0
Droits de successions	43,3	32,7	27,4	25,0
	2 755,2	3 034,0	3 840,3	4,493,0
2. Taxes à la consommation				
Ventes au détail	1 049,9	1 203,6	1 341,1	1 450,0
Carburants	395,2	421,7	428,5	450,0
Tabacs	79,1	85,6	82,8	85,0
Repas et hôtellerie	94,5	108,1	125,3	150,0
Autres ²	23,3	28,2	32,4	39,0
	1 642,0	1 847,2	2 010,1	2 174,0
3. Droits et permis				
Véhicules automobiles	116,0	193,3	183,0	223,0
Boissons alcooliques	45,8	52,6	54,6	56,0
Ressources naturelles ³	53,5	89,8	50,9	80,0
Pari mutuel	18,5	20,9	22,2	23,0
Autres droits et permis	23,2	27,7	29,8	30,0
	257,0	384,3	340,5	412,0
4. Revenus divers				
Ventes de biens et services	134,0	153,3	168,6	164,0
Intérêts	96,0	111,8	160,8	144,0
Contributions à des régimes de retraite	104,5	71,5	98,6	132,0
Amendes, confiscations et recouvrements	29,1	45,8	52,8	56,0
	363,6	382,4	480,8	496,0
5. Transferts des sociétés d'État				
Société des alcools du Québec	138,0	155,0	165,0	180,0
Société d'exploitation des loteries et courses du Québec	51,1	55,4	70,1	75,0
Hydro-Québec	20,0	20,0	20,0	20,0
	209,1	230,4	255,1	275,0
Total des revenus autonomes	5 226,9	5 878,3	6 926,8	7 850,0
6. Transferts du gouvernement du Canada				
Péréquation	915,4	1 035,0	1 145,4	1 279,0
Autres transferts liés aux accords fiscaux	305,8	504,5	574,6	1 056,0
Contributions aux programmes de bien-être	240,1	287,6	389,5	365,0
Autres programmes	233,3	212,3	181,0	285,0
Total des transferts du gouvernement du Canada	1 694,6	2 039,4	2 290,5	2 985,0
Total des revenus budgétaires	6 921,5	7 917,7	9 217,3	10 835,0

1. Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital, primes d'assurance et places d'affaires.
2. Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.
3. Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DÉPENSES BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

Ministères	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
Affaires culturelles	28,8	37,5	43,0	54,4
Affaires intergouvernementales	12,5	16,7	21,7	30,0
Affaires municipales	154,9	202,4	194,9	220,9
Affaires sociales	2 442,3	2 969,5	3 473,9	3 830,5
Agriculture	168,5	194,4	198,6	227,3
Assemblée nationale	16,4	19,6	21,9	26,7
Communications	47,0	55,8	69,7	76,8
Conseil exécutif	68,3	44,4	46,5	89,3
Conseil du trésor	1,6	2,2	2,6	3,1
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	8,0	10,2	11,5	15,5
Éducation	1 995,0	2 418,9	3 039,2	3 517,5
Finances	348,8	449,0	560,7	647,5
Fonction publique	109,1	145,7	176,3	218,6
Immigration	5,4	8,7	10,2	12,6
Industrie et Commerce	48,2	71,4	90,1	111,8
Justice	212,7	255,5	318,8	323,1
Revenu	356,7	412,9	453,1	492,3
Richesses naturelles	39,8	52,3	54,8	46,4
Terres et Forêts	68,7	82,5	79,2	100,3
Tourisme, Chasse et Pêche	65,9	110,2	91,8	108,7
Transports	848,0	1 025,5	1 038,1	1 099,1
Travail et Main-d'oeuvre	39,5	47,6	59,2	62,4
Travaux publics et Approvisionnement	105,1	138,3	138,5	171,0
Services de protection de l'environnement	17,4	19,9	14,2	19,2
Total des dépenses budgétaires	7 208,6	8 791,1	10 208,5	11 505,0

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

Source (+) et besoins (-) de fonds	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
Placements, prêts et avances				
1. Entreprises du gouvernement du Québec				
Capital-actions et mise de fonds Sidbec	-26,0	-26,0	-53,0	-84,8
Société de développement de la Baie James	-10,0	-10,0	-10,0	
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)	-3,7	-3,1	-7,6	-3,4
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	-7,5	-12,5	-7,5	-9,0
Société générale de financement du Québec	-3,5	-9,5	-24,5	-9,7
Autres ¹	-7,7	-7,0	-7,3	-12,4
	-58,4	-68,1	-109,9	-119,3
Prêts et avances				
Office des autoroutes du Québec	-9,8	-8,3	-14,3	-19,7
Office du crédit agricole du Québec	-21,4	-16,8	-41,5	-55,6
Sidbec				-27,1
Société de développement industriel du Québec	-22,0	-16,0	+5,0	-6,5
Société d'habitation du Québec	-8,0	-6,6	-6,6	-17,4
Société du parc industriel du centre du Québec	-2,7	-5,6	-2,8	-3,6
Société de développement immobilier du Québec	-10,0	-51,0	+3,0	
Autres ²	-9,8	-8,9	-14,0	-17,3
	-83,7	-113,2	-71,2	-147,2
Total des entreprises du gouvernement du Québec	-142,1	-181,3	-181,1	-266,5
2. Municipalités et organismes municipaux	-14,1	-6,8	-10,5	-2,2
3. Particuliers, sociétés et autres	+2,7	-4,9	-6,2	-1,3
Total des opérations non budgétaires	-153,5	-193,0	-197,8	-270,0

1. Comprend Rexfor, Société de cartographie du Québec, Société des traversiers du Québec, et SOQUIA.

2. Comprend Société d'aménagement de l'Outaouais, Rexfor, Société générale de financement, Commission administrative de l'assurance stabilisation des revenus agricoles.

LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 1977

Montants en dollars canadiens ¹	Valeur nominale en devises étrangères	Taux du coupon	Date de l'émission	Durée l'acheteur	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
(en millions)		%		(années)	\$	%
91,3		8,3919	31 mars	20	100	8,3919
0,3		9,0	Diverses dates	30	100	9,0
1,5 ²		8,73/9,02	Début de chaque mois	20	100	8,73/9,02
63,2	D.M. 150	7,50	1er février	10	100	7,36
125,0		9,75	15 mars	24	100	9,75
175,0		9,75	22 mars	5	100	9,75
	456,3					
6,4 ²		8,77/9,22	Début de chaque mois	20	100	8,77/9,22
6,6 ²		9,125/9,50	Diverses dates	30	100	9,125/9,50
314,6 ³	\$ E.U. 300		14 mai	7	100	—
66,8	D.M. 150	7,25	1er juin	10	100	7,12
100,0		9,75	15 juillet	20	99,25	9,84
100,0		9,75	29 septembre	20	99,625	9,79
66,7	\$ E.U. 60	9,0	1er novembre	18	99	8,92
15,0		9,8	1er novembre	20	100	9,8
15,0		10,15	1er novembre	19	100	10,15
15,0		10,55	1er novembre	18	100	10,55
18,0		8,25	7 décembre	3	100	8,25
32,0		8,50	7 décembre	6	100	8,50
125,0		9,75	16 décembre	19	100	9,75
	881,1					
	1 337,4					

1. Équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation pour les emprunts effectués en devises étrangères.

2. Emprunts auprès du gouvernement fédéral en vertu du régime de pensions du Canada et des programmes des zones spéciales.

3. Le taux d'intérêt varie en fonction du taux de l'offre inter-banque de l'argent à court terme sur le marché de Londres.

LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR L'HYDRO-QUÉBEC EN 1977

Montants en dollars canadiens ¹	Valeur nominale en devises étrangères	Taux du coupon	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
(en millions)		%		années	\$	%
44,0		8¾	18 mars	25	100,00	8,75
100,0		10	1er juin	20	99,25	10,09
133,3	\$ E.U. 125	9	1er août	15	100,00	8,81
125,0		9¾	6 août	23	99,00	9,86
92,8	D.M. 200	6½	16 août	10	100,50	6,33
131,8	F.S. 300	5¼	24 août	5	100,00	5,18
241,4	\$ E.U. 225	9¾	1er septembre	20	100,00	9,25
75,9	D.M. 150	6¼	1er septembre	10	99,00	6,29
27,0		9	8 septembre	25	100,00	9,00
80,5	Yen 20 000	8½	20 septembre	15	100,00	8,50
45,0	F.S. 100	5	21 septembre	15	99,50	4,99

1 096,7

D.M. Deutsche Mark; F.S. Franc Suisse

1. Équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation pour les emprunts effectués en devises étrangères.

DETTE NETTE
(en millions de dollars)

	au 31 mars			Estimation
	1975	1976	1977	31 mars 1978
Obligations négociables				
• En monnaie du Canada	2 346,0	2 763,8	3 377,4	3 849,1
• En monnaies étrangères ¹	949,6	1 154,8	1 398,7	1 482,3
Obligations non négociables ²	464,5	740,0	984,3	944,6
Autres emprunts ³				
• En monnaie du Canada	226,8	271,4	181,0	268,4
• En monnaies étrangères ¹	43,0	25,8	20,6	314,6
Passif à court terme	973,9	1 599,5	1 408,9	1 320,7
Régime de retraite	67,2	179,1	354,2	579,2
Moins:				
• Actif à court terme	889,3	1 490,6	1 293,0	1 386,8
• Actif à long terme	1 027,0	1 220,0	1 417,2	1 687,2
Dettes nettes	3 154,7	4 023,8	5 014,9	5 684,9

1. La dette en monnaie étrangère apparaît suivant l'équivalent en dollars canadiens aux dates de réalisation des emprunts.
2. Incluant les obligations d'épargne du Québec aux montants de \$289,5 millions en 1975, \$556,9 millions en 1976, \$702,2 millions en 1977 et \$655,2 millions en 1978.
3. Y compris les bons du trésor en monnaie du Canada au montant de \$115,9 millions en 1975, \$91,5 millions en 1976; en monnaie étrangère, au montant de \$12,0 millions en 1975.

**INVESTISSEMENTS RÉALISÉS, SUBVENTIONNÉS
OU AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

	1977-1978	1978-1979 Budget
I- Investissements du gouvernement		
A. Terrains, immeubles et travaux de génie	430,0	425,6
B. Matériel et équipement	37,7	37,7
C. Autres catégories	152,3	174,6
	620,0	637,9
II- Subventions pour investissements		
A. Secteur des hôpitaux et du bien-être	41,9	25,9
B. Secteur de l'éducation	9,5	7,6
C. Autres	246,9	284,0
	298,3	317,5
III- Investissements autorisés par le gouvernement et financés par avances intra ou extra-budgétaires ou emprunts garantis.		
A. Secteur des hôpitaux et du bien-être	62,7	110,0
B. Secteur de l'éducation	288,8	302,1
C. Sociétés d'État (sauf Hydro-Québec)	596,1	612,6
D. Autres	173,2	154,0
	1 120,8	1 178,7
IV- Hydro-Québec et Société d'énergie de la Baie James	2 048,0	2 707,0
V- Total	4 087,1	4 841,1

**PRINCIPALES ENTREPRISES PUBLIQUES ET FONDS SPÉCIAUX
DE LA MISSION ÉCONOMIQUE DANS LESQUELS LE GOUVERNEMENT
DÉTIENT UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE
année financière 1976**

	(en milliers de dollars)		Revenu (perte nette) de l'exercice	Nombre d'employés (hommes- années)
	Actif	Ventes		
Entreprises à caractère financier				
Caisse de dépôt et placement du Québec	4 318 528	—	326 980	113
Société de développement industriel du Québec	94 175	—	2 007	78
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	2 032	—	115	10
Entreprises à caractère industriel et commercial				
Société des alcools du Québec	83 462	453 983	173 089	3 250
Société d'exploitation des loteries et courses du Québec	17 194	183 343	70 048	180
Société générale de financement du Québec (bilan consolidé, 13 filiales)	287 822	404 772	489	9 200
Société du parc industriel du centre du Québec ¹	28 919	—	—	15
Centre de recherche industrielle du Québec	12 686	—	281 ²	200
Entreprises reliées aux ressources naturelles				
Commission hydro-électrique de Québec (Hydro-Québec) et ses filiales	9 132 723	1 091 813	310 640	18 298
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et sa filiale LOUVEM	17 513	11 071	(1 830)	318
Sidbec et ses filiales	771 961	97 800	(36 122)	4 070
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (REXFOR)	82 927	21 796	(5 095)	483
Société de développement de la Baie James (SDBJ)	69 896	—	850	524
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) ¹	82 616	340	—	77
Entreprises reliées au transport				
Office des autoroutes du Québec	409 325	28 881	(8 219)	688
Société des traversiers du Québec	20 476	3 283	979	500
Entreprises reliées à l'agriculture				
Office du crédit agricole du Québec	273 425	—	—	303
Régie de l'assurance-récolte du Québec	4 110	2 714	854	93
Raffinerie de sucre du Québec	11 934	3 558	(207)	122
Société québécoise d'initiatives agro- alimentaires (SOQUIA)	10 348	—	108	4

1. Au 31 mars 1977, la Société est considérée n'avoir réalisé aucun profit ni subi aucune perte.

2. Après contribution de \$5 millions du gouvernement du Québec

**ANNEXE III
NOUVELLE PRÉSENTATION
DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Introduction	III-1
1. La comptabilisation des régimes de retraite	III-2
2. L'intégration des opérations financières de la Régie de l'assurance maladie du Québec	III-6
3. Les autres comptes non budgétaires	III-7
4. L'ancienne et la nouvelle présentation des opérations financières	III-7
5. Les conventions comptables	III-15

INTRODUCTION

Lors du Discours sur le budget 1977-1978, le gouvernement avait pris l'engagement de modifier la comptabilisation de ses revenus et dépenses afin d'y inclure toutes les opérations financières du gouvernement en regard de l'année courante ou des années futures.

Cet engagement découlait de la croissance très rapide des dépenses publiques au cours des dernières années et du fait que tout objectif de contrôle de cette croissance devait forcément inclure l'ensemble des opérations financières. C'était la condition première pour vraiment améliorer l'allocation des ressources.

Les revenus et les dépenses spécifiquement visés étaient ceux des régimes de retraite dont le déficit actuariel avait pris des proportions importantes.

De plus suite aux nouveaux arrangements fiscaux avec le gouvernement fédéral le financement de l'assurance-maladie n'est plus directement lié avec la croissance des dépenses. Déjà pour l'exercice 1977-1978, une partie de la contribution fédérale n'apparaissait plus dans les revenus de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (R.A.M.Q.) et quant à verser des subventions d'équilibre budgétaire, il est apparu préférable d'intégrer l'ensemble des opérations financières de la R.A.M.Q. au budget du gouvernement.

La nouvelle comptabilisation des régimes de retraite et l'intégration de la Régie de l'assurance-maladie ont été incluses dans la présentation des comptes budgétaires 1978-1979 apparaissant au Discours sur le budget.

Le gouvernement a décidé de procéder à des modifications supplémentaires qui ont pour effet de mettre l'accent sur la variation de l'encaisse plutôt que la variation du fonds de roulement et de montrer explicitement l'évolution des autres comptes non budgétaires. La variation de l'encaisse constitue une donnée beaucoup plus significative dans l'administration financière courante.

Afin de ne pas compliquer la présentation actuelle du Discours sur le budget, ces dernières modifications seront introduites à l'occasion de la première Synthèse trimestrielle des opérations financières 1978-1979.

La présente annexe explique donc la méthode de comptabilisation des régimes de retraite, les effets de l'intégration de la Régie de l'assurance-maladie au budget gouvernemental et la nouvelle présentation des autres comptes non budgétaires. Pour fins d'illustration, les résultats budgétaires de 1974-1975 à 1977-1978 ont été révisés en tenant compte de ces changements.

On trouvera à la fin de cette annexe une section expliquant les principales conventions comptables en usage au gouvernement.

1. LA COMPTABILISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du gouvernement, ceux des secteurs de l'éducation et de la santé, les membres de la Sûreté du Québec, les juges, de même que les membres de l'Assemblée nationale participent à des fonds de pension dont le financement est, à divers degrés, sous la responsabilité directe du gouvernement. Les engagements financiers actuels du gouvernement envers les fonds de pension varient d'un régime à l'autre pour diverses raisons et, en particulier, à cause des modalités de financement adoptées jusqu'à maintenant.

Il y a tout d'abord le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1973. Près de 250 000 employés y souscrivent et tous les nouveaux employés du secteur public y sont inscrits automatiquement. Dans le RREGOP, les cotisations des employés sont capitalisées dans un fonds séparé alors que les contributions du gouvernement en tant qu'employeur, sont imputées aux dépenses budgétaires. En conséquence, les engagements non comptabilisés du gouvernement envers ce régime de retraite sont relativement peu élevés: il s'agit en fait des intérêts qui devraient être payés sur la provision accumulée à partir de la contribution gouvernementale.

À l'opposé, les autres régimes de retraite qui couvrent près de 95 000 employés, ne possèdent aucune provision distincte. Jusqu'à ce jour, les cotisations des employés ont été incorporées aux revenus budgétaires et, en contrepartie, le gouvernement ajoutait aux dépenses budgétaires les prestations qui devenaient payables chaque année. Comme ces régimes existent depuis plusieurs décennies, le mode actuel de financement a conduit le gouvernement à accumuler des engagements financiers non comptabilisés particulièrement élevés. Selon une étude actuarielle, le déficit des régimes de retraite des enseignants et des fonctionnaires a atteint \$4,5 milliards au 31 décembre 1975. De plus, comme les nouveaux employés des secteurs public et parapublic doivent s'inscrire au RREGOP, les projections actuarielles indiquent que les déboursés nets associés à ces régimes augmenteront très rapidement au cours des prochaines années, imposant un fardeau considérable aux finances publiques québécoises.

Tableau I
PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE
DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

	Enseignants	Fonctionnaires	RREGOP
Engagements du gouvernement au 31 décembre 1975 (en millions de dollars)	2 902	1 575	202
Estimation du nombre participants actifs au 31 décembre 1977	60 000	35 000	244 000

Cette description sommaire de la situation financière des régimes de retraite permet d'apprécier le contexte qui a conduit le gouvernement à prendre des mesures pour établir l'ensemble des régimes de retraite sur une base financière plus solide. Ces mesures se résument ainsi:

a) À compter de 1978-1979, aux opérations budgétaires du gouvernement on additionnera à la contribution de ce dernier comme employeur les intérêts sur la provision accumulée pour le RREGOP. En 1979-1980 s'ajouteront la contribution du gouvernement pour les autres régimes ainsi que l'amortissement du déficit actuariel de ces mêmes autres régimes. Aucune comptabilisation concernant les régimes de retraite n'apparaît aux revenus budgétaires.

b) Le gouvernement crée par ailleurs un compte non budgétaire où sont enregistrés comme revenus les contributions et autres paiements du gouvernement, mentionnés au paragraphe précédent; seront également inscrites comme revenus dans ce compte, les contributions de certains autres organismes publics et les cotisations d'employés participant aux régimes autres que le RREGOP. Les pensions qui sont payées en contre-partie de ces revenus sont inscrites comme dépenses du même compte non budgétaire.

Comme l'indique le tableau II, cette nouvelle méthode de comptabilisation a pour effet d'accroître le déficit budgétaire du gouvernement et cet effet sera encore plus considérable à compter de 1979-1980 lorsque le gouvernement commencera à inscrire sa contribution à titre d'employeur et à amortir le déficit actuariel des régimes de retraite des enseignants, des fonctionnaires, des membres de l'Assemblée nationale, des juges et des membres de la Sûreté du Québec.

Tableau II
LES EFFETS DE LA NOUVELLE COMPTABILISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE
SUR LES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1974-1975			1975-1976			1976-1977			Estimation 1977-1978		
	Revenus	Dépenses	Solde	Revenus	Dépenses	Solde	Revenus	Dépenses	Solde	Revenus	Dépenses	Solde
Résultat selon les Comptes publics	6 922	7 209	-287	7 922 ¹	8 791	-869	9 217	10 808	-991	10 835	11 505	-670
Modifications à la comptabilisation des régimes de retraite	-105	-68	-37	-71	-74	3	-99	-87	-12	-132	-116	-16
Résultats après modifications	6 817	7 141	-324	7 851	8 717	-866	9 118	10 721	-1 003	10 703	11 389	-686

1. Inclut un montant de \$4,3 millions pour la conversion à la valeur nominale au 1er avril 1975 des obligations détenues dans le fonds d'amortissement.

Cependant, comme les nouvelles dépenses qui sont inscrites au budget constituent un revenu au niveau du nouveau compte non budgétaire et que toutes les autres écritures du compte non budgétaire faisaient déjà partie des opérations financières du gouvernement, l'effet sur les besoins de financement est donc nul. En d'autres mots, le total net des opérations budgétaires et non budgétaires n'est pas affecté et ce, parce que l'accroissement du déficit budgétaire est comblé par un surplus équivalent du compte non budgétaire. Le tableau III donne le sommaire de ce qu'aurait été ce compte non budgétaire de 1974-1975 à 1977-1978.

Tableau III
SOMMAIRE DU COMPTE NON BUDGÉTAIRE DES RÉGIMES DE RETRAITE
(en millions de dollars)

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
	Contributions et cotisations	183,8	196,6	301,2
Prestations	-79,6	-87,5	-114,8	-140,0
Solde	104,2	109,1	186,4	241,0

Comme le compte des régimes de retraite enregistrera la presque totalité des opérations financières des régimes de retraite du secteur public, cette nouvelle comptabilisation permettra une plus grande transparence des coûts associés aux bénéfices marginaux consentis à la fonction publique et parapublique. Le tableau IV résume l'ensemble des modifications apportées à la comptabilisation des régimes de retraite.

Tableau IV
RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS À LA MÉTHODE
DE COMPTABILISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE
COMPTES BUDGÉTAIRES

	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Revenus			
R.R.E./R.R.F./S.Q.	1- Contributions des employés	0	0
	2- Contributions des employeurs autres organismes	0	0
RREGOP	0	0	0
Dépenses			
R.R.E./R.R.F./S.Q.	3- Pensions	0	0
	0	0	A- Contributions d'employeur gouvernement
	0	0	B- Amortissement du déficit actuariel
RREGOP	4- Contributions d'employeur gouvernement	4- Contributions d'employeur gouvernement	4- Contributions d'employeur gouvernement
	0	C- Intérêts sur provision	C- Intérêts sur provision
	5- Pensions $\frac{1}{2}$ du total	0	0

Commentaires

Les modifications ont un effet nul sur l'ensemble des opérations financières du gouvernement.

Au niveau des comptes budgétaires

- Aucune écriture n'apparaît aux comptes des revenus budgétaires
- Toute écriture paraissant aux comptes des dépenses budgétaires constitue un revenu aux comptes non budgétaires

COMPTES NON BUDGÉTAIRES

	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Revenus			
R.R.E./R.R.F./S.Q.	0	1- Contributions des employés	1- Contributions des employés
	0	2- Contributions des employeurs autres organismes	2- Contributions des employeurs autres organismes
	0	0	A- Contribution d'employeur gouvernement
	0	0	B- Amortissement du déficit actuariel
RREGOP	0	4- Contributions d'employeur gouvernement	4- Contributions d'employeur gouvernement
	0	C- Intérêts sur provision	C- Intérêts sur provision
Dépenses			
R.R.E./R.R.F./S.Q.	0	3- Pensions	3- Pensions
RREGOP	0	5- Pensions $\frac{1}{2}$ du total	5- Pensions $\frac{1}{2}$ du total

Commentaires

Les modifications ont un effet nul sur l'ensemble des opérations financières du gouvernement

Au niveau des comptes non budgétaires

Les revenus des comptes non budgétaires sont constitués de:

Les contributions des employés aux R.R.E./R.R.F./S.Q.

Les contributions du gouvernement employeur aux R.R.E./R.R.F./S.Q. et RREGOP

Les contributions des autres organismes employeurs au R.R.E./R.R.F./S.Q.

Les intérêts payés par le gouvernement sur la provision du RREGOP

Les contributions du gouvernement au titre de l'amortissement du déficit actuariel des R.R.E./R.R.F./S.Q.

Les dépenses des comptes non budgétaires sont constituées des pensions du R.R.E./R.R.F./S.Q. et $\frac{1}{2}$ des pensions du RREGOP. À la suite de la modification à l'article 114 de la loi du RREGOP, les pensions sont payées à même les contributions d'employeurs et autres fonds déjà capitalisés en vertu de l'article 109 à la Caisse de dépôt. Lorsque ces fonds seront épuisés, les montants seront payés à même le fonds consolidé.

2. L'INTÉGRATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

L'intégration* des opérations financières de la Régie de l'assurance-maladie du Québec aux opérations budgétaires du gouvernement constitue une autre étape en vue de clarifier les coûts associés aux divers programmes gouvernementaux.

En ce qui concerne les dépenses, l'intégration est simple puisqu'il s'agit d'inscrire au budget les dépenses de la Régie tandis que les crédits y afférents seront de nature statutaire. Comme la Régie remboursait certains ministères pour les services de médecins qu'ils assumaient dans certaines institutions, ce jeu de remboursement sera éliminé et les dépenses de la Régie couvriront uniquement celles qu'elle assume directement auprès des professionnels de la santé.

Au niveau des revenus budgétaires, l'intégration des revenus de la Régie de l'assurance-maladie du Québec donne lieu à trois ajustements distincts. D'abord, la contribution des particuliers à l'assurance-maladie sera intégrée à l'impôt sur le revenu. Deuxièmement, la contribution des employeurs sera versée à un fonds d'assurance-maladie qui sera créé uniquement pour les besoins financiers de la Régie. Troisièmement, comme il a été mentionné au début, les nouveaux accords fiscaux avec le gouvernement fédéral sur le financement des programmes établis, notamment en matière de santé, prévoient qu'une partie de la contribution fédérale se fera sous forme d'un transfert financier. Ce transfert qui consiste en un montant per capita variant dans le temps en fonction de l'accroissement du produit national brut, sera incorporé aux revenus budgétaires sous la rubrique «transferts du gouvernement du Canada».

Le tableau V montre les effets de l'intégration des opérations financières de la Régie. De 1974-1975 à 1976-1977, la Régie a accumulé des surplus et le déficit de 1977-1978 s'explique par l'intégration d'une partie de la nouvelle contribution du gouvernement du Canada aux revenus budgétaires du gouvernement.

Tableau V
LES EFFETS DE L'INTÉGRATION DES OPÉRATIONS
DE LA R.A.M.Q. SUR LES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1974-1975			1975-1976			1976-1977			Estimation 1977-1978		
	Revenus	Dépenses	Solde	Revenus	Dépenses	Solde	Revenus	Dépenses	Solde	Revenus	Dépenses	Solde
Résultats selon les Comptes publics	6 922	7 209	-287	7 922 ¹	8 791	-869	9 217	10 208	-991	10 835	11 505	-670
Intégration des opérations de la R.A.M.Q.	465	450	15	546	527	19	616	604	12	561	676	-115
Résultats après intégration	7 387	7 659	-272	8 468	9 318	-850	9 833	10 812	979	11 396	12 181	-785

1. Inclut un montant de \$4,3 millions pour la conversion à la valeur nominale au 1er avril 1975 des obligations détenues dans le fonds d'amortissement.

*L'intégration a été faite selon les conventions comptables qui prévalent au gouvernement du Québec et qui diffèrent un peu de celles de la Régie.

3. LES AUTRES COMPTES NON BUDGÉTAIRES

Jusqu'à maintenant, l'état sommaire des opérations financières présenté dans le Discours sur le budget faisait ressortir, d'une part, le déficit des opérations budgétaires et, d'autre part, les besoins financiers pour les opérations non budgétaires. Au résultat de ces deux catégories d'opérations s'ajoutait le montant des emprunts à rembourser pour en arriver aux besoins totaux de financement, sans variation du fonds de roulement.

L'état du fonds de roulement dépend de variations de nombreux comptes, variations susceptibles d'influencer significativement les opérations financières du gouvernement et le niveau de ses emprunts. Le fonds de roulement est constitué de:

- comptes à payer et à recevoir
- intérêts courus à payer et à recevoir
- avances de fonds en fidéicommiss
- comptes de perception fiscale
- chèques en circulation
- placements et emprunts temporaires
- encaisse (soldes en banques, dépôts en transit et argent en main).

Dorénavant, les quatre premiers comptes feront partie des opérations non budgétaires et toute variation importante des comptes à payer ou à recevoir susceptibles de faire varier les besoins d'emprunts apparaîtra clairement.

La variation dans les autres items, à savoir les chèques en circulation, les placements et emprunts temporaires ainsi que l'encaisse constituera la variation de l'encaisse.

4. L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le tableau VI réconcilie les résultats des opérations budgétaires et non budgétaires, selon les comptes publics et selon la nouvelle présentation.

Les tableaux de la série VII incluent, pour les années financières 1974-1975 à 1977-1978, à la fois la nouvelle comptabilisation des régimes de retraite, l'intégration des opérations financières de la Régie de l'assurance-maladie ainsi que la nouvelle présentation des opérations financières. L'ensemble de ces modifications améliorera et facilitera la compréhension de la situation financière du gouvernement puisque toutes les synthèses importantes d'opération sont présentées.

Tableau VI
CONCILIATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES TENANT COMPTE DE L'INTÉGRATION
DE LA R.A.M.Q., DE LA NOUVELLE COMPTABILISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE,
ET DE LA VENTILATION DU FONDS DE ROULEMENT
(en millions de dollars)

	Revenus	Dépenses	Déficit	Opérations non budgétaires	Dépenses ne réquerant pas de financement	Emprunts remboursés	Besoins financiers
1974-1975							
Résultats selon les Comptes publics	+6 921,5	-7 208,6	-287,1	-153,5	+66,7	-235,0	-608,9
Intégration des opérations de la R.A.M.Q. ¹ et annulation de la facturation pour la prévention l'amélioration et le recouvrement de la santé	+513,5 -48,6	-498,7 +48,6	+14,8				+14,8
Nouvelle comptabilisation des régimes de retraite	-104,5	+67,5	-37,0	+104,2	-66,7		+0,5
Autres comptes				+122,5			+122,5
Résultats selon les opérations financières brutes	+7 281,9	-7 591,2	-309,3	+73,2		-235,0	-471,1²
1975-1976							
Résultats selon les Comptes publics	+7 922,0 ³	-8 791,1	-869,1	-193,0	+114,1	-280,4 ³	-1 228,4
Intégration des opérations de la R.A.M.Q. et annulation de la facturation pour la prévention l'amélioration et le recouvrement de la santé	+599,8 -53,4	-580,3 +53,4	+19,5				+19,5
Nouvelle comptabilisation des régimes de retraite	-71,5	+74,4	+2,9	+109,1	-114,1		-2,1
Autres comptes				+484,6			+484,6
Résultats selon les opérations financières brutes	+8 396,9	-9 243,6	-846,7	+400,7		-280,4	-726,4²

	Revenus	Dépenses	Déficit	Opérations non budgétaires	Dépenses ne réquerant pas de financement	Emprunts remboursés	Besoins financiers
1976-1977							
Résultats selon les Comptes publics	+9 217,3	-10 208,5	-991,2	-197,8	+175,9	-348,4	-1 361,5
Intégration des opérations de la R.A.M.Q. et annulation de la facturation pour la prévention l'amélioration et le recouvrement de la santé	+675,7 -60,3	-664,1 +60,3	+11,6				+11,6
Nouvelle comptabilisation des régimes de retraite	-98,7	+87,4	-11,3	+186,4	-175,9		-0,8
Autres comptes				-365,6			-365,6
Résultats selon les opérations financières brutes	+9 734,0	-10 724,9	-990,9	-377,0		-348,4	-1 716,3²
1977-1978							
Résultats selon les Comptes publics	+10 835,0	-11 505,0 ⁴	-670,0	-270,0	+225,0	-240,0	-955,0 ⁴
Intégration des opérations de la R.A.M.Q. et annulation de la facturation pour la prévention l'amélioration et le recouvrement de la santé	+602,0 -41,0	-717,0 +41,0	-115,0				-115,0
Nouvelle comptabilisation des régimes de retraite	-132,0	+116,0	-16,0	+241,0	-225,0		
Autres comptes				-343,0			-343,0
Résultats selon les opérations financières brutes	+11 264,0	-12 065,0	-801,0	-372,0		-240,0	-1 413,0²

1. Au 31 mars 1974, la R.A.M.Q. avait un surplus de \$64,8 millions selon le plan comptable du gouvernement.

2. Ce montant est le même que celui apparaissant au tableau VII comme total des opérations financières brutes.

3. Inclut un montant de \$4,3 millions pour la conversion à la valeur nominale au 1er avril 1975 des obligations détenues dans le fonds d'amortissement.

4. Comprend \$36,5 millions à titre de subvention à la R.A.M.Q.

Tableau VIIa
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
SOMMAIRE
(en millions de dollars)

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
I- Opérations budgétaires				
Revenus budgétaires	7 281,9	8 396,9	9 734,0	11 264,0
Dépenses budgétaires	7 591,2	9 243,6	10 724,9	12 065,0
Déficit	-309,3	-846,7	-990,9	-801,0 ¹
II- Opérations non budgétaires				
Placements, prêts et avances	-154,0	-193,1	-197,0	-270,0
Compte des régimes de retraite	+104,2	+109,1	+186,4	+241,0
Autres comptes	+123,0	+484,7	-366,4	-343,0
Solde	+73,2	+400,7	-377,0	-372,0
Opérations financières nettes	-236,1	-446,0	-1 367,9	-1 173,0
III- Remboursements d'emprunts	-235,0	-280,4	-348,4	-240,0
IV- Opérations financières brutes	-471,1	-726,4	-1 716,3	-1 413,0
V- Financement				
Variation de l'encaisse	-115,0	-479,9	+361,7	+371,0
Nouveaux emprunts	+586,1	+1 206,3	+1 354,6	+1 042,0
Total	+471,1	+726,4	+1 716,3	+1 413,0

N.B. Pour les opérations financières, le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

1. Y compris le déficit de \$115,0 millions de la R.A.M.Q. financé à même son surplus accumulé.

Tableau VIIIb
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
1. Impôts sur les revenus et sur les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	2 346,3	2 622,1	3 247,1	3 946,0
Contribution des employeurs au fonds de l'assurance-maladie	157,7	201,6	368,9	435,0
Impôt des sociétés ¹	506,0	550,9	588,9	538,0
Droits de successions	43,3	32,7	27,4	25,0
	3,053,3	3 407,3	4 232,3	4 944,0
2. Taxes à la consommation				
Ventes au détail	1 049,9	1 203,6	1 341,1	1 450,0
Carburants	395,2	421,7	428,5	450,0
Tabacs	79,1	85,6	82,8	85,0
Repas et hôtellerie	94,5	108,1	125,3	150,0
Autres ²	23,3	28,2	32,4	39,0
	1 642,0	1 847,2	2 010,1	2 174,0
3. Droits et permis				
Véhicules automobiles	116,0	193,3	183,0	223,0
Boissons alcooliques	45,8	52,6	54,6	56,0
Ressources naturelles ³	53,5	89,8	50,9	80,0
Pari mutuel	18,5	20,9	22,2	23,0
Autres droits et permis	23,2	27,7	29,8	30,0
	257,0	384,3	340,5	412,0
4. Revenus divers				
Ventes de biens et services	85,4	99,9	108,2	123,0
Intérêts	104,2	127,2	174,1	154,0
Amendes, confiscations et recouvrements	29,1	45,8	52,8	56,0
	218,7	272,9	335,1	333,0
5. Transferts des sociétés d'État				
Société des alcools du Québec	138,0	155,0	165,0	180,0
Société d'exploitation des loteries et courses du Québec	51,1	55,4	70,1	75,0
Hydro-Québec	20,0	20,0	20,0	20,0
	209,1	230,4	255,1	275,0
Total des revenus autonomes	5 380,1	6 142,1	7 173,1	8 138,0
6. Transferts du gouvernement du Canada				
Péréquation	915,4	1 035,0	1 145,4	1 279,0
Autres transferts liés aux accords fiscaux	513,0	719,9	845,0	1 197,0
Contributions aux programmes de bien-être	240,1	287,6	389,5	365,0
Autres programmes	233,3	212,3	181,0	285,0
Total des transferts du gouvernement du Canada	1 901,8	2 254,8	2 560,9	3 126,0
Total des revenus budgétaires	7 281,9	8 396,9	9 734,0	11 264,0

1. Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital, primes d'assurance et places d'affaires.

2. Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

3. Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

Tableau VIIc
GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE
(en millions de dollars)

Ministères	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
Affaires culturelles	28,8	37,5	43,0	54,4
Affaires intergouvernementales	12,5	16,7	21,7	30,0
Affaires municipales	154,9	202,4	194,9	220,9
Affaires sociales	2 442,3	2 969,5	3 473,9	3 794,0
Agriculture	168,5	194,4	198,6	227,4
Assemblée nationale	16,1	18,9	21,7	26,3
Communications	47,0	55,8	69,7	76,8
Conseil exécutif	68,3	44,4	46,5	89,3
Conseil du trésor	1,6	2,2	2,6	3,1
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	8,0	10,2	11,5	15,5
Éducation	1 995,0	2 419,0	3 039,2	3 517,5
Finances	348,8	449,0	560,7	647,5
Fonction publique	42,9	73,0	90,7	105,1
Immigration	5,4	8,7	10,2	12,6
Industrie et Commerce	48,2	71,4	90,1	111,8
Justice	211,7	254,3	317,2	321,4
Régie de l'assurance-maladie	450,1	526,9	603,8	712,0
Revenu	356,7	412,9	453,1	492,3
Richesses naturelles	39,8	52,4	54,8	46,4
Terres et Forêts	68,7	82,5	79,2	100,3
Tourisme, Chasse et Pêche	65,9	110,2	91,8	108,7
Transports	848,0	1 025,5	1 038,1	1 099,1
Travail et Main-d'oeuvre	39,5	47,6	59,2	62,4
Travaux publics et Approvisionnement	105,1	138,3	138,5	171,0
Services de protection de l'environnement	17,4	19,9	14,2	19,2
Total des dépenses budgétaires	7 591,2	9 243,6	10 724,9	12 065,0

Tableau VIII
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES (en millions de dollars)

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
1. Placements, prêts et avances				
Entreprises du gouvernement du Québec				
Capital-actions et mise de fonds				
Sidbec	-26,0	-26,0	-53,0	-84,8
Société de développement de la Baie James	-10,0	-10,0	-10,0	—
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)	-3,7	-3,1	-7,6	-3,4
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	-7,5	-12,5	-7,5	-9,0
Société générale de financement du Québec	-3,5	-9,5	-24,5	-9,7
Autres	-7,7	-7,0	-7,3	-12,4
	-58,4	-68,1	-109,9	-119,3
Prêts et avances				
Office des autoroutes du Québec	-9,8	-8,3	-14,3	-19,5
Office du crédit agricole du Québec	-21,4	-16,8	-41,5	-55,6
Sidbec				-27,1
Société de développement industriel du Québec	-22,0	-16,0	+5,0	-6,5
Société d'habitation du Québec	-8,0	-6,6	-6,6	-17,4
Société du parc industriel du centre du Québec	-2,7	-5,6	-2,8	-3,6
Société de développement immobilier du Québec	-10,0	-51,0	+3,0	—
Autres	-9,8	-8,9	-13,3	-17,3
	-83,7	-113,2	-70,5	-147,2
Total des entreprises du gouvernement du Québec	-142,1	-181,3	-180,4	-266,5
Municipalités et organismes municipaux	-14,1	-6,8	-10,5	-2,2
Particuliers, sociétés et autres	+2,2	-5,0	-6,1	-1,3
Total des placements, prêts et avances	-154,0	-193,1	-197,0	-270,0
2. Compte de régimes de retraite				
Contributions et cotisations	+183,8	+196,6	+301,2	+381,0
Prestations	-79,6	-87,5	-114,8	-140,0
Total du compte de régimes de retraite	+104,2	+109,1	+186,4	+241,0
3. Autres comptes				
Compte d'accord de perception fiscale	+6,8	-6,2	+24,8	+46,7
Comptes à recevoir	-140,2	-99,3	-204,9	-313,6
Intérêts courus à recevoir	+1,0	-6,1	+1,8	-8,8
Avances des fonds en fidéicommis	-1,0	-4,7	+3,5	+2,0
Comptes à payer	+232,4	+557,3	-219,8	-89,3
Intérêts courus à payer	+24,0	+43,7	+28,2	+20,0
Total des autres comptes	+123,0	+484,7	-366,4	-343,0
Total des opérations non budgétaires	+73,2	+400,7	-377,0	-372,0

N.B. Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

Tableau VIIe
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
FINANCEMENT
 (en millions de dollars)

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
1. Variation de l'encaisse				
Chèques en circulation	+43,7	+40,4	+34,8	+14,0
Encaisse	-17,7	-10,8	-53,2	-55,0
Placements temporaires	-141,0	-509,5	+380,1	+412,0
Total de la variation de l'encaisse	-115,0	-479,9	+361,7	+371,0
2. Nouveaux emprunts				
Bons du trésor	+41,8	—	-91,3	—
Obligations non négociables				
— Obligations d'épargne du Québec	+75,1	+347,2	+316,5	—
— Gouvernement du Canada	+7,9	+8,0	+99,0	+7,3
Obligations négociables	+410,7	+791,8	+1 008,8	+713,5
Autres emprunts ¹	+50,6	+59,3	+21,6	+321,2
Total des nouveaux emprunts	+586,1	+1 206,3	+1 354,6	+1 042,0
Total	+471,1	+726,4	+1 716,3	+1 413,0

N.B. Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

1. Billets émis au Receveur général du Canada et en 1977-1978 à un consortium financier.

Tableau VIIf
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS
 (en millions de dollars)

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	Estimation 1977-1978
Bons du trésor	—	24,3	0,2	—
Obligations d'épargne du Québec	112,2	79,8	171,2	47,0
Obligations négociables ¹	111,1	164,5	146,7	151,7
Dettes assumées	4,4	4,3	4,6	6,4
Autres emprunts	7,3	7,5	25,7	34,9
Total des emprunts remboursés	235,0	280,4	348,4	240,0

1. Inclut les contributions au fonds d'amortissement.

5. LES CONVENTIONS COMPTABLES

La comptabilisation des diverses catégories de transactions gouvernementales fait nécessairement appel à la terminologie propre à ce domaine et cette dernière section explicite les principales conventions comptables en usage au gouvernement et incorpore les modifications décrites aux chapitres précédents.

Les opérations du gouvernement se subdivisent en deux catégories bien distinctes, soit les opérations budgétaires et les opérations non budgétaires.

5.1 LES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Les opérations budgétaires regroupent les revenus et dépenses courantes du gouvernement, y compris les dépenses en capital.

A) Les revenus budgétaires

Les revenus du gouvernement comprennent des impôts, des taxes, des droits, des bénéfices, des contributions du gouvernement du Canada et d'autres sommes reçues ou à recevoir en vertu des lois, règlements ou ententes. Les sommes encaissées avant le 1^{er} avril sont traitées comme revenus de l'année financière de même que des comptes émis avant le 1^{er} avril.

Cependant, pour les revenus en provenance du gouvernement fédéral et afférents aux programmes à frais partagés avec compensation financière seulement, les comptes émis jusqu'au 31 mai, eu égard aux dépenses qui ont été imputées avant le 1^{er} avril, sont inscrits aux revenus de l'année financière écoulée. Il en est ainsi des remises encaissées par le gouvernement pendant le mois d'avril, et représentant des sommes perçues ou prélevées par ses agents ou mandataires avant le 1^{er} avril.

B) Les dépenses budgétaires

Les dépenses du gouvernement comprennent les dépenses de fonctionnement, de capital et de transfert (subventions et allocations). Toutes les charges qui sont imputées aux crédits autorisés, soit par une loi des subsides, une loi particulière ou par mandat spécial du lieutenant-gouverneur en conseil, sont inscrites aux dépenses et le 31 mars est la date de fermeture de l'année financière; cependant, le 30 avril est retenu comme date limite pour la création d'un compte à payer couvrant des services rendus ou des marchandises reçues avant le 1^{er} avril, et des dépenses de transfert autorisées avant cette date.

Les subventions payables aux municipalités en compensation des taxes de vente, de repas et d'hôtellerie remises en avril sont également comptabilisées comme dépenses de l'année financière écoulée. Cependant, les dépenses payées d'avance ne sont pas reportées à l'année suivante.

5.2 LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES

Les opérations non budgétaires couvrent les activités de prêts, placements et avances, les comptes spéciaux afférents aux régimes de retraite et autres comptes comme les comptes à payer et à recevoir. Ces opérations ne constituent ni des revenus ni des dépenses pour le gouvernement. Ce sont en fait des transactions qui affectent uniquement les comptes de l'actif et du passif, à l'exception de l'encaisse et de la dette publique.

A) Prêts, placements et avances

Sous cette rubrique on retrouve les sorties de fonds effectuées pour les entreprises d'État, les municipalités et organismes municipaux ainsi que les sociétés et particuliers.

B) Compte des régimes de retraite

Les contributions du gouvernement à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, pour les secteurs public et parapublic, de même que les contributions d'employés et les contributions d'employeurs pour les autres régimes sont traitées comme entrées de fonds dans ce compte non budgétaire. Les pensions payées et les remboursements de cotisations pour les régimes autres que le RREGOP constituent des sorties de fonds.

C) Compte d'accord de perception fiscale

Dans ce compte transitent les sommes que le gouvernement perçoit pour le compte de certains organismes tels: la Régie des rentes du Québec, la Régie des installations olympiques et la Régie d'assurance-automobile du Québec.

D) Comptes à recevoir et à payer

Les comptes à recevoir comprennent les charges et réclamations ou cotisations émises à des débiteurs pour des revenus que le gouvernement est en droit de réclamer, les avances et petites caisses utilisées à des fins d'opérations budgétaires ainsi que les remises faites par les mandataires ou agents du gouvernement au cours d'avril pour des sommes perçues ou prélevées par eux avant le 1^{er} avril.

Les comptes à payer comprennent la partie du coût des opérations du gouvernement comptabilisées et non déboursées au 31 mars, les obligations et les coupons échus et non réclamés, les retenues sur contrats d'entretien et de construction, la compensation payable aux municipalités afférente aux remises effectuées en avril par les agents ou mandataires et le montant devenu exigible eu égard aux engagements du gouvernement dans le cadre du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

E) Avances de fonds en fidéicommis

Ce compte interfonds représente la partie des dépôts confiée au Bureau général de dépôts pour le gouvernement et utilisée aux fins de l'administration courante du gouvernement.

F) Encaisse

En plus de l'encaisse proprement dite, ce compte comprend les chèques en circulation, les placements temporaires et les emprunts temporaires. Les chèques en circulation représentent les chèques émis par le gouvernement et non présentés à la banque pour paiement alors que l'encaisse tient compte des espèces en caisse, des dépôts en transit et des soldes des différents comptes de banque. Quant aux placements temporaires, ils comprennent les dépôts à terme et les valeurs négociables détenues à titre temporaire.

G) Catégories d'emprunts

Les emprunts du gouvernement sont effectués sous forme de bons du trésor, d'obligations non négociables telles les obligations d'épargne, d'obligations émises au gouvernement du Canada dans le cadre de certaines ententes ainsi que d'obligations négociables et de billets à long terme.

H) Composition de la dette

Les emprunts et les dettes assumées en monnaie du Canada sont inscrits à leur valeur nominale et ceux en monnaie étrangère sont inscrits en équivalent canadien de leur valeur nominale au moment de leur encaissement ou de leur acceptation, exception faite des bons du trésor qui sont inscrits en équivalent canadien de leur valeur nominale au 31 mars.

Les fonds d'amortissement sont déduits des obligations à payer. Les obligations en monnaie du Canada détenues à ces fonds sont inscrites à leur valeur nominale. Celles en monnaie étrangère, déjà émises par la Province, sont inscrites en équivalent canadien de leur valeur nominale aux dates d'encaissement des emprunts; les autres obligations en monnaie étrangère sont inscrites en équivalent canadien de leur valeur nominale aux dates d'acquisition.